

MAUREL & PROM

66, rue Monceau, 75008 Paris

Tél. : 01 53 83 16 00

Fax : 01 53 83 16 04

[www.maureletprom.fr](http://www.maureletprom.fr)

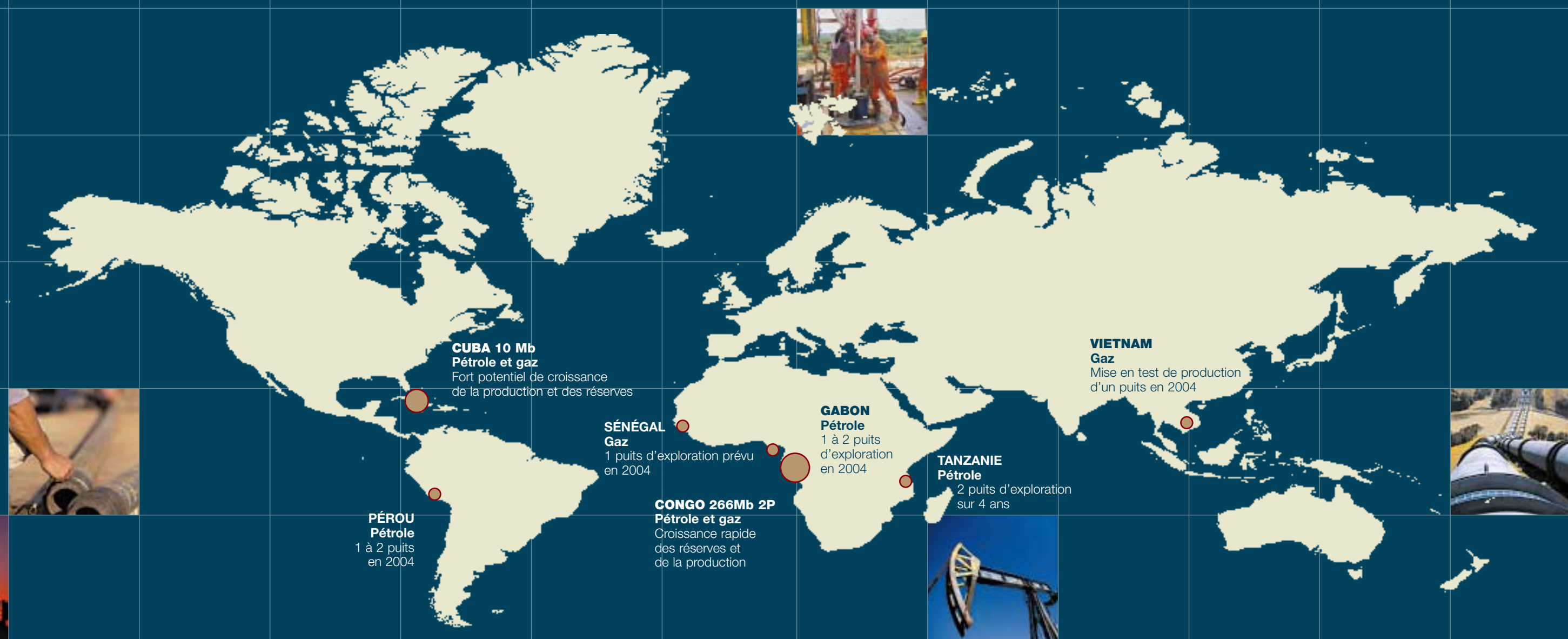
ACTIFIN 01 56 88 11 11

MAUREL & PROM

2003



# I M P L A N T A T I O N S



## [ Un portefeuille pétrolier et gazier en développement rapide ]

Au 1<sup>er</sup> juin 2004, le portefeuille d'activités pétrolières et gazières de Maurel & Prom se répartissait sur trois zones géographiques principales : l'Afrique, les Caraïbes/Amérique du sud et l'Asie. Si les réserves sont essentiellement concentrées sur les actifs congolais ainsi que la production, la Société dispose d'un domaine minier en exploration très conséquent au Gabon, en Tanzanie, Sénégal et Pérou.

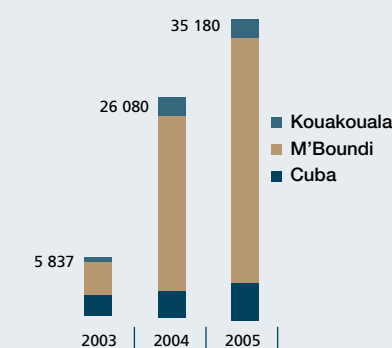
La dimension gaz n'est pas absente avec, outre les fortes quantités disponibles mises en évidence au Congo et à Cuba, des réserves possibles au Vietnam et un prospect au Sénégal.

S'il apparaît encore déséquilibré au bénéfice du Congo, cet éventail d'actifs miniers a vocation à se diversifier rapidement tant par croissance organique (des travaux d'exploration sont prévus en 2004 à Cuba, au Pérou, au Sénégal, au Gabon et au Vietnam) que par croissance externe, autour des critères de sélection qui sont à l'origine du succès de la Société :

- recherche de nouveaux thèmes dans des régions pétrolières bénéficiant d'une certaine maturité technique,
- positions essentiellement onshore pour limiter les risques d'exposition financière,
- rôle d'opérateur permettant à Maurel & Prom de maîtriser son développement dans les meilleures conditions,
- négociation de conditions fiscales permettant une forte création de valeur.

Cette stratégie de développement du domaine minier doit permettre à la Société de disposer à 2 ou 3 ans de trois à quatre sources de cash-flow pétrolier et gazier diversifiées et équilibrées.

Production annuelle attendue en fin d'année (barils / jour).



# MESSAGE du GÉRANT

et du

# DIRECTEUR GÉNÉRAL



Jean-François Hénin,  
Gérant

Frédéric Boulet,  
Directeur général

L'exercice 2003, avec un résultat d'exploitation de 14,6 M€ (en progression de 46 %) et un résultat net de 24,1 M€, traduit le décollage rapide et soutenu de l'activité pétrolière et la création de valeur réalisée en deux ans. Sur la base d'une production journalière proche de 13 000 b/j au 1<sup>er</sup> juin 2004 (incluant la quote-part de Cuba), ils crédibilisent également la croissance à venir de la Société à partir des réserves très importantes qui sont désormais les siennes.

## Réserves pétrolières : 1<sup>ère</sup> société européenne indépendante cotée

La découverte d'un nouveau thème pétrolier au Congo onshore en 2001 a donné sa mesure dès 2003 et début 2004 avec une progression majeure des réserves sur le champs de M'Boundi qui a quadruplé en un an avec 258 Mb prouvés et probables.

Cette montée en puissance, qui à l'aune du potentiel du gisement n'est qu'une première étape, permet à Maurel & Prom d'apparaître désormais comme la première société indépendante cotée en Europe avec des réserves 2P globales de 279 Mb.

Concentrées au Congo à ce stade seulement sur 50 km<sup>2</sup> et moins de 700 km<sup>2</sup> à Cuba, la production future corrélée à ce niveau de réserves dote la Société d'une visibilité long terme de ses revenus à forte marge (autour de 40 %), avec l'équivalent de 50 000 b/j pendant 15 ans soit près de deux milliards de dollars de résultat cumulé (avec un baril vendu à 25 USD).

Par ailleurs, le domaine minier en exploration de la Société, qui comprend 6 000 km<sup>2</sup> au Congo (avec des réserves possibles évaluées à 232 Mb), 6 000 km<sup>2</sup> à Cuba (dont elle détient 20 % à travers Pebercan Inc) auxquels s'ajoutent 2 000 km<sup>2</sup> au Gabon onshore, 12 000 km<sup>2</sup> onshore et offshore en Tanzanie, recèle un potentiel de découverte très attractif.

## Une stratégie conjuguant croissance organique et externe

La nécessité de grossir en diversifiant ses sources de cash-flow, impose à Maurel & Prom de mener de front désormais :

- **Le développement accéléré de ses réserves existantes** en maintenant, en qualité d'opérateur, des investissements pour l'ensemble des associés de 100 MUSD par an au titre de M'Boundi. Le recours aux meilleures technologies disponibles en forage comme en ingénierie de réservoir sera mis au profit d'une meilleure valorisation des volumes d'hydrocarbures en place tant par l'amélioration du taux de récupération par injection que par la commercialisation des fortes quantités de gaz disponibles.
- **L'intensification de son métier d'origine, l'exploration en zones matures** avec en 2004 l'acquisition de plus de 250 km<sup>2</sup> de sismique 3D et une sismique 2D permettant de réinterpréter 250 km<sup>2</sup> au Congo. Au total, cette année 3 à 6 puits d'exploration seront engagés au Congo, Gabon et Sénégal.
- **L'acquisition d'actifs pétroliers et gaziers dans de nouvelles zones géographiques**, directement ou par le rapprochement avec d'autres sociétés pétrolières.

## La volonté d'associer valorisation du titre et rendement

La croissance rapide de la production avec un objectif d'environ 25 000b/j fin 2004, de 73 000b/j fin 2008 d'un côté et le potentiel des permis d'exploration de l'autre, dans un environnement pétrolier favorable, dessinent d'ores et déjà une appréciation très significative du titre en 2004 et 2005. Les résultats attendus en 2004 (50 M€) et 2005 (120 M€) permettront de distribuer un dividende important tout en maintenant un rythme élevé d'investissements.

La croissance rapide de la Société et sa liquidité désormais élevée, devraient lui permettre de confirmer la tendance 2003 de diversification (+30 % avec plus de 10 500 actionnaires nouveaux) et d'internationalisation de son actionnariat (doublement des étrangers au capital en un an avec 16 %) facilitant ainsi sa notoriété et son développement futur.

**Réserves** prouvées et probables **279 Mb**  
95 % au Congo

**Actifs pétroliers** **79 %** des immobilisations

**Production journalière d'hydrocarbures\***  
Congo 11 500 b/j Cuba > 1 300 b/j

**Résultat d'exploitation 2003**  
**10,3 M€ + 46 %**

**CA économique 2003** **53,2 M€ + 58 %**  
+57 % dont 75 % réalisé dans le pétrole

**Investissements pétroliers** **51 M€**



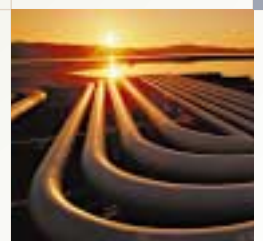
\*Quote-part Maurel&Prom juin 2004.

# UNE SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE

# EN FORTE CROISSANCE

## [ Des implantations dans 7 pays : ]

Congo (pétrole et gaz), Cuba (pétrole et gaz), Gabon (pétrole), Pérou (pétrole), Sénégal (gaz), Tanzanie (pétrole), Vietnam (gaz)



## sommaire

1 Profil de la société - 2-4 Congo - 5-6 Cuba - 7 Autres actifs - 8-9 Savoir faire. Organigramme fonctionnel  
10-11 Faits marquants - 12-13 Panorama Financier - 14-15 Panorama Boursier - 16 Gouvernement d'entreprise  
17 Promotion de l'actionnariat salarié - 19 Rapport financier.



# CONGO



## CONGO

**[ Montée en puissance d'une  
des plus grosses découvertes  
onshore en Afrique de l'ouest ]**

### Tableau de bord (Juin 2004)

Gisements	M'Boundi	Kouakouala
% de détention Maurel & Prom	54 %	50 %
Réserves prouvées et probables part Maurel & Prom	258 Mb	7,5 Mb
Qualité de l'huile	39° API	39° API
Nombre de puits en production	13	3
Production journalière moyenne (b/j) part Maurel & Prom	10 800	700
Investissements 2003 (en M€ - part Maurel & Prom)	31	1

### Une croissance rapide par la mise en développement accéléré des réserves

Les travaux effectués, en 2003 et début 2004 par Maurel & Prom qui est opérateur de l'ensemble de son domaine minier au Congo, ont généré une augmentation majeure des réserves à 266 Mb prouvés et probables et de la production avec 11 500 b/j début juin 2004.

La qualité des actifs permet de générer une marge opérationnelle de l'ordre de 50 % et des investissements de 70 MUSD prévus en 2004 supportés par un cash-flow désormais très significatif.

### M'Boundi – Permis d'exploitation détenu à 54 %

Découvert en 2001, le gisement concentre l'essentiel des réserves avec 258 Mb 2P qui permettent d'anticiper une production part Maurel & Prom en forte augmentation à 20-25 000 b/j fin 2004 avec un plateau cible équivalent à 73 000 b/j en 2009. Aux 13 puits réalisés au 1<sup>er</sup> juin 2004, s'ajoutent environ 13 puits de développement et de délimitation en 2004.

Par ailleurs, une nouvelle tranche d'investissements de surface, y compris un pipeline, sera réalisée. Les fortes quantités de gaz disponibles devraient être commercialisées d'ici la fin 2005 avec la mise en place d'une centrale électrique.

Maurel & Prom a cédé 11 % d'intérêts en décembre 2003 à la société sud-africaine Energy Africa, Burren Energy détenant de son côté 35 %.

La taille constatée à ce stade de M'Boundi offre à la société une très forte visibilité de sa production qui serait encore de 24 000 b/j part Maurel & Prom en 2019.







**Kouakouala A / Pointe Indienne – Permis d'exploitation détenus à 50 % et 65 %**

L'absence d'appareil de forage disponible n'a pas permis d'augmenter la production de Kouakouala en 2003 qui était de l'ordre de 700 b/j part Maurel & Prom et explique également la diminution des réserves 2P à 7,5Mb pour Maurel & Prom.

Deux puits de délinéation nord et sud-est sont prévus en 2004 et pourraient permettre de faire croître à nouveau la production significativement.



**[ Effort soutenu et continu en exploration ]**

Maurel & Prom opère 6 000 km<sup>2</sup> de permis d'exploration répartis entre Kouilou, La Noumbi et Kouakouala B, C et D. Les succès remportés sur M'Boundi dont la taille ne cesse de croître et les données disponibles sur Kouilou et La Noumbi dotent Maurel & Prom d'un potentiel de développement considérable.

Les réserves possibles (3P) évaluées à ce stade par Maurel & Prom sont d'environ 232 Mb pour M'Boundi, Kouilou et Kouakouala (La Noumbi fera l'objet d'évaluations en 2004).



Maurel & Prom a accéléré sa politique de diversification et d'extension de son domaine minier par l'obtention de licences d'exploration au Gabon et en Tanzanie, qui sont autant de relais de croissance long terme supplémentaires. Par ailleurs, la Société s'efforce de réduire sa position au Sénégal et a mis fin à sa présence en France pour concentrer ses efforts sur les actifs à fort effet de levier en cas de succès.

# AUTRES ACTIFS

## Tableau de bord (décembre 2003)

Gisements	Pebercan
% de détention Maurel & Prom	20 %
Réserves prouvées et probables part Maurel & Prom	13,2 Mb
Qualité de l'huile	10,6 à 12,1° API
Nombre de puits en production	15
Production journalière moyenne 2003 (b/j) part Maurel & Prom	1 300
Investissements 2003 (en M€ - part Maurel & Prom)	5,2

### Gabon : 2 000 km<sup>2</sup> de domaine minier additionnel

En partenariat avec la société sud-africaine Rockover Oil and Gas, Maurel & Prom détient désormais respectivement 50 % et 25 % des permis onshore MT2000/Ofubu et Banio.

Une partie des permis a mis en évidence des réserves qui peuvent être remises en production avant la fin 2004.

Par ailleurs, les données techniques disponibles devraient faciliter la recherche exploratoire d'un thème pétrolier nouveau proche de celui découvert au Congo.

### Vietnam : signature d'un contrat d'achat de gaz avec Petrovietnam

Dans l'attente des résultats du test de production longue durée qui démarrera en juillet 2004 et qui permettra de déterminer les réserves ultimes de réservoir, l'actif a fait l'objet d'une provision de 7 M€ en 2003.

### Tanzanie : obtention de droits miniers onshore / offshore

Avec les permis de Bigwa-Rufiji et Mafia, la Société élargit significativement son domaine minier avec plus de 12 000 km<sup>2</sup> à explorer. Deux puits sont prévus dans les prochaines années. Maurel & Prom dispose de 60 % d'intérêts au côté d'un partenaire canadien (Petroquest).

### Sénégal : désinvestissement partiel à l'étude

Maurel & Prom entend céder une partie de ses intérêts du permis onshore gazier de Sebikothane qui fera l'objet d'un puits d'exploration avant fin 2004.

### Pérou : réalisation d'un puits d'exploration en 2004

Un procédé thermique sera testé mi-2004 et parallèlement, Maurel & Prom et son partenaire opérateur GMP réaliseront un puits d'exploration sur le bloc 14 cette année.

### France : sortie des permis de Lavergne et Lanot

Les difficultés techniques et environnementales locales ont amené la Société à renoncer à demander la prolongation des permis et à enregistrer une charge sur l'exercice 2003 de 4,2 M€.

### Activités diversifiées

Le bilan de la Société laisse désormais peu de place aux actifs non pétroliers qui représentent 21 % des immobilisations au 31/12/2003. La politique de cession devrait s'intensifier en 2004.

#### Activités maritimes

Les navires polyvalents ont dégagé une rentabilité satisfaisante en 2003 (12 %) et leur cession reste programmée dès que le back log le permettra dans

de bonnes conditions. Le claim Energy Searcher, à travers lequel Maurel & Prom, réclame 20 M€ à Cameron, fera l'objet d'un procès à Singapour en fin d'année.

#### Activités aurifères

Les résultats encourageants des premiers puits d'exploration pourraient permettre d'ici 1 à 2 ans une cession de l'actif devenu exploitable.

CUBA

## [ Le potentiel prometteur d'un second thème pétrolier en forte croissance ]

Le ralentissement du rythme des travaux en 2003 par Pebercan Inc qui a généré une baisse provisoire de la production à environ 7 000 b/j en 2003 pour 8 000 b/j (part Pebercan Inc) en 2002, n'handicape en rien le développement futur mais s'explique par les retards pris dans le redimensionnement des installations de séparation, traitement et évacuation des effluents.

### Des réserves et un profil de production attractifs

Équivalents à 65 Mb 2P pour la part Pebercan Inc sur le Bloc 7, les réserves sont calculées à ce stade avec un taux de récupération très faible de l'ordre de 3,5 %. La mise en œuvre à terme de nouvelles techniques opératoires devrait permettre d'accroître ce niveau cible. Les cinq à six puits prévus cette année sur le Bloc 7 ont pour objectif d'amener la part de production de Pebercan Inc à environ 15 000 b/j à fin 2004.

La contribution financière 2003 au résultat net consolidé de Maurel & Prom étant de 3,1 M€ par mise en équivalence des 20 % détenus.

### Un domaine minier en exploration rapide

La campagne sismique 3D en cours sur le Bloc 7 devrait permettre de confirmer l'existence de plusieurs structures possibles équivalentes à Canasi en laissant par ailleurs ouverte la possibilité de retrouver le même thème en proche offshore plus en profondeur. Dans cette perspective, un à deux puits d'exploration devraient être réalisés en 2004 sur la partie ouest du Bloc 7.

Les permis onshore font l'objet par ailleurs d'une campagne sismique 2D qui sera achevée en 2004.





Maurel & Prom, dont le succès initial repose sur l'exploration, s'est doté des moyens nécessaires pour développer des champs de grande taille tel que M'Boundi au Congo.



**...à la production d'hydrocarbures**

A travers notamment sa filiale de forage, Caroil, Maurel & Prom s'appuie sur un pôle d'expertise en forage, humain et technique (avec 3 appareils en propriété ou copropriété) permettant le développement accéléré des champs importants qu'il s'agisse de puits d'exploration, de développement ou d'interventions sur les puits existants.

Par ailleurs, le renforcement de ses moyens de production de surface crédibilise le rythme soutenu d'augmentation de la production.

Maurel & Prom couvre techniquement les champs de compétences nécessaires à l'identification, l'évaluation et la gestion optimale d'un gisement pétrolier ou gazier.

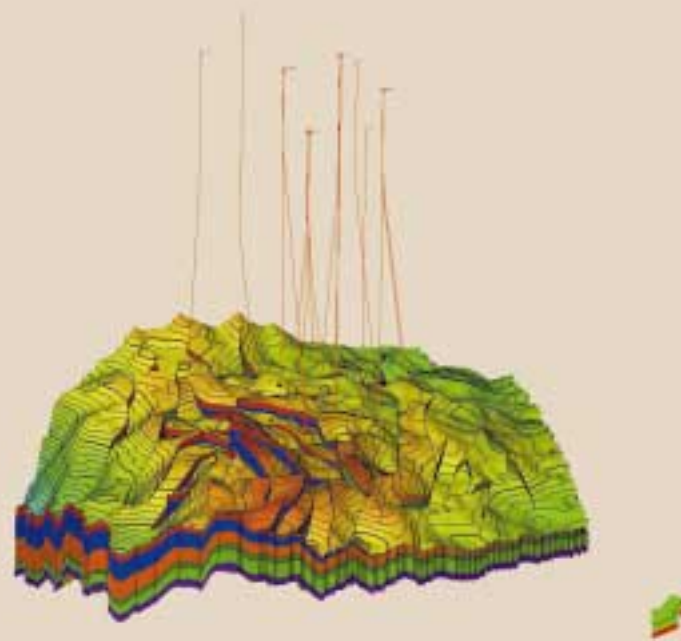
sur toute la chaîne Amont ]

[ Une société opératrice présente

**De la recherche...**

La Société met à profit l'ensemble de ses compétences en géologie et géophysique, qu'il s'agisse de la magnéto-tométrie (une campagne est en cours au Congo) ou de la sismique 3D (250 km<sup>2</sup> prévus en 2004 sur M'Boundi) qui permettent de réaliser dans les meilleures conditions les forages (20 à 25 en 2004 au Congo) en passant par l'ingénierie de réservoir.

Maurel & Prom dispose des compétences pour définir le modèle de développement adapté d'un gisement qu'il s'agisse de récupération primaire et secondaire.



**Organisation**

**Comité d'Orientation Stratégique et Technique**  
P. Jacquard (Président)  
P. Alba  
M. Gulbenkian

**Conseil de surveillance**  
P. Jacquard (Président)  
J. Vandier  
J.L. Chambon  
E. de Marion de Glatigny  
GLP Conseil  
Financière de Rosario  
F. Chalandon

**Comité d'audit**  
G. Brac de la Penière (Président)  
J.L. Chambon

**Commandite par actions**  
J.F. Hénin  
Gérant

**Directeur Général**  
F. Boulet

**Directeur Exploration**  
D. Pelerin

**Directeur Forage**  
M. Perret

**Directeur Production**  
Ch. Berthinier

**Directeur Financier**  
B. Brocard

**Centres de compétences**

**Géologie** A. Simonnot  
**Ingénierie de réservoir** Ph. Corlay  
**Croissance Projets spéciaux** D. Lechartier  
**Affaires juridiques** S. Laurent

**Centres de profits**

**Congo** O. Mensah  
**Vietnam** F. Brophy  
**Cuba** (20 % Pebercan)  
**Caroil** (forage)  
**Brooklyn Shipping** (navires)  
**NGM** (activités aurifères)

2 0 0 3 - 2 0 0 4

F A I T S M A R Q U A N T S

**Février 2003**

Extension du domaine minier au Congo avec l'obtention du permis onshore La Noumbi.

**Mars 2003**

Cession du pôle aquacole.

**Avril 2003**

Signature d'un accord de partenariat avec la société GMP pour le développement de 3 permis on shore au Pérou. Cession des intérêts pétroliers en Russie.

[ L'affirmation d'un nouvel

opérateur pétrolier ]

**Octobre 2003**

Livraison d'un nouveau pipeline reliant M'Boundi et Mengo au Congo.

**Décembre 2003**

Cession de 11% d'intérêts sur M'Boundi à la société sud africaine Energy Africa.



**Mars 2004**

1<sup>ère</sup> société européenne indépendante cotée aux réserves globales de 279 Mb.

**Avril 2004**

Entrée sur 2 000 km<sup>2</sup> de permis au Gabon.

**Juin 2004**

La production journalière de M&P atteint 11 500 b/j au Congo. Réalisation totale de 13 puits sur M'Boundi au Congo. Signature d'un permis d'exploration en Tanzanie.

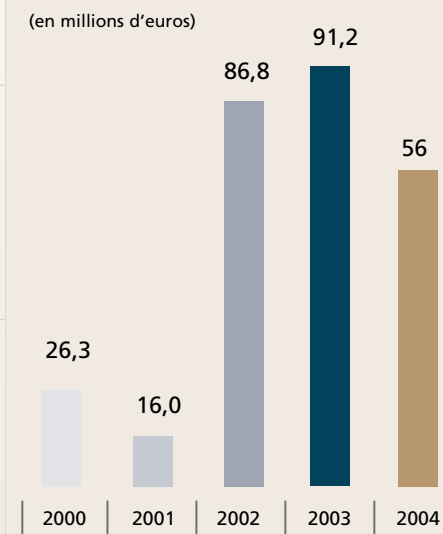


En 2003, la forte progression du chiffre d'affaires et de la rentabilité nette, associée à la marge élevée des activités pétrolières, confirme la dynamique en termes de croissance et d'appréciation des marges.

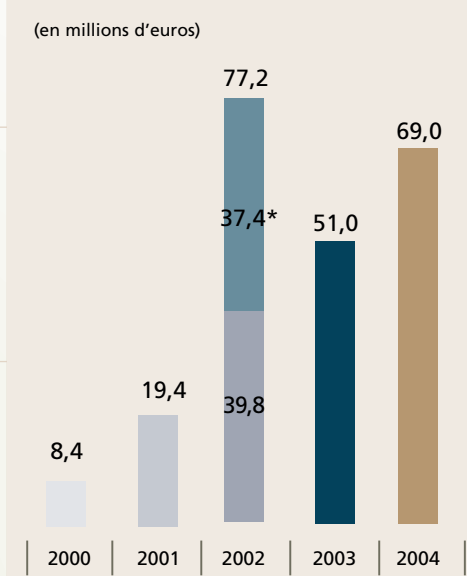
La structure financière bénéficie du cycle vertueux de l'augmentation des fonds propres (+61 %) et de la baisse du gearing net (ramené à 71 % au 31/12/03 contre 109 % au 31/12/02, soit 17 % proforma au 31 mars 2004 après conversion potentielle des OCEANE).

Ces éléments confortent les objectifs établis pour l'exercice 2004, soit 130 M€ pour le chiffre d'affaires et 50 M€ de résultat net consolidé prévisionnels.

Evolution de l'endettement net  
(en millions d'euros)



Evolution des investissements pétroliers  
(en millions d'euros)



\* acquisition des droits miniers (permis Kouilou/M'Boundi) d'Heritage Oil au Congo (avril 2002).

# PANORAMA

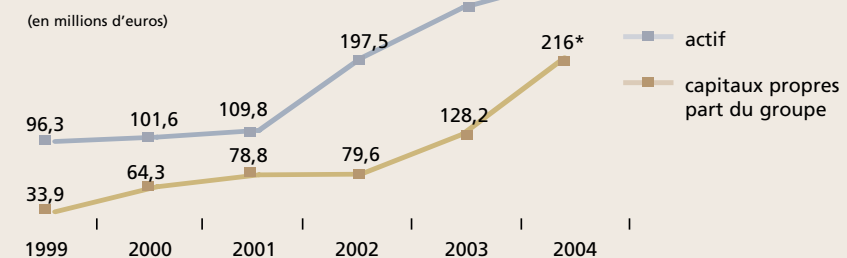
# FINANCIER

Compte de résultats simplifié en millions d'euros

	2000	2001	2002		2003	
		économique*	publié	économique*	publié	économique*
Chiffre d'affaires	26,1	21,9	26,6	38,4	45,3	53,2
- dont activités pétrolières	4,9	9,8	14,2	25,9	31,9	39,8
Résultat d'exploitation	(2,8)	1,2	1,9	10,0	10,3	14,3
- dont activités pétrolières	3,6	4,9	6,4	14,5	14,6	18,6
Résultat net part du groupe	(6,9)	(3,1)	0,4	0,4	24,3	24,3

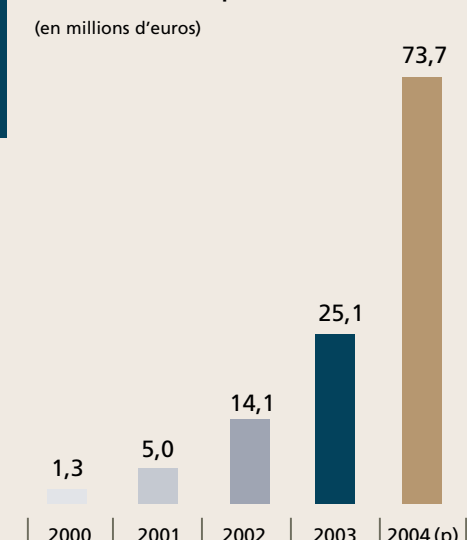
\* à périmètre constant hors navire de forage et en intégrant proportionnellement les intérêts de Maurel & Prom à Cuba, traités comptablement par mise en équivalence.

Evolution de l'actif et des capitaux propres part du groupe  
(en millions d'euros)



\* Avec prise en compte des OCEANE en fonds propres.

Evolution du cash-flow des activités pétrolières  
(en millions d'euros)



\* en réintégrant les intérêts de Maurel & Prom à Cuba

	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Nombre d'actions	Capitalisation boursière
En 2001	16,9 € 16 juillet 2001	9,85 € 4 janvier 2001	6 050 866 31 décembre 2001	94 M€ 31 décembre 2001
En 2002	24,95 € 23 avril 2002	15,5 € 3 janvier 2002	6 054 206 31 décembre 2002	123 M€ 31 décembre 2002
En 2003	40,5 € 9 décembre 2003	19,6 € 16 juin 2003	7 260 484 31 décembre 2003	293 M€ 31 décembre 2003

**Une forte valorisation à attendre**

Quel que soit le critère d'appréciation, qu'il s'agisse des cash-flow et résultats prévisionnels corrélés au profil de production attendu, de l'application des multiples des sociétés indépendantes comparables ou de la valorisation des réserves prouvées, probables et possibles, l'actif apparaît encore très sensiblement sous valorisé.

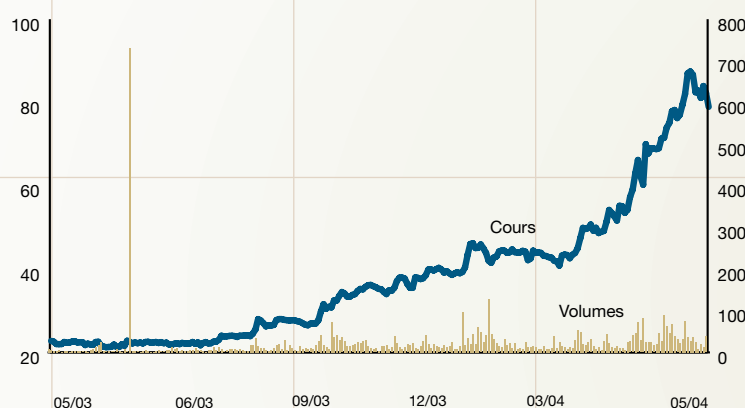
Ainsi sur la seule base des réserves connues à ce jour et en faisant abstraction du potentiel très élevé du domaine minier, la Société estime son potentiel court terme à plus de 100 € par titre, toute dilution intégrée y compris après rémunération des droits de commandités.

Cette hypothèse prend en compte un prix de vente moyen du baril à 25 USD en sachant que sa réévaluation offre un effet de levier très significatif sur les résultats attendus.

**Mémento de l'actionnaire**

Compartment de marché	Premier Marché
Indice de référence	Indice Midcac
<b>Actions MAUREL et PROM</b>	
Code Isin	FR0000051070
Code Bloomberg	MAU FP
Code Reuters	MAUP.PA
Nombre d'actions au 31/01/04	7 260 484
<b>Obligations convertibles MAUREL et PROM</b>	
Code Océane	18 821
Nombre d'obligations (au 30 avril 2004)	1 221 929

Evolution du cours et des volumes



**PANORAMA**

**BOURSIER**

**Une capitalisation et une liquidité croissantes**

L'augmentation très importante des réserves et de la production, qui font de Maurel & Prom un acteur indépendant significatif, ont capté l'intérêt des investisseurs spécialisés dans les sociétés pétrolières de taille moyenne.

Ainsi, de janvier 2001 au 1<sup>er</sup> mai 2004, le cours a été multiplié par plus de 8. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la progression est proche de 150 %.

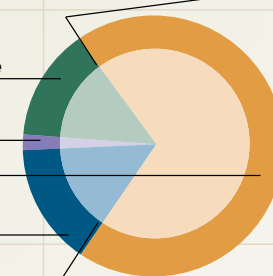
La politique accrue de marketing du titre en France et à l'étranger a généré une forte augmentation de la liquidité (2 à 3 % du capital s'échangent chaque semaine en moyenne) et un doublement en ce sens de la part étrangère dans le capital à 16 % environ.

Le nombre d'actionnaires total a également progressé de plus de 36 % à 10 500 dont 10 000 particuliers. Par ailleurs, les OCÉANE ont commencé à être largement converties depuis l'automne 2003 avec 453 000 titres au 31 mai 2004 sur un total de 1 513 000 titres.

Enfin, la fréquentation du site Internet de la Société témoigne de l'audience acquise en moins de deux ans avec 15 000 connections par jour.

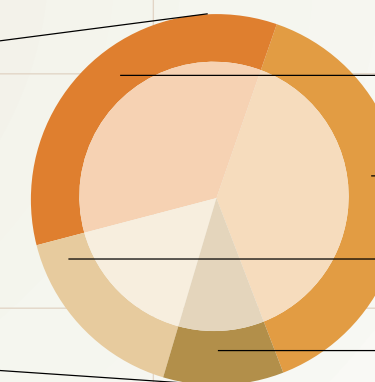
Répartition du capital  
Au 31 janvier 2004

Pacifico et Aréopage  
13,77 %  
Autres 1,90 %  
Titres dans le public  
69,91 %  
Macif  
14,79 %



Répartition des titres dans le public

Institutionnels français  
34,40 %  
Personnes physiques  
38,86 %  
Institutionnels étrangers  
16,32 %  
OPCVM  
10,42 %



**Depuis février 2003**

- Relative concentration des titres détenus dans le public
- Augmentation du nombre de porteurs personnes physiques
- Augmentation du nombre de dépositaires étrangers
- Fort renforcement des OPCVM
- Forte augmentation de la liquidité

**Prochains rendez-vous financiers**

- Chiffre d'affaires semestriel 2004      13 août 2004
- Résultats semestriels 2004      29 octobre 2004
- Chiffre d'affaires 9 mois 2004      12 novembre 2004



## Société en commandite par actions

Maurel & Prom est dirigée par un Gérant Jean-François Hénin (qui, outre sa qualité d'associé-commandité au travers de la société Aréopage, est également associé-commanditaire via la société Pacifico) et par un Directeur Général, Frédéric Boulet qui dispose également d'une minorité des droits de commandité au travers d'Aréopage. Le Gérant bénéficie d'une rémunération brute fixe de 76 225 € pour 2003 et Aréopage en qualité de commandité a une rémunération indexée sur le bénéfice distribuable soit 20 % après calcul d'un précipt équivalent à 10 % des capitaux propres sociaux.

# GOUVERNEMENT

# D'ENTREPRISE

ET

# PROMOTION DE L'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Par ailleurs, responsable indéfiniment sur ses biens propres (contrairement aux commanditaires), le commandité peut voir sa qualité remise en cause dans le cas où la société perdrait 20 % de ses capitaux propres sur une année ou 25 % cumulatifs sur plusieurs années.

La société a décidé de procéder à une évaluation indépendante sur la valeur des droits de commandités pour procéder le cas échéant à la transformation en société anonyme classique qui devrait intervenir avant la fin 2004.

## Actionnariat salarié

La Société mène une politique ambitieuse d'association des salariés à son capital tant par l'attribution d'options de souscription et d'achat d'options d'actions Maurel & Prom que par la mise en place d'une épargne salariale. Au titre du plan d'options 2001, la Société a attribué 154 000 options d'achats à 12 collaborateurs. A l'issue des deux plans complémentaires mis en place en juin et juillet 2003, le nombre total de stock options attribuées était de 123 000 pour 5 collaborateurs représentant 3,72 % du capital au 30 avril 2004.

Cette politique traduit le souci constant de récompenser les performances individuelles et de favoriser la fidélisation des principaux acteurs de sa croissance. Par ailleurs, elle a mis en place en 2002 une politique active d'épargne salariale en offrant à ses salariés le bénéfice d'un Plan d'Epargne Groupe et d'un Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire couplés à un intéressement. Au titre de ce dispositif les bénéficiaires ont investi 170 567,64 € en 2003 qui, couplé à l'abondement leur a permis d'acquérir 6 441 titres Maurel & Prom.

## Le conseil de Surveillance

Il a principalement pour rôle de s'assurer du respect des normes de bonne gestion et de prudence dans l'établissement des comptes et de la bonne maîtrise des risques liés à l'activité de l'entreprise, tout en apportant son assistance et ses conseils au management dans sa stratégie de développement et d'organisation. Il vise dans sa composition un équilibre de compétences financières, pétrolières et d'expérience internationale :

- Monsieur Pierre Jacquard en qualité de Président (ancien Président de l'IFP)
- Monsieur Jacques Vandier (ancien Président de la MACIF)
- Monsieur Jean-Louis Chambon (Directeur des relations extérieures du CEA)
- Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny (représentant de Pacifico)
- Monsieur Gilles Brac de la Perrière (représentant de GLP Conseil)
- Monsieur Jean-François Michaud (représentant de la Financière de Rosario)
- Monsieur Fabien Chalandon (Directeur Général The Chart Group, LP)\*

\* coopté au Conseil de Surveillance du 22 avril 2004

## Un Comité d'Orientation Stratégique et Technique

Il a été créé fin 2001, avec pour mission principale d'étudier, à la demande de la Direction, les choix stratégiques et d'une manière générale, les nouvelles orientations et projets de l'entreprise. Il oriente en particulier ses travaux sur la valorisation technico-économique des réserves pétrolières, les projets de mise en développement des gisements, les investissements techniques et l'organisation

de la structure opérationnelle pétrolière. Il est composé de Pierre Jacquard qui le préside (ancien Président de l'IFP), de Paul Alba (ancien cadre dirigeant d'Elf Aquitaine) et de Micaël Gulbenkian (ancien Président de Partex, actuel Président d'Heritage Oil – société pétrolière cotée à Toronto).

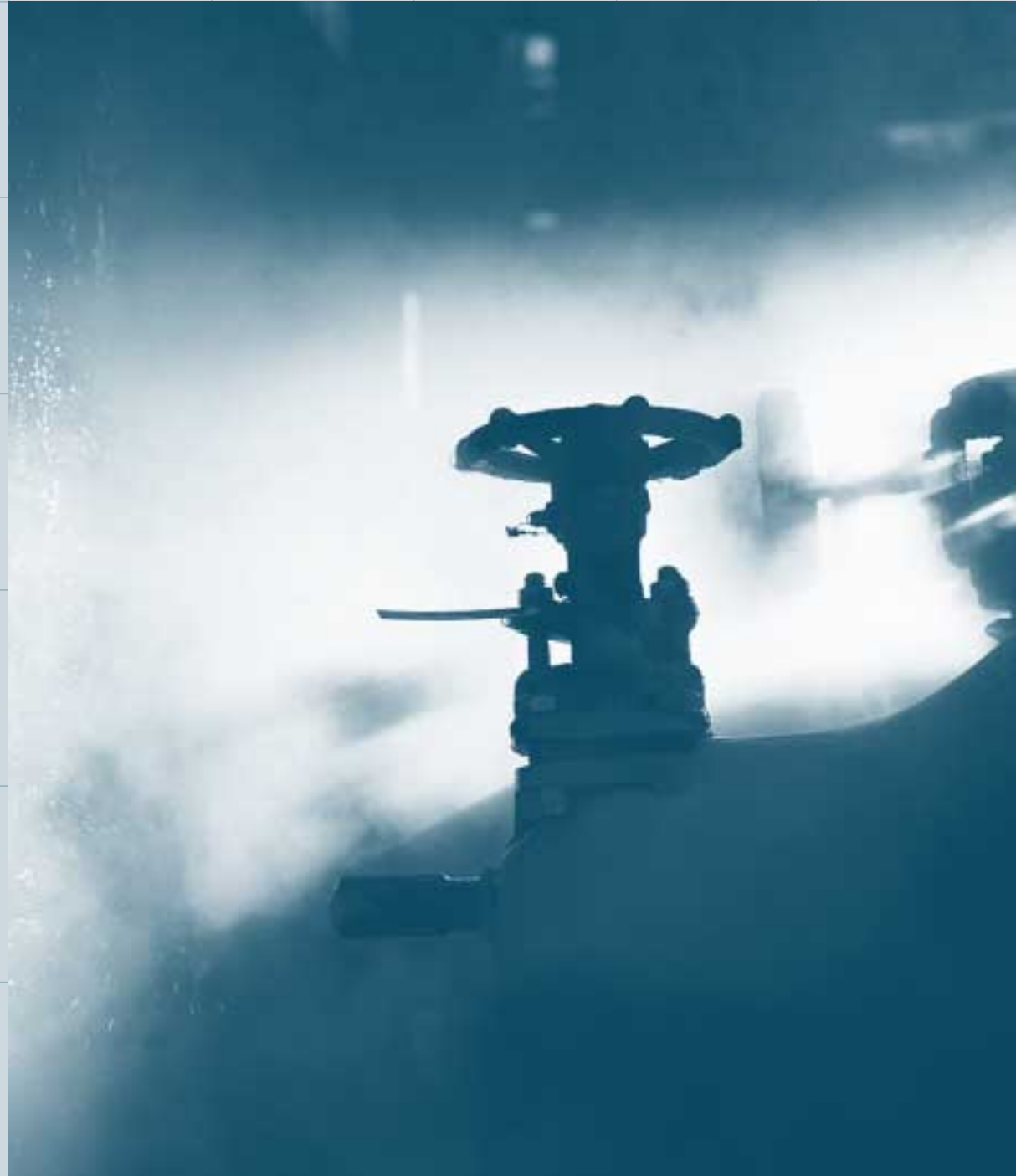
## Un Comité d'Audit

Créé le 7 octobre 2003, présidé par Gilles Brac de la Perrière assisté de Jean-Louis Chambon, le Comité d'Audit a pour fonction principale d'assister le Conseil de Surveillance pour que celui-ci ait les informations et les moyens de s'assurer de la qualité des contrôles internes et de la fidélité des informations financières transmises aux actionnaires et au marché financier.

## Rémunération des organes d'Administration

Le montant global des jetons de présence (incluant une partie fixe, et une partie variable selon l'assiduité) s'est élevé à 30 490 € en 2003 soit une rémunération individuelle moyenne de 4 358 € par administrateur.

Les indemnités globales perçues par les membres du Comité Stratégique en 2003 se sont élevées à 45 720 €.



## RAPPORT ANNUEL 2003

## DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

*Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers en date du 4 juin 2004 en application du règlement COB n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.*

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles au siège de la Société,  
sur son site Internet à l'adresse suivante : [www.maureletprom.com](http://www.maureletprom.com)  
ou sur le site de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).





4.6.1.2 - Risques de change	77		6.2.4 - Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes sociaux ou de surveillance	153
4.6.1.3 - Risques de taux	77		6.3 - MENTION DES SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL	153
4.6.1.4 - Risques action	78		6.3.1 - Association des salariés : intéressement, épargne salariale	153
4.6.2 - Risques juridiques	78		6.3.2 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers	155
4.6.2.1 - Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention de certains permis	78			
4.6.2.2 - Litiges	78		<b>CHAPITRE VII - ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR</b>	<b>156</b>
4.6.3 - Risques liés à l'activité du Groupe Maurel & Prom	79		7.1 - ÉVOLUTION RÉCENTE	156
4.6.3.1 - Risques propres au secteur d'activité du Groupe Maurel & Prom	79		7.1.1 - Domaine minier	156
4.6.3.2 - Risques liés à l'éventuelle dépendance du Groupe Maurel & Prom à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants	80		7.1.1.1 - Gabon	156
4.6.3.3 - Risques industriels et environnementaux	80		7.1.1.2 - Tanzanie	156
4.6.3.4 - Risques liés aux hommes clés de la Société	81		7.1.1.3 - Guinée-Bissau	156
4.6.4 - Assurance	81		7.1.2 - Actionnariat	156
			7.1.2.1 - Conversion d'OCEANE	156
<b>CHAPITRE V - PATRIMOINE – SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS</b>	<b>82</b>		7.1.3 - Activité de la Société	156
5.1 - COMPTES CONSOLIDÉS	82		7.1.3.1 - Chiffre d'affaires du premier trimestre 2004	156
5.2 - RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003	108		7.2 - PERSPECTIVES D'AVENIR	156
5.3 - COMPTES SOCIAUX	110		ANNEXES AU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	159
5.4 - RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003	133		ANNEXE 1 - GLOSSAIRE	159
5.5 - PRÉPARATION DU PASSAGE AUX NORMES IFRS	135		ANNEXE 2 - PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 JUIN 2004	160
5.6 - INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES	136		ANNEXE 3 - TABLEAU DE CONCORDANCE	165
5.7 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE	136			
5.8 - INFORMATION SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES	137			
5.9 - RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	137			
<b>CHAPITRE VI - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>140</b>			
6.1 - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX	140			
6.1.1 - Membres des organes sociaux	140			
6.1.2 - Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres des organes sociaux	142			
6.1.3 - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance	144			
6.1.3.1 - Fonctionnement des organes sociaux	144			
6.1.3.2 - Comités constitués par les organes sociaux	146			
6.1.4 - Procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société	148			
6.1.5 - Rapport des commissaires aux comptes sur les informations fournies par la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	150			
6.2 - INTÉRÊTS DES GÉRANTS ET AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX	151			
6.2.1 - Rémunérations attribuées pour le dernier exercice clos, à quelque titre que ce soit, à chaque membre des organes d'administration, de direction, de surveillance	151			
6.2.2 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	153			
6.2.3 - Informations sur les opérations conclues entre la Société et les membres des organes sociaux ou de surveillance ou les actionnaires détenant une fraction de droits de vote supérieure à 10 %	153			



## CHAPITRE I - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### 1.1 - RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Responsable du document de référence : Jean-François Héning, gérant de Maurel & Prom (ci-après " **Maurel & Prom** " ou " **la Société** ").

### 1.2 - ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

" A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et du Groupe Maurel & Prom.

*Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée "*.

Jean-François Héning, Gérant  
Paris, le 4 juin 2004

### 1.3 - RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES :

##### Monsieur Michel Bousquet

213, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

Date de première nomination : assemblée générale du 14 juin 2002

Durée du mandat en cours : 6 ans (à compter du 14 juin 2002)

Échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007

##### Ernst & Young Audit

Représenté par Monsieur François Carrega

Tour Ernst & Young

Faubourg de l'Arche

92037 Paris – La Défense Cedex

Date de première nomination : assemblée générale du 27 juin 1996

Durée du mandat en cours : 6 ans (à compter du 14 juin 2002)

Échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANT :

##### Monsieur François Caillet

66, avenue de Buzenval  
92500 Rueil-Malmaison

Date de première nomination : assemblée générale du 14 juin 2002

Durée du mandat en cours : six ans (à compter du 14 juin 2002)

Échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007

### Monsieur Jean-Louis Robic

24, boulevard du Général Ferrié  
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Date de première nomination : assemblée générale du 21 novembre 1989

Durée du mandat en cours : 6 ans (à compter du 14 juin 2002)

Échéance du mandat : à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007

### 1.4 - ATTESTATION DES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Établissements Maurel & Prom, S.C.A. et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Gérant. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2001, arrêtés par la Gérance, ont fait l'objet d'un audit par Monsieur Jean-François Ramolino de Coll'Alto et Ernst & Young Audit, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, arrêtés par la Gérance, ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France. Les observations suivantes ont été formulées :

"Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- Les incertitudes relatives aux actifs pétroliers ou gaziers en France et au Vietnam. En effet, l'exploitation de ces actifs reste conditionnée par l'évolution d'un certain nombre de facteurs présentés dans la note 4.C.1.a de l'annexe aux comptes sociaux et dans la note 4.D.1.a de l'annexe aux comptes consolidés.
- Les modalités de calcul de l'amortissement des immobilisations de production pétrolière acquises dans le cadre du développement des gisements de Kouakouala A et de M'Boundi qui sont exposées dans les notes 4.B.b et 4.C.1.b de l'annexe aux comptes sociaux et dans les notes 4.B.f et 4.D.1.b de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous attirons également votre attention sur les notes 4.C.18 et 4.C.22 de l'annexe aux comptes sociaux et sur les notes 4.D.21 et 4.D.29 de l'annexe aux comptes consolidés, concernant la présentation du chiffre d'affaires et des impôts pétroliers relatifs aux contrats de partage de production sur les permis d'exploitation de Kouakouala A et de M'Boundi, qui a été adaptée aux nouvelles modalités de facturation".

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 arrêtés par la Gérance, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Ils ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris, le 4 juin 2004  
Les Commissaires aux Comptes

Monsieur Michel Bousquet  
213, boulevard Saint Germain  
75007 Paris



Ernst & Young Audit  
Tour Ernst & Young  
11, allée de l'Arche  
92400 Courbevoie  
Monsieur François Carrega



Le présent document de référence inclut par ailleurs :

- Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2003 des commissaires aux comptes (respectivement page 115 chapitre Comptes Sociaux et page 90 chapitre Comptes Consolidés du présent document de référence) comportant la justification des appréciations des commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce ;
- Le rapport établi (en page 132 du présent document de référence), à la demande des associés des Etablissements Maurel et Prom, S.C.A., sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance portant sur le contrôle interne.

## 1.5 - POLITIQUE D'INFORMATION

### 1.5.1 - Responsable de l'information

Monsieur Jean-François Héning  
Téléphone : 01.53.83.16.00  
Télécopie : 01.53.83.16.04  
e-mail : maurel.jfh@wanadoo.fr  
Site Internet de la Société : www.maureletprom.com

### 1.5.2 - Relations avec les actionnaires

D'une manière générale, les statuts, procès-verbaux des assemblées générales d'actionnaires, rapports des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société : 66, rue de Monceau - Paris 75008.

Des avis financiers sont régulièrement publiés dans la presse économique et financière à l'occasion des communications sur le chiffre d'affaires, les résultats et les autres événements importants de la vie de la Société ou du Groupe Maurel & Prom.

Des informations sur la Société sont disponibles sur le site Internet [www.maureletprom.com](http://www.maureletprom.com), lequel permet aux actionnaires, aux salariés et à l'ensemble des publics d'accéder à une présentation générale du Groupe Maurel & Prom et à l'essentiel de son information financière, telle que les résultats, communiqués, rapports annuels, présentations aux analystes, lettres aux actionnaires, cours de l'action, chiffres clés, informations relatives à l'actionnariat et au gouvernement d'entreprise ainsi que tous autres événements importants concernant la Société et le Groupe Maurel & Prom.

### 1.5.3 - Calendrier des actionnaires

- |  |                  |
|--|------------------|
| - Publication du chiffre d'affaires semestriel 2004 :        | 13 août 2004     |
| - Publication des résultats semestriels 2004 :               | 29 octobre 2004  |
| - Publication du chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2004 : | 12 novembre 2004 |

Ce calendrier, disponible sur le site Internet [www.maureletprom.com](http://www.maureletprom.com), est donné à titre indicatif et est susceptible de faire l'objet d'éventuelles modifications.



## CHAPITRE II

ÉMISSION/ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS SUR UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ D'INSTRUMENTS FINANCIERS REPRESENTATIFS DE CAPITAL OU DE CRÉANCES, COMPLEXES OU COMPOSÉS

Non applicable.

Nota : en cas d'opération soumise au visa, à l'enregistrement ou à l'appréciation de l'Autorité des marchés financiers, les informations relevant de ce chapitre feraient l'objet d'une note d'opération spécifique.

## CHAPITRE III

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

### 3.1 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

#### 3.1.1 - Dénomination et siège social

Dénomination sociale : La Société a pour dénomination sociale " Établissements Maurel & Prom ".

Siège social : Le siège de la Société est situé 66, rue de Monceau – Paris 75008. Une décision de gérance en date du 24 mai 2004 a décidé du transfert du siège social, à compter du 21 juin 2004, au 12, rue Volney – Paris 75002. Ce changement de siège social sera soumis à la ratification de l'assemblée générale convoquée pour le 28 juin 2004 (voir, en annexe 2 au présent document de référence, les projets de résolutions qui seront soumis à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 28 juin 2004).

#### 3.1.2 - Forme juridique et législation applicable

Maurel & Prom est une société en commandite par actions soumise aux dispositions du Code de commerce (et en particulier aux dispositions des articles L.226-1 à L.226-14 dudit Code) et du décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à toutes les autres dispositions législatives et réglementaires françaises qui lui sont applicables.

La structure juridique de la Société est constituée des composantes suivantes :

- deux gérants
- un Conseil de Surveillance
- un associé commandité
- des associés commanditaires ou actionnaires

La Société a été constituée conformément au droit français.

#### 3.1.3 - Date de constitution et durée de la Société

Date de constitution de la Société : 1<sup>er</sup> novembre 1919 (article 1 des statuts)

Durée de la Société : 99 ans, soit jusqu'au 31 octobre 2018

#### 3.1.4 - Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet , tant en France qu'à l'étranger :

- La gestion de tous titres et droits sociaux. A cet effet, la prise de participation dans toutes sociétés, groupements, associations, notamment par voie d'achat, de souscription, d'apport ; la cession sous toute forme desdits titres ou droits sociaux,
- La recherche et l'exploitation de tous gîtes minéraux, notamment de tous gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux et produits connexes,
- La location, l'acquisition, la cession, la vente de tous puits, terrains, gisements, concessions, permis d'exploitation ou permis de recherche, soit pour son compte personnel, soit pour le compte de tiers, soit en participation ou autrement. Le transport, le stockage, le traitement, la transformation et le commerce de tous hydrocarbures naturels ou synthétiques, de tous produits ou sous-produits du sous-sol liquides ou gazeux, de tous minerais ou métaux,
- L'acquisition de tous immeubles, leur gestion ou leur vente,
- Le commerce de tous produits et marchandises.

Et de manière générale, la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, agricoles, financières, en France ou dans tout autre pays et ce, soit par la création de sociétés nouvelles, soit par apports, souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusions, société en participation ou autrement et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à ces activités et susceptibles d'en faciliter le développement ou la gestion.

### 3.1.5 - Indication du registre du commerce et des sociétés et numéro d'inscription

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 457 202 331.

Le code APE de la Société est 111Z depuis le 16 mars 2004 (l'ancien code APE était 741J).

### 3.1.6 - Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires, rapports des Commissaires aux comptes et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

### 3.1.7 - Exercice social (article 17 des statuts)

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

### 3.1.8 - Répartition statutaire des bénéfices (article 17 des statuts)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et des statuts, augmenté du report bénéficiaire.

Sur le bénéfice net de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence de sommes distribuables, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires est tenue d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

Il est versé de plein droit à l'associé commandité une part des bénéfices dont le montant brut est égal à 20 % de la partie du résultat net avant impôt de l'exercice écoulé, excédant 10 % du montant total des capitaux propres existant au premier jour dudit exercice. La part nette de bénéfice attribuée à l'associé commandité est égale au montant brut déterminé comme il est dit ci-dessus, diminuée, le cas échéant, de tout impôt supporté par la Société en raison de cette attribution. Dans le cas où le montant du bénéfice distribuable d'un exercice serait insuffisant pour permettre le versement à l'associé commandité de tout ou partie de la part lui revenant de plein droit, la partie qui n'aura pu lui être versée sera définitivement perdue pour lui.

Le solde du bénéfice distribuable, après attribution, s'il y a lieu, de la part revenant à l'associé commandité, peut être affecté par l'assemblée générale ordinaire, sur proposition de la gérance, en tout ou partie, soit au report à nouveau, soit à un ou plusieurs postes de réserves facultatives, soit à une attribution de dividendes aux associés commanditaires.

En outre, l'assemblée des actionnaires peut, sur proposition de la gérance, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

L'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice peut, sur proposition de la gérance, accorder à chaque associé commandité ou commanditaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire, ou en actions émises par la Société, et cela aux conditions fixées ou autorisées par la loi.

Préalablement à l'approbation des comptes, il peut être décidé, dans les conditions fixées par la loi, une distribution d'acomptes sur dividendes. Pour tout ou partie de cet acompte, il peut être proposé à chaque associé commandité ou commanditaire, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

### 3.1.9 - Assemblées Générales (article 16 des statuts)

Les assemblées sont convoquées, dans les conditions prévues par la loi, par la gérance, à défaut par le Conseil de Surveillance, à défaut par les commissaires aux comptes ou par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce en cas d'urgence à la demande de tout intéressé ou d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt de ses titres au porteur aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée. Conformément aux dispositions légales en vigueur, deux membres du comité d'entreprise désignés par lui peuvent assister aux assemblées générales. Ils pourront, à leur demande, être entendus lors de toute délibération requérant l'unanimité des actionnaires.

En raison de l'abrogation par la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relatives aux nouvelles régulations économiques de l'article L.225-112 du Code de commerce qui autorisait les statuts à subordonner l'accès aux assemblées à la possession d'un nombre minimal d'actions, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 28 juin 2004, de supprimer le dernier alinéa de l'article 16-1 des statuts de la Société, qui dispose que " pour pouvoir participer aux Assemblées générales ordinaires, un actionnaire doit posséder ou représenter cinq actions au moins " (voir, en annexe 2 au présent document de référence, les projets de résolutions qui seront soumis à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 28 juin 2004).

### 3.1.10 - Droit de vote double (article 8 des statuts)

Chaque action donne droit à une voix ; un droit de vote double est conféré aux propriétaires d'actions nominatives entièrement libérées qui justifieront de leur inscription dans les livres de la Société depuis quatre ans au moins, sans interruption. En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes bénéficiant de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, mais il pourra être repris lorsque le nouveau titulaire des titres justifiera de son inscription nominative pendant une période ininterrompue de quatre ans au moins.

Néanmoins, n'interrompra pas le délai de quatre ans ci-dessus fixé ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession "ab intestat" ou testamentaire ou de partage de communauté de biens ou de société d'acquêts entre époux. Il en sera de même en cas de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les droits de vote double sont détaillés dans les tableaux d'actionariat figurant au paragraphe 3.3 – ci-après.

### 3.1.11 - Limitations des droits de vote

Il n'existe pas de limitations des droits de vote.

### 3.1.12 - Franchissement de seuils (article 7 ter des statuts)

Toute personne physique ou morale, tout fonds commun de placement ou toute autre forme de copropriété, agissant seul ou de concert, qui détient ou viendrait à détenir ou posséder, directement ou indirectement, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit, une fraction du capital ou des droits de vote de la Société égale à 5 % du capital ou des droits de vote, sera tenu d'informer la Société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil, du nombre total d'actions ou de droits de vote, ainsi que du nombre potentiel de titres ou de droits de vote de la Société qu'il détient directement ou indirectement, ou qui sont détenus par des personnes agissant de concert avec lui.

Cette notification doit être renouvelée dans les conditions prévues ci-dessus chaque fois qu'un nouveau seuil de 5 % est franchi en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ainsi que celles précédemment déclarées s'il y a lieu, sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 28 juin 2004, de modifier le délai de déclaration de franchissement de seuils susvisé qui sera désormais de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil (voir, en annexe 2 au présent document de référence, les projets de résolutions qui seront soumis à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 28 juin 2004).

Le 10 avril 2003, Euroclear Bank SA/NV, agissant en sa qualité d'intermédiaire inscrit, a franchi en hausse, le seuil de 10 % du capital de la Société, détenant ainsi à cette date dans les comptes ouverts au nom de ses clients 710.069 actions Maurel & Prom, soit 11,71 % du capital de cette dernière. Euroclear Bank SA/NV en a informé le Conseil des marchés financiers par courrier du 11 avril 2003 en précisant qu'elle n'avait franchi ce seuil qu'à raison de sa qualité d'intermédiaire inscrit.

### 3.1.13 - Identification des détenteurs de titres et information sur les prises de participations significatives (article 7 bis des statuts)

La Société a la possibilité de demander à tout moment, moyennant rémunération mise à sa charge payée à l'organisme centralisateur agréé par décret, le nom ou la dénomination sociale, l'adresse et la nationalité des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

### 3.1.14 - Clauses statutaires particulières relatives au statut de société en commandite (article 1 des statuts)

La société en commandite par actions est une société qui comprend deux catégories d'associés :

- un ou plusieurs commandités, indéfiniment responsables du passif social, et dont les droits ne sont pas librement cessibles,
- des associés commanditaires (actionnaires) qui sont dans la même situation que les actionnaires d'une société anonyme : leurs actions sont négociables dans les mêmes conditions et leur responsabilité est limitée au montant de leur apport. Ils sont représentés par un Conseil de Surveillance.

La société en commandite par actions est dirigée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou morales, choisis par les commandités.

#### **La Société a actuellement deux gérants :**

**- Aréopage SA (anciennement dénommée PLB Finance), société anonyme au capital de 983.530 euros, est gérant associé commandité et a été désignée par l'assemblée générale mixte du 27 juin 1996. Cette société est contrôlée par Pacifico SCA, société dont Monsieur Jean-François Hénin est le gérant ;**

**- Monsieur Jean-François Hénin, gérant non associé.**

Compte tenu de l'existence de deux catégories d'associés, les décisions collectives exigent une double consultation : celle des commanditaires, réunis en assemblée générale, et celle des commandités. Toutefois, les commanditaires procèdent seuls à la désignation des membres du Conseil de Surveillance, les commandités, s'ils sont aussi commanditaires, ne prenant pas part au vote.

Les modifications statutaires ne peuvent intervenir qu'avec l'accord des commandités.

La commandite Maurel & Prom est régie tant par la loi que, dans le cadre de celle-ci, par les spécificités de ses statuts qui ont été aménagés à plusieurs reprises et prévoient des modalités particulières de transformation de la forme sociale.

La transformation éventuelle de la forme sociale actuelle en société anonyme pourra intervenir, tous les dix ans et pour la première fois lors de l'assemblée générale mixte qui statuera notamment sur les comptes de l'exercice 2010. Elle devra être autorisée par l'assemblée générale des actionnaires statuant extraordinairement, ledit vote intervenant à la majorité des deux tiers, en même temps que l'assemblée statuant sur les comptes d'un exercice, avec compensation par versement à l'associé commandité d'une indemnité à dire d'expert, l'associé commandité s'engageant à ne pas s'y opposer dans le cas où cette majorité serait atteinte.

Si, à l'intérieur de cette période décennale, les fonds propres de la Société constitués par le capital, les réserves et le report à nouveau, après affectation des résultats, venaient, à la clôture d'un exercice, à représenter moins de 80 % des fonds propres existant au début de l'exercice, ou si le cumul des résultats successifs sur deux ou plusieurs exercices venait à amputer de plus de 25 % les fonds propres tels que décrits plus haut existant au début de la période décennale, éventuellement augmentés des apports extérieurs et diminués des réductions de capital non motivées par des pertes, la forme juridique de la Société serait automatiquement transformée en société anonyme dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives à une telle transformation, sans indemnité à l'égard de l'associé commandité.

Le gérant devra convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société afin qu'il soit statué sur l'adoption des nouveaux statuts de la Société en société anonyme, en même temps que l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice au terme duquel cette insuffisance de fonds propres aura été constatée.

**Le montant des fonds propres de référence de la Société est de 114.060.832 € au 31 décembre 2003. Il s'élevait à 76.988.238 € au 31 décembre 2002.**

### 3.1.15 - Liquidation (article 18 des statuts)

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les propriétaires d'actions -commandités ou commanditaires- au prorata du nombre de leurs actions.



Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés commandités au jour de la dissolution et par les propriétaires d'actions dans les proportions sus-indiquées. Mais les propriétaires d'actions ne seront tenus que jusqu'à concurrence du montant de leurs actions.

Si, en raison de cette limitation de responsabilité des actionnaires, la partie de la perte qui leur incombe n'est pas entièrement imputable sur le montant de leurs actions, le solde viendra en augmentation de la partie de perte à la charge des associés commandités.

### 3.2 - RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

#### 3.2.1 - Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

#### 3.2.2 - Acquisition par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 11 septembre 2001 avait autorisé la gérance, pour une durée de dix-huit mois, à procéder à l'achat d'actions de la Société dans la limite d'un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à cette date.

Ces acquisitions d'actions devaient être réalisées en vue, notamment, de leur :

- achat – vente, en fonction des opportunités du marché,
- annulation, notamment à des fins d'optimisation du résultat par action, d'amélioration de la rentabilité des capitaux propres ou de substitution à la distribution de dividendes,
- remise à titre d'échange dans le cas d'opération de croissance externe,
- attribution, au profit des membres du personnel salarié de la Société visés par l'article L. 225-180 du Code de commerce, dans le cadre d'options de souscription ou d'achat d'actions leur bénéficiant.

Cette assemblée avait, dans sa deuxième résolution, autorisé la gérance à annuler un maximum de 10 % du capital social, soit un maximum de 604.882 actions qui seraient acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.

*Ce programme avait reçu de la Commission des opérations de bourse le visa n° 01-1051 en date du 20 août 2001.*

*Dans le cadre de ce programme, Maurel & Prom était propriétaire au 10 mars 2003 (date d'échéance de l'autorisation) de 113.883 de ses propres actions (1,88 %). Le prix moyen d'achat de ces actions était de 19,76 €. Au 10 mars 2003, aucune de ces actions propres n'a été annulée. Ces actions ayant été cédées, Maurel & Prom ne possédait plus aucune action propre au 31 décembre 2003.*

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 26 juin 2003 avait autorisé la gérance à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions de la Société. A ce jour, la gérance n'a pas fait usage de cette autorisation.

Il sera proposé au vote de l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 28 juin 2004 d'autoriser la gérance à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions qui sera soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et qui reprendra les caractéristiques et objectifs décrits ci-après (voir également, en annexe 2 au présent document de référence, les projets de résolutions qui seront soumis à l'assemblée générale mixte convoquée pour le 28 juin 2004).

La résolution soumise au vote de l'assemblée générale mixte des actionnaires prévue pour le 28 juin 2004 prévoyait que le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à 110 € (cent dix euros) par action et que le prix minimum de vente par la Société de ses propres actions ne devra pas être inférieur à 70 € (soixante-dix euros) par action. Dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le troisième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce, le prix de vente sera alors déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à l'assemblée générale du 28 juin 2004, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social.

Au 30 avril 2004, la Société ne détenait aucune action propre, parmi les 7.439.674 actions composant le capital social. Sur ces bases, le nombre maximum d'actions que la Société serait susceptible de racheter en vertu de la présente autorisation s'élève à 743.967 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 81.836.370 euros (quatre-vingt un million huit cent trente six mille trois cent soixante dix euros).

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société, de poursuivre concomitamment les deux objectifs prioritaires suivants, dans la limite de 6 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société :

- régulariser le cours de bourse de l'action de la Société par intervention systématique en contre-tendance sur le marché ;
- consentir des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux), de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Concomitamment aux objectifs décrits ci-avant et dans la limite de 4 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, ce programme de rachat d'actions pourra également être mis en œuvre par la Gérance en vue de la réalisation, par ordre de priorité décroissante, des objectifs suivants :

- (i) acheter et/ou vendre les actions de la Société en fonction des situations de marché ;
- (ii) conserver les actions de la Société qui auront été achetées, les céder, les remettre à titre de garantie ou les nantir ou, plus généralement dans le cadre de la réglementation boursière en vigueur, les transférer par quelque mode juridique que ce soit, notamment en procédant à des échanges ou à la remise de ces actions, en particulier dans le cadre d'opérations financières, d'opérations de croissance externe, dans le cadre d'engagements de liquidités souscrits par la Société, ou à la suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, ou encore dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière de la Société ;
- (iii) attribuer des actions de la Société aux salariés de l'entreprise, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne entreprise ; et
- (iv) annuler les actions rachetées, notamment à des fins d'optimisation du résultat par action, d'amélioration de la rentabilité des capitaux propres ou de substitution ou de complément à la distribution de dividendes.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectués par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaison de celles-ci, à l'exclusion des achats d'options d'achat par le recours à des bons et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marchés compétentes et aux époques que la gérance de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique initiée par la Société ou visant les titres de celle-ci, sauf en cette dernière hypothèse dans le cas où une telle offre publique comporterait en tout ou partie la remise de titres, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables en pareille matière, et notamment les dispositions du règlement COB n°2002-04.

Il sera demandé à l'assemblée générale des actionnaires de déléguer à la gérance, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

En outre, il sera proposé à l'assemblée générale de conférer tous pouvoirs à la gérance pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et notamment pour passer tous ordres en bourse, conclure tout accord, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, en particulier l'Autorité des marchés financiers, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

Cette autorisation annulera et remplacera toute délégation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie par l'assemblée générale du 26 juin 2003.

Il sera également proposé à l'assemblée générale des actionnaires de la Société convoquée pour le 28 juin 2004 d'autoriser la gérance, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des actions acquises par la Société, en vertu de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions en vigueur ou d'autorisations ultérieures dans la limite, par période de vingt-quatre (24) mois, de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, et, à réduire corrélativement le capital social, et à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

Cette autorisation annulera et remplacera toute autorisation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie par l'assemblée générale de la Société du 26 juin 2003 (voir, en annexe 2 au présent document de référence, les projets de résolutions qui seront soumis à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 28 juin 2004).

### 3.2.3 - Capital social

Le capital social au 11 mai 2004 est de 57.285.489,80 euros ; il est divisé en 7.439.674 actions de 7,70 euros de nominal chacune, entièrement libérées.

### 3.2.4 - Capital autorisé mais non émis

L'assemblée générale mixte du 26 juin 2003 a décidé dans sa dix-neuvième résolution :

1. de déléguer à la gérance, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de l'assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières, de quelque nature que ce soit, en ce compris de bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émises de manière autonome à titre onéreux ou gratuit, donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social de la Société, et dont la souscription pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société ; et

2. que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par la gérance et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de cette délégation, ne pourra excéder un montant maximum de 100.000.000 € (cent millions d'euros) hors primes d'émission, compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières, en ce compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émises de manière autonome, donnant accès à des titres de capital de la Société, qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation.

L'émission de certificats d'investissements en application de l'article L.228-30 du Code de commerce et l'émission d'actions de priorité en application de l'article L. 228-11 du Code de commerce, ainsi que l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès à ces titres de capital sont exclues de cette délégation.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société qui seront, le cas échéant, émises en vertu de cette délégation pourront consister en des titres d'emprunt ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée indéterminée ou non et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourra excéder 150.000.000 € (cent cinquante millions d'euros) hors prime d'émission, ou leur contre-valeur, à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission a été déléguée à la gérance par l'assemblée générale du 26 juin 2003. La durée des emprunts ne pourra excéder 20 ans pour les titres d'emprunt convertibles, échangeables, remboursables ou autrement transformables en titres de capital de la Société, étant précisé que lesdites titres d'emprunt pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Ils pourront en outre faire l'objet de rachats en bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières dont l'émission sera décidée par la gérance en vertu de cette délégation. La gérance pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières ainsi émis qui s'exercera proportionnellement au droit préférentiel de souscription irréductible dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité des titres de capital et/ou des valeurs mobilières émis, la gérance aura la faculté, dans l'ordre qu'elle déterminera, soit de limiter, conformément à la loi, l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission qui aura été décidée, soit de répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, soit de les offrir de la même façon au public en faisant appel public à l'épargne en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international.

L'assemblée générale du 26 juin 2003 a pris acte et décidé, en tant que de besoin, que cette délégation :

- emportait de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit ; et
- emportait renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels donneront droit celles des valeurs mobilières émises qui prendraient la forme d'obligations convertibles ainsi qu'aux titres de capital auxquels donneront droit les bons de souscription qui seraient émis de manière autonome.

L'assemblée générale a décidé que la gérance disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation et procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'elle appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou

sur le marché international, aux émissions de titres de capital et/ou de valeurs mobilières susvisées conduisant à l'augmentation du capital social de la Société, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

La gérance arrêtera les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières. La gérance déterminera, notamment, la catégorie de titres de capital ou de valeurs mobilières émis et fixera, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, leur prix de souscription, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, indiquera le mode de libération et, le cas échéant, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneront accès au capital social de la Société.

En outre, l'assemblée générale a précisé que la gérance :

- devra déterminer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières, en ce compris de bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- devra prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des droits d'attribution de titres de capital attachés aux options de souscription ou d'achat d'actions, aux valeurs mobilières émises, en ce compris les bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- devra prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital ou valeurs mobilières émis et créés ;
- pourra fixer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription ou d'acquisition de titres de capital, comme de remboursement de ces valeurs mobilières et/ou bons ; et
- pourra imputer les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

L'assemblée générale mixte du 26 juin 2003 a, en outre, dans sa vingtième résolution, décidé

1. de déléguer à la gérance, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la date de la présente assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital de la Société et/ou de valeurs mobilières, de quelque nature que ce soit, en ce compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome à titre onéreux ou à titre gratuit, donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social de la Société, et dont la souscription pourra être libérée par versement en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société, étant précisé que cette délégation pourra permettre l'émission de valeurs mobilières en application des articles L. 225-150 et L. 228-93 du Code de commerce ;
2. de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres de capital et/ou aux valeurs mobilières qui pourront être émis en vertu de cette délégation étant précisé que la gérance aura la possibilité de conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie d'une émission de titres de capital ou de valeurs mobilières pendant un délai et à des conditions qu'elle fixera ; cette priorité de souscription ne donnera pas lieu à la création de droits négociables, mais pourra, si la gérance l'estime opportun, être exercée à titre irréductible et réductible ; les titres de capital ou les valeurs mobilières non souscrits en vertu de ce droit de priorité non négociable feront l'objet d'un placement public en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international ; et
3. que le montant nominal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par la gérance et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de cette délégation, ne pourra excéder un montant maximum de 50.000.000 € (cinquante millions d'euros) hors primes d'émission, compte non tenu du nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières, en ce compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou

d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital de la Société, qui seraient émises sur le fondement de cette délégation.

L'émission de certificats d'investissements en application de l'article L. 228-30 du Code de commerce et l'émission d'actions de priorité en application de l'article L. 228-11 du Code de commerce, ainsi que l'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès à ces titres de capital sont exclues de la présente délégation.

Les valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société qui seront, le cas échéant, émises en vertu de cette délégation pourront consister en des titres d'emprunt ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée indéterminée ou non et être émises soit en euros, soit en devises étrangères à l'euro ou en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximum des valeurs mobilières ainsi émises ne pourra excéder 150.000.000 € (cent cinquante millions d'euros) hors primes d'émission, ou leur contre-valeur, à la date de décision d'émission, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres d'emprunt dont l'émission est déléguée à la gérance par l'assemblée générale du 26 juin 2003. La durée des emprunts ne pourra excéder 20 ans pour les titres d'emprunt convertibles, échangeables, remboursables ou autrement transformables en titres de capital, étant précisé que lesdits titres d'emprunt pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Ils pourront en outre faire l'objet de rachats en bourse ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

L'assemblée générale a pris acte et décidé, en tant que de besoin, que la présente délégation :

- emportait de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit ; et
- emportait renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels donneront droit celles des valeurs mobilières émises qui prendraient la forme d'obligations convertibles ainsi qu'aux titres de capital auxquels donneront droit les bons de souscription qui seraient émis de manière autonome.

L'assemblée générale a décidé que la gérance disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs pour mettre en œuvre cette délégation et procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'elle appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions de titres de capital et/ou de valeurs mobilières susvisées conduisant à l'augmentation du capital social de la Société, ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

La gérance arrêtera les caractéristiques, montant, date et modalités de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières. La gérance déterminera, notamment, la catégorie de titres de capital ou de valeurs mobilières émis et fixera, compte tenu des indications mentionnées dans son rapport, leur prix de souscription, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, indiquera le mode de libération et, le cas échéant, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneront accès au capital social de la Société.

En toute hypothèse, le prix d'émission des actions ordinaires de la Société qui seront émises en vertu de cette délégation, sera au moins égal à la moyenne des cours cotés de l'action ordinaire de la Société constatés sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. pendant dix (10) jours de bourse consécutifs choisis parmi les vingt (20) derniers jours de bourse précédant le début de l'émission, conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce, après correction, s'il y a lieu, de cette moyenne pour tenir compte de la différence de date de jouissance. De la même façon, le prix d'émission des valeurs mobilières, autres que des actions ordinaires de la Société, qui seront émises en vertu de cette délégation, sera tel que la somme perçue par la Société, dès l'émission desdites valeurs mobilières, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, la somme susceptible d'être



perçue ultérieurement, sera, pour chaque action ordinaire de la Société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à la moyenne des cours cotés de l'action ordinaire de la Société constatés sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. dans les conditions décrites ci-avant, sous réserve d'une éventuelle correction pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

L'assemblée générale a décidé que la gérance pourra utiliser cette délégation à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital et/ou de valeurs mobilières, en ce compris de bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social de la Société en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société, en application de l'article L. 225-148 du Code de commerce, sur les titres d'une autre société admis sur l'un des marchés visés par ledit article L. 225-148 du Code de commerce, étant précisé que la gérance aura à fixer les parités d'échange ainsi que, le cas échéant, la soule en espèces à verser aux actionnaires qui apporteront leurs titres à l'offre publique d'échange initiée par la Société.

En outre, l'assemblée générale a précisé que la gérance :

- devra déterminer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières, en ce compris de bons de souscription d'actions nouvelles ou d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables ;
- devra prévoir la possibilité de suspendre éventuellement l'exercice des droits d'attribution de titres de capital attachés aux valeurs mobilières émises, en ce compris les bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- devra prendre toutes les mesures et faire procéder à toutes les formalités requises en vue de l'admission aux négociations sur un marché réglementé des droits, titres de capital ou valeurs mobilières émis et créés ;
- pourra fixer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription ou d'attribution de titres de capital, comme de remboursement de ces valeurs mobilières et/ou bons ; et
- pourra imputer les frais, droits et honoraires de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières sur le montant de la prime d'émission y afférente, prélever sur ladite prime d'émission les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital social de la Société et, plus généralement, prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de toute émission envisagée.

L'assemblée générale du 26 juin 2003 a par ailleurs, dans sa vingt-et-unième résolution, décidé de fixer à :

1. 100.000.000 € (cent millions d'euros) hors primes d'émission, le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par la gérance et réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des délégations décrites ci-avant, compte non tenu du montant nominal des titres de capital à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les droits des porteurs des valeurs mobilières, en ce compris des bons de souscription d'actions nouvelles ou d'acquisition d'actions existantes émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital de la Société ; et
2. 150.000.000 € (cent cinquante millions d'euros) hors primes d'émission, ou leur contre-valeur en devises étrangères à l'euro, soit en toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, le montant nominal maximum des valeurs mobilières émises en vertu des délégations objets des dix-neuvième et vingtième résolutions ci-avant et qui consisteront en des titres d'emprunt ou seront associées à l'émission de tels titres ou encore en permettront l'émission comme titres intermédiaires.

Au jour du présent document de référence, la gérance n'a pas fait usage des délégations décrites ci-avant.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de la Société convoquée pour le 28 juin 2004 de renouveler l'autorisation conférée à la gérance aux fins de faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales applicables, des délégations décrites ci-avant pour

augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ou autres valeurs mobilières visées dans ces délégations au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat, offres publiques d'échange, ou toute autre forme d'offre publique conforme à la loi et à la réglementation applicables, visant les actions et les valeurs mobilières émises par la Société, et ce pendant la période d'offre (voir, en annexe 2 au présent document de référence, les projets de résolutions qui seront soumis à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 28 juin 2004).

### 3.2.5 - Titres non représentatifs du capital

L'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 26 juin 2003 a décidé, dans sa quatorzième résolution, d'autoriser la gérance à procéder, dans un délai maximum de cinq ans, sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, sur le marché français et/ou international, à l'émission, en euros ou en devises étrangères, d'obligations de toute nature ou valeurs mobilières assimilées (notamment, titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée) ou de bons de souscription d'obligations, les obligations pouvant éventuellement être assorties de bons de souscription d'obligations de même type, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 30.000.000 € (trente millions d'euros), ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en monnaies étrangères, avec ou sans garantie de quelque nature que ce soit, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'elle jugera convenables, étant précisé que ce montant nominal maximum s'applique globalement aux obligations émises directement ou à la suite de l'exercice de bons de souscription d'obligations.

En outre, l'assemblée générale a précisé que la gérance avait toute latitude pour fixer les caractéristiques des obligations et des bons, lesquels pourraient ainsi, notamment, comporter un taux d'intérêt variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant nominal maximum de 30.000.000 € susvisé.

Au jour du présent document de référence, la gérance n'a pas fait usage de l'autorisation décrite ci-avant.

### 3.2.6 - Titres donnant accès au capital

#### 3.2.6.1 - Bons de souscription d'actions

En vertu d'une autorisation de l'assemblée générale mixte en date du 14 juin 2000 et d'une décision de gérance en date du 20 juin 2001, la Société a procédé le 2 juillet 2001 à l'émission de 6.048.821 bons de souscription autonomes attribués aux détenteurs, au 29 juin 2001, des 6.048.821 actions composant le capital de la Société ; dix bons permettant de souscrire à une action Maurel & Prom au prix de 15 euros par action, pendant une période de souscription comprise entre le 2 juillet 2001 et le 31 décembre 2003. Cette émission a fait l'objet d'une note d'information visée par la Commission des opérations de bourse le 29 juin 2001 sous le numéro 01-894.

**Au 31 décembre 2003, seuls 121.301 bons de souscription n'avaient pas été exercés et ont été annulés. Les bons exercés ont, en totalité, donné lieu à la création de 592.752 actions nouvelles.**

#### 3.2.6.2 - Options de souscription d'actions

L'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 11 septembre 2001 a, aux termes de sa troisième résolution, autorisé la gérance à consentir des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires de la Société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social à cette date.

En vertu de cette autorisation, la gérance a procédé, par décision en date du 25 octobre 2001, à l'attribution de 154.000 options de souscription d'actions possédant les caractéristiques suivantes :

- prix de souscription : 12,15 € (soit 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le 25 octobre 2001, soit 13,50 € x 90 %),
- aucune clause d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions n'a été prévue,
- aucun délai lié à la conservation des titres à compter de la levée d'option n'a été stipulé, et
- les options consenties ne peuvent être exercées par leurs bénéficiaires avant un délai de trois ans courant à compter du jour où elles ont été consenties.

Les options consenties peuvent être exercées par leurs bénéficiaires à tout moment à compter du jour où elles ont été consenties.

Date de l'assemblée	Assemblée générale mixte du 11 septembre 2001.
Date d'attribution	Décision de la gérance du 25 octobre 2001. Les 154.000 options de souscription d'actions donneront lieu, à l'issue d'un délai de trois ans, à la création de 154.000 actions, ce qui pourrait représenter une augmentation de capital maximum (hors prime d'émission) de 1.185.800 € sur la base d'une valeur nominale de 7,70 € par action.
Bénéficiaires	Les salariés de la Société, à l'exclusion des gérants ou autres mandataires sociaux.
Point de départ d'exercice	26 octobre 2004.
Date d'expiration	Les bénéficiaires pourront exercer leurs options sans condition de délai.
Prix de souscription	12,15 € (soit 90 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le 25 octobre 2001, soit 13,50 € x 90 %).
Options attribuées	Les 154.000 options ont été attribuées à 12 salariés de la Société. Aucune option n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société ou du Groupe Maurel & Prom.
Nombre d'actions souscrites	Néant – période non ouverte.
Options annulées durant l'exercice	Néant – période non ouverte.

En vertu de l'autorisation consentie par l'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 11 septembre 2001, la gérance a également procédé, par décision en date du 16 juin 2003, à l'attribution de 26.000 options de souscription d'actions possédant les caractéristiques suivantes :

- prix de souscription : 19,98 € (soit 90 % de la moyenne des cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant le 16 juin 2003, soit 22,20 € x 90 %),
- aucune clause d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions n'a été prévue,
- aucun délai lié à la conservation des titres à compter de la levée d'option n'a été stipulé, et
- les options consenties ne peuvent être exercées par leurs bénéficiaires avant un délai de trois ans courant à compter du jour où elles ont été consenties.

Date de l'assemblée	Assemblée générale mixte du 11 septembre 2001.
Date d'attribution	Décision de la gérance du 16 juin 2003. Les 26.000 options de souscription d'actions donneront lieu, à l'issue d'un délai de trois ans, à la création de 26.000 actions, ce qui pourrait représenter une augmentation de capital maximum (hors prime d'émission) de 200.200 € sur la base d'une valeur nominale de 7,70 € par action.
Bénéficiaire	Les salariés de la Société, à l'exclusion des gérants ou autres mandataires sociaux.
Point de départ d'exercice	17 juin 2006.
Date d'expiration	16 juin 2008.
Prix de souscription	19,98 € (soit 90 % de la moyenne des cours cotés de l'action aux vingt séances de bourse précédant le 16 juin 2003, soit 22,20 € x 90%).
Options attribuées	Les 26.000 options ont été attribuées à un salarié de la Société. Aucune option n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société ou du Groupe Maurel & Prom.
Nombre d'actions souscrites	Néant – période non ouverte.
Options annulées durant l'exercice	Néant – période non ouverte.

L'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 26 juin 2003 a, aux termes de sa dix-huitième résolution, consenti à la gérance une nouvelle autorisation à l'effet d'attribuer des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social à cette date.

En vertu de cette autorisation, la gérance a procédé, par une décision en date du 29 juillet 2003, à l'attribution de 123.000 options de souscription d'actions possédant les caractéristiques suivantes :

- prix de souscription : 17,82 € (soit 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le 29 juillet 2003, soit 22,27 € x 80 %),
- aucune clause d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions n'a été prévue,
- aucun délai lié à la conservation des titres à compter de la levée d'option n'a été stipulé.

Date de l'assemblée	Assemblée générale mixte du 26 juin 2003.
Date d'attribution	Décision de la gérance du 29 juillet 2003. Les 123.000 options de souscription d'actions donneront lieu, à la création de 123.000 actions, ce qui pourrait représenter une augmentation de capital maximum de 947.100 € (hors prime d'émission) sur la base d'une valeur nominale de 7,70 € par action.
Bénéficiaires	Les salariés de la Société, à l'exclusion des gérants ou autres mandataires sociaux.
Point de départ d'exercice	30 juillet 2003.
Date d'expiration	29 juillet 2008.
Prix de souscription	17,82 € (soit 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le 29 juillet 2003, soit 22,27 € x 80 %).
Options attribuées	Les 123.000 options ont été attribuées à 5 salariés de la Société. Aucune option n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société ou du Groupe Maurel & Prom.
Nombre d'actions souscrites	Néant.
Options annulées durant l'exercice	Néant.

### 3.2.6.3 - Obligations à Option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes

Le 7 février 2002, la Société a procédé à l'émission de 1.512.865 Obligations à Option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes (" OCEANE "), admises sur le Premier Marché d'Euronext Paris SA depuis le 7 février 2002, sur la base d'un prix de souscription de

21 €, représentant un produit brut de 31,7 M€ (émission ayant fait l'objet d'une note d'information visée par la COB le 25 janvier 2002 sous le numéro 02-060).

La durée de l'emprunt est de 4 ans et 328 jours à compter de la date de règlement des OCEANE, soit le 7 février 2002. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 6 % l'an, soit 1,26 € par obligation, payable le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003. Pour la période du 7 février 2002 au 31 décembre 2002, il a été mis en paiement, le 1<sup>er</sup> janvier 2003, 1,13227 € par obligation.

Les OCEANE seront amorties en totalité par remboursement le 31 décembre 2006, au prix de 25,20 € par obligation, soit avec une prime de remboursement de 20 % par rapport au nominal de l'obligation.

**Au 31 décembre 2003, 111.746 OCEANE avaient été converties. Le nombre d'OCEANE encore en circulation était donc de 1.401.119 au 31 décembre 2003. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril 2004, 179.190 OCEANE ont été converties. Le nombre d'actions maximum encore susceptibles d'être créées à l'issue de la conversion de ces obligations est ainsi de 1.221.929. L'augmentation maximum du capital social de la Société (hors prime d'émission) qui résulterait de cette conversion serait alors de 9.408.853,30 € (soit 1.221.929 actions de 7,70 € de valeur nominale chacune).**

#### 3.2.6.4 - Obligations Convertibles

Le 29 août 2002, la Société a procédé à l'émission de 456.366 obligations convertibles en actions Maurel & Prom pour un montant total de 11.101.242 € (les "Obligations Convertibles"). Les conditions et modalités de cette émission ont été fixées dans une note d'opération visée par la COB le 29 juillet 2002 sous le numéro 02-911. Les bénéficiaires de l'émission étaient d'une part, Heritage Congo Limited à hauteur de 228.183 Obligations Convertibles ; d'autre part, la société Financière de Rosario à hauteur de 228.183 Obligations Convertibles.

La société Heritage Congo Limited, par lettre en date du 9 mai 2003, et la société Financière de Rosario, par lettre en date du 26 juin 2003, ont informé la Société de leur demande de conversion de la totalité des Obligations Convertibles qu'elles détenaient.

Par décisions de gérance respectivement en dates du 18 juin 2003 et du 30 juin 2003, la Société a donc procédé, à la conversion de la totalité des Obligations Convertibles par émission de 258.012 actions nouvelles au profit de la société Heritage Congo Limited et de 249.153 actions nouvelles au profit de la société Financière de Rosario, soit un total de 507.165 actions nouvelles, donnant lieu à une augmentation de capital totale de 3.905.170,50 €.

Il n'y a donc plus aucune Obligation Convertible en circulation.

#### 3.2.6.5 - Dilution potentielle maximum du capital de la Société en cas d'exercice ou de conversion des Options de Souscription et/ou OCEANE.

	Date d'émission	Échéance de conversion		Nombre d'actions		Dilution potentielle
		Début	Fin	Actuelles	Potentielles	
Capital au 11/05/2004				7.439.674		
Options de souscription	25/10/01	26/10/04	sans limite	154.000		2,07 %
OCEANE	07/02/02	07/02/02	31/12/06	1.221.929		16,42 %
Options de souscription	16/06/03	17/06/06	16/06/08	26.000		0,35 %
Options de souscription	29/07/03	30/07/03	29/07/08	123.000		1,65 %
				1.524.929		20,49 %
<b>NOMBRE DE TITRES POTENTIELS</b>				<b>8 964 603</b>		

#### 3.2.7 - Tableau de l'évolution du capital social de la Société au cours des cinq derniers exercices

Le capital social est resté stable pendant plusieurs années. Ainsi, pour les exercices 1992 à 1996, il s'élevait à 80.646.950 francs (12.294.548 euros) divisé en 1.612.939 actions de 50 francs (7,70 euros) de nominal chacune. Le capital de la Société a fait l'objet d'une augmentation en juin 1997, passant ainsi à 181.455.600 francs (27.662.727 euros).

Le capital social de la Société a, à partir de l'exercice 1999, évolué comme suit :

Opérations et dates	Nombre d'actions		Montant du capital social	
	Émises	Total		
Émission d'ABSA janvier 2000	2.419.408	6.048.520	120.970.400	302.426.000 F
Conversion au 18/06/01 de bons issus émission ABSA janvier 2000	301	6.048.821	15.050	302.441.050 F
Attribution de BSA du 20/06/2001 – Conversion au 03/12/01	2.045	6.050.866	102.250	302.543.300 F
Conversion du capital en euros. Élévation du nominal au 03/12/01		6.050.866	46.122.726,08	46.591.668,20 €
BSA émis juin 2001 – Conversion au 11/01/02	358	6.051.224	2.756,60	46.594.424,80 €
BSA émis juin 2001 – Conversion au 05/04/02	2.982	6.054.206	22.961,40	46.617.386,20 €
BSA émis juin 2001 – Conversion au 31/12/02	6.914	6.061.120	53.322,50	46.670.708,70 €
OCEANE février 2002 – Conversion au 31/12/02	11	6.061.131		
O. C. 29/08/02 – Conversion de Heritage le 18/06/03	258.012	6.319.143	1.986.692,40	48.657.401,10 €
O. C. 29/08/02 – Conversion de Financière de Rosario le 30/06/03	249.153	6.568.296	1.918.478,10	50.575.879,20 €
BSA émis juin 2001 – Conversion au 30/06/03	2.204	6.570.500	16.970,80	50.592.850 €
BSA émis juin 2001 – Conversion au 31/10/03	28.690	6.599.190		51.118.282,60 €
OCEANE février 2002 – Conversion au 31/10/03	39.548	6.638.738	525.432,60	
BSA émis juin 2001 – Conversion au 31/12/03	549.559	7.188.297	4.787.444,20	
				55.905.726,80 €
OCEANE février 2002 – Conversion au 31/12/03	72.187	7.260.484		
OCEANE février 2002 – Conversion au 30/04/04	179.190	7.439.674	1.379.763	57.285.489,80 €

#### 3.3 - RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

##### 3.3.1 - Actionariat de la Société au 11 mai 2004

Au 11 mai 2004, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actions Détenues	% du Capital s/ 7.439.674 à 7,70 €	Droits de Vote s/ 57.285.489,80 €	% Droits de Vote	
<b>INSTITUTIONNELS PORTEURS</b>				
MACIF	1.073.906	14,44	1.073.906	14,34
PACIFICO (actionnaire dirigeant)	798.493	10,73	798.493	10,66
AREOPAGE (actionnaire dirigeant)	106.438	1,43	106.438	1,42
<b>Sous Total</b>	<b>1.978.837</b>	<b>26,60</b>	<b>1.978.837</b>	<b>26,42</b>
<b>NOMINATIFS (dont)</b>				
COGEP	4.000	0,05	8.000	0,11
DELBURN	45.000	0,60	90.000	1,20
<b>Sous total</b>	<b>69.331</b>	<b>0,93</b>	<b>119.984</b>	<b>1,60</b>
Pour Mémoire - Votes doubles			50.653	
PUBLIC	5.391.506	72,47	5.391.506	71,98
<b>TOTAL</b>	<b>7.439.674</b>	<b>100,00</b>	<b>7.490.327</b>	<b>100,00</b>



• **A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire autre que MACIF et Pacifico qui détient directement, indirectement, seul ou de concert plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société.**

- Par ailleurs, la Société n'a pas été informée de mouvements de capital significatifs durant l'exercice social 2003.
- Le nombre d'actions nominatives détenues par les membres des organes de gestion (gérance) et du Conseil de Surveillance est de 906.862 au 31 mars 2004, soit 12,49 % du capital de la Société et 12,42 % des droits de vote. Maurel & Prom ne détient plus aucune des actions propres qu'elle avait acquises dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions décrit au paragraphe 3.2.2 ci-avant.
- Au 31 mars 2004, les titres détenus sous la forme au porteur représentaient 99,05 % du capital social de la Société.

La Société n'a pas une connaissance précise du nombre de ses actionnaires. Toutefois, l'identification des titres au porteur demandée à Euroclear France et réalisée le 5 février 2004, indique que 10.452 actionnaires détenaient 7.181.261 actions au porteur. La répartition de ces 10.452 porteurs est la suivante : 10.089 personnes physiques (96,5 %) et 363 personnes morales (soit 3,5 %) se décomposant comme suit : 166 sociétés, 110 correspondants étrangers, 80 OPCVM et 7 comptes d'opérations. A la même époque, 71 actionnaires nominatifs détenaient 69.331 actions.

- Au 31 décembre 2003, les salariés de la Société, au nombre de 20, détiennent, à travers les dispositifs d'épargne salariale (Plan Épargne Entreprise et Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire) 6.441 actions Maurel & Prom.

### 3.3.2 - Modifications éventuelles intervenues dans la répartition du capital social au cours des trois derniers exercices

Les modifications du capital de la Société au cours des trois derniers exercices sont reprises dans les tableaux ci-après.

En 2001 :

Au 31 décembre 2001	Actions Détenues s/ 6.050.866 à 7,70 € s/ 46.591.668,20 €	% du Capital	Droits de Vote	% Droits de Vote s/ 6.125.652
INSTITUTIONNELS PORTEURS				
MACIF	1.193.906	19,73	1.193.906	19,49
PACIFICO (actionnaire dirigeant)	727.608	12,02	727.608	11,88
E.E.M	342.941	5,67	342.941	5,60
Maurel & Prom pour propre compte	48.534	0,80	0	0
<b>Sous total</b>	<b>2.312.989</b>	<b>38,22</b>	<b>2.264.455</b>	<b>36,97</b>
NOMINATIFS (dont) :				
AREOPAGE (actionnaire dirigeant)	106.438	1,76	180.415	2,97
COGEP A	4.000	0,07	8.000	0,13
DELBURN	45.000	0,74	90.000	1,47
MORASTO JALOP	38.460	0,64	38.460	0,63
E.E.M.	30.000	0,50	30.000	0,49
PACIFICO (actionnaire dirigeant)	65.400	1,08	65.400	1,07
<b>Sous total</b>	<b>294.296</b>	<b>4,87</b>	<b>417.616</b>	<b>6,82</b>
Pour mémoire – votes doubles			123.320	
<b>PUBLIC (porteurs)</b>	<b>3.443.581</b>	<b>56,91</b>	<b>3.443.581</b>	<b>56,21</b>
<b>Total</b>	<b>6.050.866</b>	<b>100,00</b>	<b>6.125.652</b>	<b>100,00</b>

En 2002 :

Au 31 mars 2002	Actions Détenues s/ 6.054.206 à 7,70 € s/ 46.617.386,20 €	% du Capital	Droits de Vote	% Droits de Vote s/ 6.140.619
INSTITUTIONNELS PORTEURS				
MACIF	1.073.906	17,74	1.073.906	17,49
PACIFICO (actionnaire dirigeant)	732.986	12,11	732.986	11,94
Maurel & Prom pour propre compte	103.567	1,71	0	0
<b>Sous Total</b>	<b>1.910.459</b>	<b>31,55</b>	<b>1.806.892</b>	<b>29,43</b>
NOMINATIFS (dont)				
AREOPAGE (actionnaire dirigeant)	106.438	1,76	180.415	2,94
COGEP A	4.000	0,07	8.000	0,13
DELBURN	45.000	0,74	90.000	1,47
PACIFICO (actionnaire dirigeant)	65.400	1,08	130.800	2,13
<b>Sous total</b>	<b>248.097</b>	<b>4,10</b>	<b>438.077</b>	<b>7,13</b>
Pour Mémoire – Votes doubles			189.980	
PUBLIC	3.895.650	64,35	3.895.650	63,44
<b>Total</b>	<b>6.054.206</b>	<b>100,00</b>	<b>6.140.619</b>	<b>100,00</b>

En 2003 :

Au 31 mars 2003	Actions Détenues s/ 6.061.131 à 7,70 € s/ 46.670.708,70 €	% du Capital	Droits de Vote	% Droits de Vote s/ 6.137.278
INSTITUTIONNELS PORTEURS				
MACIF	1.073.906	17,72	1.073.906	17,50
PACIFICO (actionnaire dirigeant)	733.093	12,09	733.093	11,95
Maurel & Prom pour propre compte	113.883	1,88	0	0
<b>Sous Total</b>	<b>1.920.882</b>	<b>31,69</b>	<b>1.806.999</b>	<b>29,45</b>
NOMINATIFS (dont)				
ALTER FINANCE	11.146	0,18	11.146	0,18
AREOPAGE (actionnaire dirigeant)	106.438	1,76	180.415	2,94
COGEP A	4.000	0,06	8.000	0,13
DELBURN	45.000	0,74	90.000	1,47
PACIFICO (actionnaire dirigeant)	65.400	1,08	130.800	2,13
<b>Sous total</b>	<b>249.597</b>	<b>4,12</b>	<b>439.627</b>	<b>7,16</b>
Pour Mémoire – Votes doubles			190.030	
PUBLIC	3.890.652	64,19	3.890.652	63,39
<b>Total</b>	<b>6.061.131</b>	<b>100,00</b>	<b>6.137.278</b>	<b>100,00</b>

Au 30 juin 2003	Actions Détenues s/ 6.568.296 à 7,70 €	% du Capital s/ 50.575.879,20 €	Droits de Vote	% Droits de Vote s/ 6.505.066
INSTITUTIONNELS PORTEURS				
MACIF	1.073.906	16,35	1.073.906	16,51
PACIFICO (actionnaire dirigeant)	798.493	12,15	798.493	12,28
AREOPAGE (actionnaire dirigeant)	106.438	1,62	106.438	1,63
Maurel & Prom pour propre compte	113.883	1,74	0	0
<b>Sous Total</b>	<b>2.092.720</b>	<b>31,86</b>	<b>1.978.837</b>	<b>30,42</b>
NOMINATIFS (dont)				
ALTER FINANCE	11.146	0,18	11.146	0,18
COGEPA	4.000	0,06	8.000	0,13
DELBURN	45.000	0,74	90.000	1,47
FINANCIERE DE ROSARIO	249.153	3,79	249.153	3,83
HERITAGE CONGO LTD	258.012	3,93	258.012	3,96
<b>Sous total</b>	<b>585.724</b>	<b>8,92</b>	<b>636.377</b>	<b>9,78</b>
Pour Mémoire - Votes doubles			50.653	
PUBLIC	3.889.852	59,22	3.889.852	59,80
<b>Total</b>	<b>6.568.296</b>	<b>100,00</b>	<b>6.505.066</b>	<b>100,00</b>

31 décembre 2003	Actions Détenues s/ 7.260.484 à 7,70 €	% du Capital s/ 55.905.726,80 €	Droits de Vote	% Droits de Vote s/ 7.311.137
INSTITUTIONNELS PORTEURS				
MACIF	1.073.906	14,79	1.073.906	14,69
PACIFICO (actionnaire dirigeant)	798.493	11,00	798.493	10,92
AREOPAGE (actionnaire dirigeant)	106.438	1,47	106.438	1,46
<b>Sous Total</b>	<b>1.978.837</b>	<b>27,26</b>	<b>1.978.837</b>	<b>27,07</b>
NOMINATIFS (dont)				
COGEPA	4.000	0,06	8.000	0,11
DELBURN	45.000	0,62	90.000	1,23
<b>Sous total</b>	<b>67.491</b>	<b>0,93</b>	<b>118.144</b>	<b>1,61</b>
Pour Mémoire - Votes doubles			50.653	
PUBLIC	5.214.156	71,81	5.214.156	71,32
<b>Total</b>	<b>7.260.484</b>	<b>100,00</b>	<b>7.311.137</b>	<b>100,00</b>

### 3.3.3 - Personnes morales détenant le contrôle de la Société

A la connaissance des gérants, il n'existe pas de pacte entre les actionnaires de la Société ni de clauses d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions Maurel & Prom et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Il n'existe pas non plus de pactes ou conventions conclus entre (i) la Société et l'une de ses filiales ou entre (ii) la Société et une société admise ou non aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger, à l'exception d'un pacte conclu le 30 septembre 2001 entre Maurel & Prom et la société Peberinvest relatif aux titres de la société de droit canadien Pebercan Inc. (société admise aux négociations au Toronto Stock Exchange).

La MACIF détient 14,79 % du capital et 14,69 % des droits de vote de la Société. Aréopage et Pacifico détiennent, ensemble, 12,47 % du capital et 12,38 % des droits de vote de la Société.

### 3.3.4 - Nantissements de titres Maurel & Prom ou de titres de ses filiales

Dans le cadre de l'emprunt de 4.000 K\$ que Maurel & Prom a contracté auprès de la banque Alter Finance le 2 mai 2002, la Société a procédé au nantissement de 70.969 de ses actions propres et 7.000.000 des actions qu'elle détient dans la société de droit canadien Pebercan Inc. (contre-valeur au 31 décembre 2003 : 6.812 K€).

Le nantissement consenti en faveur de Alter Finance sur les actions propres Maurel & Prom a été levé le 7 avril 2003. Le nantissement des actions de Pebercan Inc. a été levé lors du remboursement total du prêt, lequel est intervenu le 16 février 2004.

Aux termes de la convention de préfinancement d'exportation conclue le 15 novembre 2002 entre la Société et Natexis Banques Populaires pour un montant de 18.000 K\$, la Société a nanté l'intégralité des parts sociales qu'elle détient dans la société Zetah M&P Congo SARL. Ce préfinancement a été refinancé grâce à une convention de financement intitulée " Reserve Base Facility Agreement " conclue avec Natexis Banques Populaires, Banque Belgoise et Standard Bank le 23 septembre 2003 pour un montant de 50.000 K\$. L'intégralité des parts sociales détenues dans Zetah M&P Congo SARL a fait à cette occasion l'objet d'un nouveau nantissement au bénéfice desdites banques. Dans le cadre de cette convention de financement " Reserve Base Facility Agreement ", la Société a également nanté au profit des prêteurs l'ensemble des titres qu'elle détient au sein du capital des sociétés Zetah Kouilou Limited (65 %) et Zetah Congo Limited (50 %), sociétés ayant leur siège social à Saffrey Square, Suite 205, Bank Lane, Nassau, Bahamas, et dont les seuls actifs sont constitués respectivement du permis d'exploration de Kouilou et des permis d'exploitation y afférent, et du permis d'exploitation de Kouakouala.

Les informations ci-avant sont synthétisées dans le tableau figurant ci-après :

en K€	Nantissement		Montant d'actif nanti	Actif Maurel & Prom SCA	
	Date de départ	Date d'échéance		Total poste de Bilan	% correspondant
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>57.538</b>	<b>N/A</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>	<b>0</b>	<b>61.023</b>	<b>N/A</b>
Actions Pebercan Inc.	02/05/2002	16/02/2004	5.885	11.992	49,1 %
Parts Zetah M&P Congo	23/09/2003	25/09/2006*	2	2	100 %
Parts Zetah Kouilou Ltd	23/09/2003	25/09/2006*	1	1	100 %
Parts Zetah Congo Ltd	23/09/2003	25/09/2006*	1	1	100 %
<b>Immobilisations financières</b>			<b>5.889</b>	<b>13.073</b>	<b>45,0 %</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS</b>			<b>5.889</b>	<b>131.635</b>	<b>4,5 %</b>
<b>TOTAL BILAN</b>			<b>5.889</b>	<b>238.894</b>	<b>2,5 %</b>

\* date d'échéance de la convention de crédit " Reserve Base Facility Agreement ", plus précisément décrite au chapitre 5 ci-après.

Nantissements d'actions de l'émetteur :

Nom de l'actionnaire	Bénéficiaire	Date de départ	Date d'échéance	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti de l'émetteur
Pacifico	Faisal Finance	04/04/2003	29/03/2004	474.642	7,83
Aréopage	Faisal Finance	04/04/2003	29/03/2004	106.438	1,76
Pacifico	Halisol	09/10/2003	7/02/2004	168.000	2,56
Pacifico	Faisal Finance	30/03/2004	25/03/2005	306.362	4,21
Aréopage	Faisal Finance	30/02/2004	25/03/2005	106.438	1,46

### 3.3.5 - Organigramme du Groupe

L'organigramme du Groupe Maurel & Prom (ci-après le " Groupe Maurel & Prom ") au 31 décembre 2003 figure ci-après.

Aucune modification de l'organigramme n'est intervenue depuis le 31 décembre 2003.

Les pourcentages indiqués dans ces organigrammes correspondent à une détention en capital et non en droits de vote.

#### ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2003

PETROLIERE & GAZIERE	MARITIME	AURIFERE
<p><b>CONGO (pétrole)</b> Permis : • Kouakouala (M&amp;P 50%) Titulaire du permis : Zetahh Cong Ltd (M&amp;P : 50%) • Kouilou (M&amp;P 65%) • M'Boundi (M&amp;P 54%) Titulaire des permis : Zetahh Kouilou Ltd (M&amp;P : 65%) • La Noubi (M&amp;P 56%)<sup>(2)</sup> Régime : CPP<sup>(1)</sup> • Pointe Indienne (M&amp;P 65%) Régime : concession Opérateur : Zetah M&amp;P Congo (M&amp;P 100%)</p> <p><b>FRANCE (pétrole)</b> Permis : Lavignole (M&amp;P 25%)<sup>(4)</sup></p> <p><b>HONGRIE (gaz)</b> Permis : Nagylengyel West (M&amp;P 35%) Régime : concession</p>	<p><b>CUBA (pétrole)</b> Société Pebercan Inc <sup>(3)</sup> Participation M&amp;P : 20%</p> <p><b>FORAGE (pétrole)</b> Société Caroil SA : Participation M&amp;P : 97,14%</p> <p><b>VIETNAM (pétrole &amp; gaz)</b> Permis : Bassin de Hanoi (M&amp;P 100%) Régime : CPP<sup>(2)</sup> Opérateur : succursale de M&amp;P (100%)</p>	<p><b>ST VINCENT &amp; GRENADINES</b> MAUREL ET PROM INTERNATIONAL SHIPPING LTD – MEPIS Participation M&amp;P : 100% Holding</p> <p><b>ST VINCENT &amp; GRENADINES</b> MEPIS MARIE Participation MEPIS : 100% Propriétaire du navire polyvalent Miss Marie</p> <p><b>ST VINCENT &amp; GRENADINES</b> MEPIS CLEMENTINE Participation MEPIS : 100% Propriétaire du navire polyvalent Miss Clémentine</p> <p><b>ST VINCENT &amp; GRENADINES</b> BROOKLYN SHIPPING LTD (BSL) Participation M&amp;P : 100% Gestionnaire des deux navires polyvalents</p>
		<p><b>LUXEMBOURG</b> COMPAGNIE EUROPÉENNE &amp; AFRICAINE DU BOIS - CEAB Participation M&amp;P : 100 % Holding</p> <p><b>MALI</b> NEW GOLD MALI NGM Participation CEAB : 49,5%</p> <p><b>DIVERS</b></p> <p><b>FIPAS : 66% M&amp;P</b></p> <p><b>ODII : 100% M&amp;P</b></p>

(1) Contrat de Partage de Production - (2) décret d'attribution paru ; CPP en cours de négociation - (3) cotée à la Bourse de Toronto - (4) concession

### 3.4 - MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

Les 7.439.674 actions composant le capital social au 11 mai 2004 de Maurel & Prom sont admises aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. (code Euroclear : 5107).

Les Obligations à Option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes émises le 7 février 2002 par la Société sont admises aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. (code Euroclear : 18821).

#### 3.4.1 - Historique des cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la Société

Les cours et valeurs des transactions portant sur les actions de la Société sont récapitulés dans le tableau figurant ci-après :

Mois	Cours extrêmes		Volume des transactions	
	Plus bas €	Plus haut €	Nombre de titres	Milliers €
Janvier 2002	15,10	19,50	409.750	7.496,18
Février 2002	17,00	19,23	120.812	2.216,63
Mars 2002	17,89	20,80	452.756	8.661,16
Avril 2002	20,49	24,98	462.817	10.931,46
Mai 2002	23,02	24,99	178.150	4.357,20
Juin 2002	18,60	24,42	282.295	6.244,07
Juillet 2002	19,48	22,50	142.014	3.000,43
Août 2002	19,50	22,60	113.681	2.360,45
Septembre 2002	17,50	20,70	101.923	1.941,44
Octobre 2002	15,31	22,40	232.626	4.537,91
Novembre 2002	19,04	23,03	287.520	6.032,69
Décembre 2002	19,82	24,50	106.888	2.349,30
Janvier 2003	19,80	21,34	57.571	1.173,16
Février 2003	17,02	20,50	48.633	938,83
Mars 2003	15,57	18,08	83.232	1.378,29
Avril 2003	16,15	22,79	108.604	2.062,85
Mai 2003	21,60	24,25	132.738	3.041,49
Juin 2003	19,60	22,98	121.749	2.652,09
Juillet 2003	21,80	22,58	148.556	3.253,53
Août 2003	21,16	24,13	137.603	3.176,31
Septembre 2003	23,88	28,39	586.338	15.324,51
Octobre 2003	26,20	35,75	526.680	16.945,35
Novembre 2003	33,10	38,40	329.578	11.862,47
Décembre 2003	36,79	40,50	458.593	17.968,61
Janvier 2004	40,10	47,85	727.250	31.981,49
Février 2004	40,51	44,44	278.004	11.890,72
Mars 2004	43,01	57,57	495.644	24.877,80

Source : Euronext Paris SA



**3.4.2 - Historique des cours et valeurs des transactions portant sur les Bons de Souscription d'Actions**

Les cours et valeurs des transactions portant sur les Bons de Souscription d'Actions de la Société sont récapitulés dans le tableau figurant ci-après :

Mois	Cours extrêmes		Volumes des transactions	
	Plus bas €	Plus haut €	Nombre de titres	€
Janvier 2002	0,57	0,92	294.527	231.729,41
Février 2002	0,71	0,89	180.144	144.825,96
Mars 2002	0,75	1,00	353.867	293.537,04
Avril 2002	1,05	1,34	356.730	441.073,32
Mai 2002	1,18	1,38	217.037	277.784,02
Juin 2002	1,04	1,26	312.454	350.240,76
Juillet 2002	0,86	1,16	195.828	203.261,49
Août 2002	0,94	1,20	101.612	111.811,86
Septembre 2002	0,72	1,07	103.435	97.482,66
Octobre 2002	0,80	1,10	108.015	105.830,17
Novembre 2002	0,90	1,17	161.555	168.091,74
Décembre 2002	0,90	1,16	111.456	113.295,46
Janvier 2003	0,81	0,97	70.619	62.658,37
Février 2003	0,61	0,85	80.825	58.751,47
Mars 2003	0,46	0,64	127.523	69.769,87
Avril 2003	0,49	0,61	51.451	28.519,77
Mai 2003	0,82	0,97	162.415	146.061,09
Juin 2003	0,78	0,90	146.199	125.195,68
Juillet 2003	0,76	0,89	147.987	121.574,82
Août 2003	0,75	0,92	213.393	177.759,83
Septembre 2003	0,92	1,24	366.209	412.869,96
Octobre 2003	1,01	1,92	781.661	1.326.374,81
Novembre 2003	1,82	2,26	785.591	1.579.850,85
Décembre 2003	2,04	2,48	2.331.601	5.336.031,89

Source : Euronext Paris SA

Au 31 décembre 2003, les Bons de Souscription d'Actions n'ayant pas fait l'objet d'exercice ont été annulés.

**3.4.3 - Historique des cours et valeurs des transactions portant sur les OCEANE de la Société**

Les cours et valeurs des transactions portant sur les OCEANE de la Société sont récapitulés dans le tableau suivant :

Mois	Cours extrêmes		Volumes des transactions	
	Plus bas €	Plus haut €	Nombre de titres	€
Février 2002	21,10	23,00	32.216	707.265,78
Mars 2002	21,80	24,00	78.127	1.749.128,37
Avril 2002	23,20	25,48	103.725	2.549.944,13
Mai 2002	24,10	26,75	77.136	1.903.623,59
Juin 2002	22,00	25,30	145.023	3.579.867,59
Juillet 2002	20,75	24,00	8.594	197.094,09
Août 2002	21,50	24,00	17.503	409.137,90
Septembre 2002	20,95	23,40	5.801	128.295,10
Octobre 2002	19,75	23,22	20.715	453.142,56
Novembre 2002	21,80	24,50	8.183	187.771,60
Décembre 2002	21,20	24,50	11.727	279.488,91
Janvier 2003	21,80	22,95	6.298	139.800,10
Février 2003	20,41	22,95	33.007	734.808,97
Mars 2003	17,30	21,50	132.644	2.724.653,80
Avril 2003	19,50	21,75	45.222	956.956,76
Mai 2003	22,80	24,50	28.179	663.403,29
Juin 2003	22,10	24,50	16.234	380.895,77
Juillet 2003	23,61	24,50	29.265	697.843,47
Août 2003	23,01	25,50	9.638	232.657,24
Septembre 2003	25,25	29,50	22.395	618.204,92
Octobre 2003	27,50	35,00	61.781	1.968.550,04
Novembre 2003	33,20	37,90	22.413	807.107,33
Décembre 2003	35,81	40,00	31.947	1.255.230,27
Janvier 2004	39,10	45,50	27.266	1.195.643,09
Février 2004	39,50	43,00	12.321	510.862,38
Mars 2004	42,39	56,00	27.833	1.359.729,62

Source : Euronext Paris SA

**3.5 - DIVIDENDES****3.5.1 - Politique de distribution**

Aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices 1998, 1999, 2000, 2001, et 2002. Aucune résolution afférente au vote du versement d'un dividende ne sera soumise à l'assemblée générale mixte du 28 juin 2004 au titre de l'exercice 2003 (voir, en annexe 2 au présent document de référence, les projets de résolutions qui seront soumis à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 28 juin 2004).

**3.5.2 - Délai de prescription**

Il est rappelé que les dividendes non réclamés sont prescrits dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

## CHAPITRE IV

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

#### 4.1 - PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE MAUREL & PROM

##### 4.1.1 - Historique de la Société et du Groupe Maurel & Prom

Maurel & Prom a été créée pour faire du commerce entre Bordeaux (son siège social d'origine) et les colonies françaises de l'Ouest africain. Elle fut l'un des principaux transporteurs maritimes entre la France, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Gabon et le Congo jusqu'en 1970, période du déclin du secteur maritime. Après avoir vendu ses investissements immobiliers, la Société a effectué un recentrage de son activité sur le secteur agroalimentaire (élevage de poulets, aquaculture). Contrôlée à 76 % par Électricité et Eaux de Madagascar (" EEM ") au début de l'année 1996, elle a réduit son activité d'élevage et a progressivement développé son activité dans les secteurs maritime, services pétroliers, aurifère et forestier.

Depuis 1999, avant que la Société et EEM ne se séparent juridiquement (désinvestissement d'EEM intervenu en mai 2000) pour se concentrer sur ses activités propres, Maurel & Prom s'est employée à devenir une société reconnue dans le secteur de l'exploration et de la production d'hydrocarbures.

De l'histoire plus ancienne de la Société, rien ne subsistait au 31 décembre 2003.

##### 4.1.2 - Principales activités de la Société et du Groupe Maurel & Prom

###### 4.1.2.1 - Secteurs d'activités

Les actifs du Groupe Maurel & Prom sont, au 31 décembre 2003, répartis en quatre secteurs :

- activités pétrolières
- activités maritimes
- activités aurifères
- activités diverses

Ces activités ne sont pas dépendantes de contraintes saisonnières ou de périodes spécifiques.

La répartition des sociétés du Groupe, par type d'activité, est la suivante :

##### Activités pétrolières :

- Exploration et production d'hydrocarbures (pétrole et gaz) :  
Maurel & Prom - Pebercan Inc – Zetah M&P Congo – Zetah Congo Ltd – Zetah Kouilou Ltd

- Forage pétrolier : Caroil

Localisation géographique des activités pétrolières :



- Activités maritimes** : Brooklyn Shipping Limited – Maurel & Prom International Shipping Limited " Mepis " – Mepis Clémentine Limited – Mepis Marie Limited

- Activités aurifères** : Compagnie Européenne et Africaine du Bois – New Gold Mali

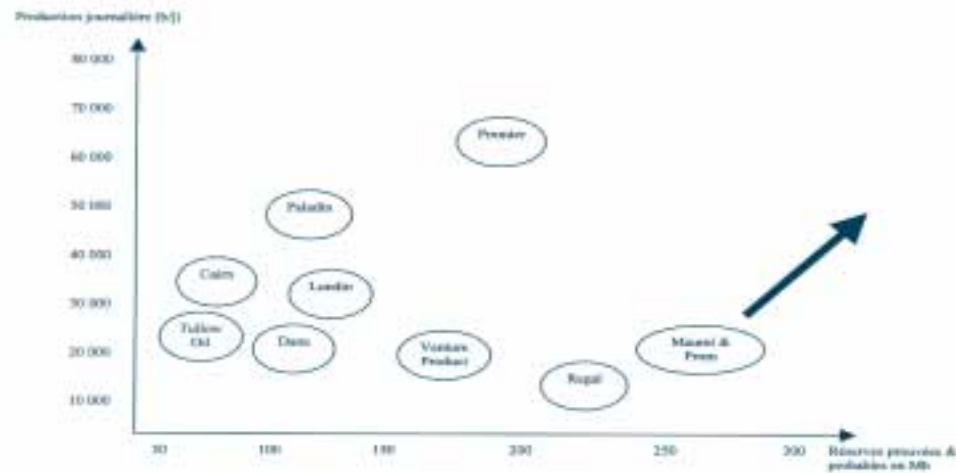
- Activités diverses** : Finances Publiques Audit et Solutions - Oil Data International Inc

###### 4.1.2.2 - Positionnement du Groupe sur ses marchés

Maurel & Prom est le deuxième pétrolier français admis aux négociations sur le Premier Marché d'Euronext Paris S.A. après Total (source : Société). Les principaux concurrents du Groupe Maurel & Prom sont potentiellement des " Juniors " ou mid-size pétrolières pour les activités " énergie ".

**Position de la Société en Europe parmi les sociétés indépendantes cotées.**

En termes de réserves (exprimées en millions de barils (" Mb ", voir annexe 1 au présent document de référence - Glossaire), Maurel & Prom est désormais l'une des premières sociétés indépendantes cotées en Europe :



(source : Société / SFAF – 22 avril 2004)

**Stratégie et perspectives de la Société :**

Le rôle croissant des indépendants dans le renouvellement des réserves et dans la croissance de la production est lié aux phénomènes suivants :

- La part des " majors " décroît du fait de la déplétion (voir annexe 1 – Glossaire) plus forte que prévue, de la raréfaction des grandes découvertes et de l'augmentation des coûts dans les zones difficiles du Moyen-Orient.
- Les " majors " privilégient la rentabilité sur la croissance organique, et diminuent ainsi leurs investissements en exploration.

Les indépendants bénéficient d'avantages compétitifs : ils disposent d'une réactivité adaptée aux petits et moyens gisements (découvertes nouveaux thèmes, marginaux, fin de vie) ; leurs Opex/Capex (voir annexe 1 – Glossaire) sont plus faibles ; ils sont absents du secteur aval ; en cas de succès, le taux de retour sur capitaux engagés est plus élevé ; et du fait de la décroissance des " majors " ils profitent d'un renforcement technique. Ainsi les indépendants ont la capacité de concilier croissance et rentabilité.

**Construction rapide d'un opérateur indépendant à forte croissance en Europe :**

Les objectifs de la Société sont les suivants :

- Disposer de la taille critique propre au métier (accès à l'offshore, diversification des risques, marché du gaz...).
- Bénéficier de la meilleure valorisation possible pour les réserves (4 à 5 \$/baril).
- Faire de Maurel & Prom une valeur de croissance et de rendement.
- Bénéficier pleinement à terme d'une hausse structurelle du prix du pétrole.

Pour mettre en œuvre ses objectifs, la Société entend s'appuyer sur les moyens suivants :

- Finaliser le désengagement des actifs non pétroliers d'ici fin 2004.

- Croissance organique : cumuler effort de développement et d'exploration en 2004/2005
- Croissance externe : saisir les opportunités de diversification (ex : dans Pebercan Inc).

**4.1.3 - Évolution de l'activité de la Société**

En K€	2003		2002	
	Comptable	Économique à périmètre constant	Comptable	Économique à périmètre constant
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>45.286</b>	<b>53.196</b>	<b>26.647</b>	<b>33.920</b>
Dont exploitation pétrolière	31.895	39.805	14.170	25.830
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>10.258</b>	<b>14.251</b>	<b>- 98*</b>	<b>7.989</b>
Dont exploitation pétrolière	14.638	18.631	4.078	12.039
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>24.276</b>	<b>24.276</b>	<b>388</b>	<b>894</b>
Dont exploitation pétrolière	29.702	29.702	8.718	8.718

\* le résultat d'exploitation 2002 présenté ci-dessus tient compte du reclassement demandé par la Commission des opérations de bourse lors de l'examen et de l'approbation du document de référence 2002. Il intègre en charges d'exploitation la redevance minière due au Congo pour 1.976 K€. Ainsi, résultat d'exploitation publié en au 31 décembre 2002 s'élevait quant à lui à 1.877 K€.

Les données " économiques " intègrent, tant en 2002 qu'en 2003 au niveau du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation, la quote-part de participation de 20 % dans la société Pebercan Inc. Cette quote-part, traitée par mise en équivalence, n'apparaît comptablement qu'au niveau du résultat net.

Les données économiques 2002 excluent le secteur aquacole cédé fin 2002.

Le résultat d'exploitation intègre des données financières non récurrentes (perte sur puits à huile pour 1.734 K€ en 2002).

**L'année 2003 conforte le rôle prépondérant de l'activité pétrolière.**

**En effet, dans le chiffre d'affaires comptable 2003 de 45.286 K€, en progression de 70 % par rapport à 2002, l'activité pétrolière contribue à 70 % contre 53 % en 2002 (21 % en 2001).**

**Le chiffre d'affaires économique progresse de 57 % (53.196 K€) avec une contribution de l'activité pétrolière à hauteur de 75 %.**

- **Le résultat d'exploitation économique** (hors pertes sur puits en 2002) résume à lui seul la croissance de la production pétrolière avec **une augmentation de 46,6 %** par rapport à 2002 (14.251 K€ pour 9.723 K€ en intégrant la contribution de Pebercan Inc).

- **Le résultat net consolidé part du Groupe** marque lui aussi une étape importante dans la vie de la Société par sa progression majeure au titre du résultat net tant avant prise en compte des éléments exceptionnels (9.200 K€ pour 114 K€ en 2002) qu'après prise en compte des éléments exceptionnels (24.276 K€ à comparer au même 388 K€). La plus-value de cession des intérêts de M'Boundi à Energy Africa de 27,6 M€ après prise en compte dans la valeur des actifs cédés d'une partie de l'actif incorporel relatif au permis d'exploitation de Kouilou, illustre la forte création de valeur enregistrée au titre de cet actif en moins de 2 ans (à comparer au prix de rachat des 30 % détenus par Heritage Oil notamment qui était de 35.000 K\$).



Ce résultat net s'entend également après provision de 6.947 K€ au titre du Vietnam et passage en perte des droits détenus sur les permis de Lavergne et Lanot pour 276 K€.

- **Le bilan au 31 décembre 2003** reflète lui aussi cette montée en puissance avec des fonds propres en progression de 60,8 % à 128.060 K€ et un ratio d'endettement sur fonds propres de 81 % contre 124 % en 2002.

La cession à Energy Africa a permis par ailleurs à la Société de rembourser l'essentiel des dettes court et moyen terme et d'entraîner une baisse de l'endettement net du Groupe à 52 % au 31 mars 2004 (soit 17 % après conversion potentielle des OCEANE).

- **Les réserves prouvées et probables** de la société Maurel & Prom ont progressé de façon significative après la réalisation de 10 nouveaux puits et s'établissent désormais à :

- M'Boundi : 258,1 Mb
- Kouakouala : 7,5 Mb

Malgré les besoins financiers liés au développement des permis d'exploitation au Congo, la trésorerie s'est améliorée depuis 2002 en raison notamment de la cession d'intérêts de 11 % à Energy Africa, ainsi que de l'adhésion massive des détenteurs de bons de souscription d'actions à la conversion en actions. Les disponibilités étaient de l'ordre de 20 M€ au 31 mars 2004.

Les actifs non pétroliers sont désormais marginaux au bilan et dans l'activité de la Société. La campagne d'exploration aurifère au Mali et la bonne rentabilité des navires polyvalents devraient créer les conditions de cession de ces actifs sans perte, voire potentiellement avec une plus-value, à moyen terme.

La capitalisation de Maurel & Prom a été multipliée par 3,5 entre avril 2003 et avril 2004 en générant une forte hausse de la liquidité. Au total, depuis 2001, l'action Maurel & Prom a gagné près de 400 %.

#### 4.1.4 - Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation du Groupe Maurel & Prom par catégorie d'activité et par marché géographique

##### 4.1.4.1 - Tableaux synthétiques

a) *La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité est la suivante :*

Chiffre d'affaires comptable par secteur d'activité :

	2003	2002	2001
Aquaculture		4.387	3.779
Navires polyvalents	7.868	7.833	8.366
Forage pétrolier (Energy Searcher)			7.322
Forage pétrolier (Caroil)	5.523	257	
Exploitation pétrolière	31.895	14.170	5.109
<b>Exploitation pétrolière (%)</b>	<b>70,4%</b>	<b>53,2%</b>	<b>20,8 %</b>
<b>Total</b>	<b>45.286</b>	<b>26.647</b>	<b>24.576</b>

Chiffre d'affaires économique à périmètre constant par secteur d'activité :

2003	2002	2001	
Aquaculture			
Navires polyvalents	7.868	7.833	8.366
Forage pétrolier (Energy Searcher)			
Forage pétrolier (Caroil)	5.523	257	
Exploitation pétrolière	39.805	25.830	5.109
<b>Exploitation pétrolière (%)</b>	<b>74,8%</b>	<b>76,1%</b>	<b>37,9%</b>
<b>Total</b>	<b>53.196</b>	<b>33.920</b>	<b>13.475</b>

La cession de l'Energy Searcher est intervenue fin juin 2001, la cession de la branche aquaculture est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

La société Caroil, filiale à 97,14 % de Maurel & Prom a opéré 7 forages au Congo en 2003, dont 5 achevés en date du 31 décembre 2003. Le chiffre d'affaires pris en compte dans les comptes consolidés correspond à la quote-part des intérêts tiers dans l'association pour laquelle elle a opéré, soit 35 %.

Grâce au développement rapide du champ de M'Boundi au Congo l'exploitation pétrolière renforce sa prépondérance dans le chiffre d'affaires comptable du Groupe (70,4 % en 2003 contre 53,2 % en 2002 et seulement 21,8 % en 2001).

En données économiques et à périmètre constant, la part de l'exploitation pétrolière dans le chiffre d'affaires consolidé est respectivement de 74,8 % en 2003 contre 76,1 % en 2002 et 37,9 % en 2001.

b) La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

Chiffre d'affaires comptable par zone :

	2003	2002	2001
Congo	37.394	14.170	5.109
Cuba			
Golfe persique et Sud-Est asiatique	7.868	7.833	15.686
France	24	4.644	3.780
<b>Total</b>	<b>45.286</b>	<b>26.647</b>	<b>24.575</b>

Chiffre d'affaires économique par zone :

	2003	2002	2001
Congo	37.394	14.170	5.109
Cuba	7.910	11.660	
Golfe persique et Sud-Est asiatique	7.868	7.833	8.366
France	24	257	
<b>Total</b>	<b>53.196</b>	<b>33.920</b>	<b>13.475</b>

c) La ventilation du résultat d'exploitation par secteur d'activité est la suivante :

Résultat d'exploitation comptable par secteur d'activité :

	2003	2002	2001
Aquaculture		-126	-759
Navires polyvalents	1.645	562	657
Recherche aurifère	-613	-788	-1.234
Forage pétrolier (Energy Searcher)			416
Forage pétrolier (Caroil)	962	-152	
Exploitation pétrolière	14.638	4.078	2.323
Autres	-6.374	-3.672	-2.195
<b>Total</b>	<b>10.258</b>	<b>-98</b>	<b>-792</b>

Résultat d'exploitation économique à périmètre constant par secteur d'activité :

	2003	2002	2001
Aquaculture			
Navires polyvalents	1.645	562	657
Recherche aurifère	-613	-788	-1.234
Forage pétrolier (Energy Searcher)			
Forage pétrolier (Caroil)	962	-152	
Exploitation pétrolière	18.631	12.039	2.323
Autres	-6.374	-3.672	-2.195
<b>Total</b>	<b>14.251</b>	<b>7.989</b>	<b>-449</b>

Le résultat d'exploitation comptable connaît une progression significative par rapport à l'exercice précédent.

Les navires polyvalents ont connu un niveau d'activité soutenu.

La marge forage dont seuls 35 % (quote-part réalisée avec des tiers) sont pris en compte a été satisfaisante grâce à la qualité technique de ses prestations.

Malgré le retard pris dans le développement du Congo, lié à l'indisponibilité d'un appareil de forage en début d'année, la marge d'exploitation pétrolière, réduite dans les données comptables au seul Congo, connaît une très forte progression, puisque celle-ci a été multipliée par plus de trois fois et demi depuis 2002.

L'évolution du poste " autres " traduit le renforcement des moyens généraux de la Société, en particulier au titre des ressources techniques pétrolières.

En termes de marge d'exploitation économique, la croissance est plus faible (+55 % par rapport à 2002) en raison des problèmes techniques qu'a rencontrés l'exploitation pétrolière à Cuba (cf. infra).

d) La ventilation du résultat d'exploitation par zone géographique est la suivante :

Résultat d'exploitation comptable par zone d'activité :

	2003	2002	2001
Congo	15.601	4.078	2.041
Mali	-613	-788	-1.234
Cuba			282
Golfe persique et Sud-Est asiatique	1.645	562	1.073
France	-6.374	-3.179	-2.954
Divers			-771
<b>Total</b>	<b>10.258</b>	<b>-98</b>	<b>-792</b>

Résultat d'exploitation économique retraité par zone d'activité :

	2003	2002	2001
Congo	15.601	4.078	2.041
Mali	-613	-788	-1.234
Cuba	3.993	7.961	282
Golfe persique et Sud-Est asiatique	1.645	562	657
France	-6.374	-3.053	-2.195
Divers			-771
<b>Total</b>	<b>14.251</b>	<b>7.989</b>	<b>-449</b>

#### 4.1.4.2 - Activités pétrolières et gazières

##### a) Description de l'activité

Maurel & Prom intervient dans le secteur amont de l'industrie pétrolière et gazière, c'est-à-dire l'exploration et la production d'hydrocarbures. L'activité de Maurel & Prom peut se décomposer en plusieurs processus opérationnels. Ces derniers sont décrits ci-dessous et les impacts comptables sur les comptes de Maurel & Prom sont présentés à chaque étape du processus général.

##### 1. Explorer et apprécier les champs :

- **Obtenir les permis d'exploration** : pour pouvoir effectuer des travaux d'exploration, Maurel & Prom doit obtenir des États-hôtes des permis d'exploration ou permis miniers. Ces permis donnent le droit à la Société d'entreprendre des travaux d'exploration sur une zone déterminée, en contrepartie d'un engagement, auprès du gouvernement de l'État-hôte, de la réalisation d'un certain volume de travaux et/ou du versement d'un montant en numéraire. Ce montant est inscrit en actif incorporel et amorti linéairement sur la durée estimée du permis ou au rythme des amortissements des installations de production pétrolière. En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.
- **Réaliser les travaux d'exploration et d'appréciation** : lorsque le permis est obtenu, Maurel & Prom peut engager des travaux d'exploration et d'appréciation (acquisition de sismique, géologie et géophysique, réservoir engineering, forage d'exploration, etc.), afin d'évaluer le potentiel des prospects explorés (voir annexe 1 – Glossaire). Comptablement, les études et travaux d'exploration, y compris les dépenses de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles tant qu'ils ne sont pas considérés comme terminés et qu'un permis d'exploitation n'a pas été obtenu. Les coûts d'exploration n'ayant pas abouti à une découverte commerciale pour un permis donné et ayant entraîné la décision d'interrompre définitivement les travaux sur cette zone ou sur cette structure géologique, sont comptabilisés en charges l'année de la constatation de l'échec. Des provisions ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts

accumulés sont supérieurs aux estimations de cash-flow actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploration. L'amortissement des dépenses d'exploration est différé jusqu'à la date de début de la production

## 2. Développer les champs et produire les hydrocarbures

- **Développer les champs** : la phase de développement est la phase durant laquelle Maurel & Prom prévoit l'architecture et engage la construction des infrastructures de production et de transport des hydrocarbures.
- **Produire les hydrocarbures** : la production peut débuter lorsque Maurel & Prom a obtenu d'une part un permis d'exploitation et, d'autre part l'assurance d'un débouché commercial. Lors du passage à la phase de production, les dépenses d'exploration (cf ci-dessus) sont transférées en immobilisations corporelles. L'actif immobilisé de production pétrolière comprend toutes les dépenses liées à l'exploration et au développement des champs (forages d'exploration et d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile, etc.) dès lors qu'elles sont considérées comme terminées. Les immobilisations non encore terminées à la clôture d'un exercice sont inscrites en immobilisations en cours, leur amortissement étant différé jusqu'à la fin des travaux en cours. Les immobilisations terminées sont amorties à l'unité de production. Pour celles qui concernent la totalité d'un champ (pipelines (oléoducs) - unités de surface,...) le taux, d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves prouvées et probables du début d'exercice qu'elles sont capables de traiter.

Pour celles dédiées à des zones spécifiques du champ, le niveau de réserves à prendre en compte dans le calcul du taux d'amortissement est celui des réserves prouvées développées de la zone. Le cas échéant, faute de données suffisantes pour déterminer les réserves prouvées développées, ce sont les réserves prouvées qui sont retenues dans le calcul de l'amortissement.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir d'analyses menées par des organismes indépendants. Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des cash-flow actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploitation.

## 3. Acquérir des réserves d'hydrocarbures complémentaires

**Développer les réserves d'hydrocarbures** : Maurel & Prom doit assurer le renouvellement de ses réserves d'hydrocarbures. Le renouvellement des réserves de Maurel & Prom peut se faire soit par l'intervention sur de nouveaux prospects pétroliers ou gaziers, soit par l'acquisition d'intérêts complémentaires sur les permis sur lesquels Maurel & Prom opère déjà. Le coût d'acquisition de ces intérêts complémentaires correspondant dans les faits à l'acquisition de nouvelles réserves est inscrit en actif incorporel et amorti selon la méthode de l'unité de production.

## 4. Remettre en état les sites de production

Lorsque la production sur un gisement arrive à son terme, Maurel & Prom est tenue contractuellement de remettre en état les sites de production. En conséquence, Maurel & Prom constitue des provisions pour remise en état des sites comptabilisées en provisions pour risques et charges, au rythme des amortissements des installations de production pétrolière. Elles sont estimées par pays et par champs.

## b) Résultats 2003 - Perspectives

Malgré le retard enregistré dans le programme de travail au Congo, lié à la disponibilité tardive d'un appareil de forage, et à Cuba en raison de l'insuffisance des unités de traitement d'eau, l'année 2003, dans un contexte pétrolier porteur en termes de prix de barils, a conforté, malgré la baisse de la parité \$/€, l'émergence de Maurel & Prom en tant que " junior " pétrolière en fort développement.

Chiffre d'affaires pétrolier*	+54 % à 39,8 M€
Résultat d'exploitation pétrolier*	+54 % à 18,6 M€
RN pétrolier avant éléments exceptionnels*	+27 % à 13,3 M€

\* chiffres économiques

La marge élevée des actifs pétroliers (marge brute 47 %, marge nette 33 %) traduit l'effet de levier très important des actifs congolais et cubains dont le prix de revient reste faible et maîtrisé. Elle induit par ailleurs la mesure de l'impact considérable à venir, en termes de résultats, de la progression majeure et attendue de la production en 2004 et 2005.

En termes de production, Maurel & Prom bénéficiait fin 2003 d'une production égale à 5.200 b/j au Congo et 1.800 b/j à Cuba pour respectivement en 2002, 3.500 b/j au Congo et 1.500 b/j à Cuba.

### 4.1.4.2.1 Congo Brazzaville :

#### a) Résultat 2003 :

Le chiffre d'affaires total de l'activité pétrolière de 31.900 K€ (pour 14.200 K€ en 2002) résulte d'une production cumulée journalière des trois gisements : Pointe Indienne, Kouakouala et M'Boundi à hauteur de 3.587 b/j en 2003 équivalent à 1,3 Mb annuels pour Maurel & Prom.

Le résultat net de l'activité au Congo ressort en 2003 à 11.200 K€ au lieu de 5.000 K€ en 2002. Ces éléments de résultat restent toutefois inférieurs aux prévisions de fin 2002 en raison des décalages intervenus dans la réalisation des forages sur M'Boundi, essentiellement à cause de l'indisponibilité du Rig Cooper démarré récemment. Ce retard s'explique aussi par la découverte d'un gaz cap (voir annexe 1 – Glossaire), générant une production d'huile restreinte sur 2 à 3 puits au nord de M'Boundi.

Au total l'année 2003 a vu la réalisation de 5 puits achevés (auxquels s'ajoutent 2 puits en cours au 31 décembre 2003).

Par ailleurs, aux termes d'une promesse de vente ayant pris effet le 18 décembre 2003, Maurel & Prom s'est vu accorder une option irrévocable de vendre à la société Energy Africa 11 % des droits et intérêts du permis d'exploitation de M'Boundi. Par lettre, en date du 23 décembre 2003, Maurel & Prom a levé cette option. La cession est devenue effective après extinction du délai de préemption des partenaires au sein dudit permis, et après approbation de la cession par les autorités congolaises, laquelle est intervenue le 26 janvier 2004.

Le prix de cession convenu était de 50.000 K\$, assorti d'une redevance à hauteur de 1,50 \$ par baril produit sur le permis de M'Boundi au-delà de 15.400.000 barils, sur la base de barils alloués à Energy Africa au titre de ses droits dans le permis. Cette redevance se révèle très attractive au regard des nouvelles réserves.

Celles-ci viennent d'être évaluées par le Beicip-Franlab à 258,1 Mb prouvés et probables pour la part Maurel & Prom. Calculées sur la base d'un volume d'huile sur place de 2.000 Mb avec un taux de récupération global de 24 %, **Maurel & Prom multiplie quasiment par quatre ses réserves au Congo d'une année sur l'autre.**

Dans l'attente de la mise en place, le jour venu, d'un puits pilote d'injection, le taux de récupération appliqué au ST00IP (voir annexe 1 – Glossaire) prouvé reste de 13 % (637 Mb à 100 %), soit des réserves prouvées pour la part de Maurel & Prom de 45 Mb pour le gisement de M'Boundi compte tenu de la nouvelle répartition des intérêts sur ce permis (Maurel & Prom : 54 %, Burren/Tacoma : 35 % ; Energy Africa : 11 %).



Au titre de Kouakouala, les réserves 2P (prouvées et probables - voir annexe 1 - Glossaire) ont été revues à la baisse et seraient ainsi désormais de 7,5 Mb pour la part de Maurel & Prom dont 1,1 Mb prouvés.

Les réserves supplémentaires sont évaluées pour la part Maurel & Prom en prenant en compte 54 % pour les extensions de M'Boundi et 65 % pour le reste de Kouilou à 232 Mb.

La Noubi n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation à ce stade.

**b) Perspectives :**

Le programme de développement 2004 prévoit la réalisation d'un maximum de 20 puits nouveaux sur M'Boundi et 2 puits sur Kouakouala, susceptibles de porter la part de production moyenne fin 2004 de Maurel & Prom à environ 20.000 à 25.000 b/j à 100 %.

En outre 2 à 3 forages d'exploration seront engagés sur les permis de Kouilou et de La Noubi. Au total, les différents investissements de Maurel & Prom au Congo sont évalués cette année à 70.000 K\$.

Par ailleurs, une campagne sismique sera lancée, à cheval sur 2004 et 2005, et destinée en priorité à délimiter le champ de M'Boundi (110 km<sup>2</sup> de 3D) et à apprécier quelques-uns des 7 à 8 prospects sur Kouilou (sismique 2D permettant de réinterpréter l'équivalent de 250 km<sup>2</sup>) (voir annexe 1 – Glossaire " sismique ").

Dans l'hypothèse d'un baril vendu en moyenne 24 \$ en 2004, la Société devrait être en situation d'autofinancement en août/septembre prochain. Ce programme exige la mobilisation de front de trois appareils de forage classiques et d'un appareil de Work Over (voir annexe 1 – Glossaire) (un rig venu du Gabon attendu d'ici fin avril, un appareil de Work Over prévu fin mai 2004 s'ajouteraient aux deux rigs appartenant déjà à Caroil, filiale de Maurel & Prom).

A ce jour, Maurel & Prom dispose d'une capacité de production supérieure à 11.000 b/j, soit environ un mois d'avance sur les dernières prévisions communiquées en février 2004.

Par ailleurs, la Société travaille à un projet de commercialisation des fortes quantités de gaz disponibles sur le champ de M'Boundi (une quantité de gaz équivalent à 1 baril de pétrole pour 5 barils d'huile produite) avec des partenaires susceptibles de financer une centrale de conversion en électricité qui pourrait être mise en place d'ici la fin 2005.

La réalisation des investissements décrits préalablement conduit à un objectif de production moyenne annuelle de l'ordre de 13.000 à 14.000 b/j pour Maurel & Prom en 2004 et à des objectifs de chiffre d'affaires de 110 M€, de résultat d'exploitation de 90 M€ et de résultat net de 65 M€.

Enfin, la Société travaille à différents scénarios de réduction de ses coûts de transit d'une part, et d'augmentation du prix de vente de sa production d'autre part, afin de lui permettre de renégocier, en novembre prochain, le contrat la liant à Total.

4.1.4.2.2 Cuba :

**a) Résultat 2003 :**

Pebercan Inc a connu une nouvelle année de succès techniques avec la réalisation des puits Canasi 14 (premier puit intermédiaire ; 2.500 b/j) et Seboruco 4 (achevé en mars dernier à la cote de 1.459 mètres de profondeur, avec une longueur totale de 3.660 mètres et ayant rencontré un réservoir de 930 mètres imprégné et démontrant l'unicité des structures Faustino et Seboruco (voir annexe 1 – Glossaire).

Pour autant, elle affiche une production inférieure à celle de 2002 dans la mesure où les puits ont du être bridés en raison de l'absence d'installations de traitement d'eau et de gaz adaptées. Celles-ci ne seront pas disponibles avant la fin 2004.

Ceci explique la baisse des revenus pétroliers à 44.700 K\$ contre 54.700 K\$ en 2002 et celle du résultat net, retraité par Maurel & Prom selon ses normes qui à 17.600 K\$, est en recul de 34 %.

Sur ces bases, la contribution au résultat net de Maurel & Prom n'est donc que de 3.116 K€ en 2003.

Par ailleurs, les créances impayées par les autorités cubaines se sont réduites fin 2003 et portent maintenant sur 7 mois (pour 12 mois avant l'été 2003).

Il semble que l'échéancier renégocié début 2004 soit maintenant respecté.

**b) Perspectives :**

Les résultats de la campagne sismique 3D, en cours d'interprétation, permettraient d'identifier un potentiel de croissance élevé avec une reproduction des réservoirs en forme d'écaillés sur une grande partie du bloc 7.

Ce potentiel très important devrait permettre, dès livraisons des installations de traitement d'eau et de gaz, d'accroître fortement la production qui est de l'ordre de 8.000 b/j aujourd'hui pour Pebercan Inc.

Pour 2004, Maurel & Prom table sur une contribution des résultats de Pebercan Inc au résultat consolidé de la Société comprise entre 3.000 et 4.000 K€.

4.1.4.2.3 Vietnam :

L'année 2003 a permis de finaliser le contrat d'achat du gaz par Petrovietnam à hauteur de 1.300 Dong vietnamiens/m€ soit 2,34 \$/kcf (milliers de pieds cube) au cours du 31 décembre 2003. Ce contrat permettra à la Société de lancer, dès juillet 2004, un test de production longue durée du puits D14 pour vérifier pendant 6 mois environ le niveau de productivité potentiel du réservoir.

Le scénario technico-économique retenu comme le plus probable aujourd'hui conduit à une production journalière de 5 Mcf /jour (millions de pieds cube par jour) en première année pleine d'exploitation (à l'exception de la période de test limitée à 2 Mcf/j).

Au total ce scénario conduirait à des réserves de l'ordre de 31.000 Mcf dont la valeur actualisée à 13,6 % serait de l'ordre de 20,5 M€. Cette évaluation amène la Société à provisionner sur l'exercice 2003, 7 M€ sur les 27,5 M€ immobilisés au titre du Vietnam.

L'investissement 2004 (test longue durée et pipeline) sera de l'ordre de 1,4 M\$ qui devrait être remboursé sur les ventes de gaz pendant la période de test.

4.1.4.2.4 Sénégal :

**a) Résultat 2003 :**

Maurel & Prom a informé les autorités sénégalaises et son partenaire Orchard qu'elle souhaitait réduire sa part dans l'association (initialement 60 %) et ne pas conserver sa position d'opérateur. En effet, les études menées récemment l'incitent à faire un arbitrage de ressources au bénéfice d'autres projets. Les frais engagés en 2003 sont restés très limités (139 K€) ; la garantie bancaire exigée par les autorités sénégalaises et la contre garantie bancaire donnée à Orchard n'ont été mises en place qu'en mars 2004 pour un montant de 600 K\$.

**b) Perspectives :**

Un accord est en cours de négociation avec la société Fortesa qui dispose de plusieurs blocs d'intérêts au Sénégal et qui peut mobiliser le rig nécessaire à la réalisation du premier puits d'exploration avant octobre 2004.

Ce projet d'accord prévoit une participation résiduelle de Maurel & Prom de 15 %, pour des investissements 2004 limités à 200 K\$.

4.1.4.2.5 Pérou :

Après les études complémentaires menées en 2003, Maurel & Prom concentre ses travaux sur le décolmatage des liaisons couche trous (dans les puits des blocs de Talara) (voir annexe 1 – Glossaire). A cette fin, un procédé thermique de la société Interpipe (ITP) sera testé avant l'été pour neutraliser les paraffines et améliorer la productivité. L'impact du projet pilote décidera non seulement de l'investissement complémentaire possible au Pérou mais aussi de la rentabilité éventuelle du procédé sur d'autres réservoirs analogues.

Les frais engagés en 2003 sont restés limités à quelques études et voyages réalisés pour un montant de 29 K€.

4.1.4.2.6 France :

Les intérêts détenus dans les permis de Lavergne et Lanot pour un montant de 4.276 K€ ont été passés définitivement en charges sur l'exercice 2003 en raison de l'impossibilité d'obtenir des conditions normales d'exploitation dans cette région en raison des contraintes écologiques.

4.1.4.2.7 Gabon :

Maurel & Prom a signé plusieurs accords avec la société Sud Africaine Rockover Oil & Gas pour disposer de 25 à 50 % des droits dans 3 permis onshore.

Les permis d'Ofoubou Ankani au nord et de Banio au sud devraient pouvoir être mis ou remis en production au deuxième semestre 2004 sur la base des gisements découverts entre 1975 et 1992 (Ofoubou Ankani : 76 mètres de hauteur d'huile imprégnée et non testée par Conoco ; Banio : 900 b/j sur le dernier puits à réouvrir).

Enfin, le bloc MT 2000, dans le prolongement du permis nord Congolais de La Noubi pourrait permettre de reconnaître deux thèmes : l'un à 800 mètres et l'autre qualifié d'ISO Vandji à 2.200 mètres environ. Un puits d'exploration est prévu en 2005.

4.1.4.2.8 République Centre Africaine et Guinée Bissau :

La Société a engagé des travaux et des frais de fonctionnement modestes en 2003 dans l'optique d'obtenir des permis d'exploration au nord de la République Centre Africaine dans un bassin sédimentaire similaire à celui du sud Tchadien.

Elle s'est adjointe pour cela les services d'un partenaire local facilitant son installation dans le pays : la société américano-africaine, African Partners. Par ailleurs, et dans cette perspective, une filiale a été créée, Finances Publiques Audit et Solutions nommée " FIPAS ". Cette société, détenue à hauteur de 66 % par Maurel & Prom et de 34 % par African Partners, est destinée à améliorer les conditions d'implantation de Maurel & Prom dans les nouveaux pays pétroliers, en particulier en Afrique.

FIPAS est chargée de mener ou faire mener des audits et des études dans le domaine des finances publiques des droits miniers, des douanes et des matières premières pour le compte des gouvernements.

Ces prestations ont vocation à se substituer en tout ou en partie aux bonus pétroliers traditionnels.

Cette méthodologie nouvelle d'implantation est également testée en Guinée Bissau où la Société s'efforce d'obtenir des permis onshore et offshore. A ce stade, la Société n'a pris aucun engagement d'investissement pétrolier dans les deux pays où des négociations sont en cours pour l'obtention des permis.

En 2003, les sommes engagées au titre de la République Centre Africaine et de la Guinée Bissau incluant la capitalisation de FIPAS se sont élevées à 290 K€.

**4.1.4.3 Activités de forage :****a) Résultat :**

Au cours de l'exercice 2003, Caroil, filiale à 97,14 % de Maurel & Prom, a acquis un rig (appareil de forage) et a poursuivi la construction d'un autre rig mis en service en avril 2004. Depuis juillet 2003, elle a réalisé pour le compte de l'opérateur sept nouveaux puits, dont cinq achevés au 31 décembre 2003, représentant un chiffre d'affaires global de 5.500 K€ après élimination des flux intra-groupe.

**b) Perspectives :**

Caroil réalisera le programme 2004 avec la mobilisation de 4 rigs différents.

Malgré des tarifs journaliers très élevés (autour de 15 à 17.000 \$/jour selon le rig) et des puits réalisés clé en main, Caroil devrait dégager une contribution au résultat net consolidé de Maurel & Prom de l'ordre de 4.000 K€ en 2004 pour un chiffre d'affaires, après élimination des flux intra-groupe, de 7.000 K€.

Le programme de forage envisagé pour les 4 années qui viennent induit d'ores et déjà une valeur de Caroil actualisée à 8 % de 44.000 K\$.

**4.1.4.4 Autres activités :**4.1.4.4.1 Pôle aurifère :

L'année 2003 a consacré la première phase de l'exploration du permis de Banankoro avec une douzaine de puits tests qui ont révélé de fortes teneurs en or dans certaines veines (20 g par tonne).

Ces premiers résultats sont suffisamment attractifs pour élargir la prospection et tenter dans un délai de 12 à 18 mois d'obtenir un projet valorisable dans lequel Maurel & Prom disposera d'environ 27 % des droits ; ceux-ci ont vocation à être cédés le jour venu. Les frais engagés se sont élevés à 900 K€.

4.1.4.4.2 Activités maritimes :

Stable par rapport à 2002, le chiffre d'affaires des navires polyvalents, qui s'élève à 7.800 K€ traduit un bon niveau d'occupation sur l'année (74 %).

Leur rentabilité, calculée après remboursement des frais financiers afférents à la dette contractée par la Société auprès de la Lloyds reste satisfaisante à 12 % soit 900 K€.

La contribution globale du pôle maritime au résultat net consolidé, n'est toutefois que de 500 K€ après passage en charge de frais de procédure et d'avocats liés à la procédure judiciaire concernant l'Energy Searcher pour 400 K€ (cf. 4.6.2.2.b).

La date du procès engagé contre Cameron est désormais fixée à fin novembre/début décembre 2004. Les travaux effectués en 2003 ont permis d'obtenir le témoignage écrit d'un expert qui démontrerait le bien-fondé de la position de Maurel & Prom.

Cette attestation écrite conforte une demande de dommages et intérêts de l'ordre de 20.000 K\$ qui sera soumise à l'appréciation des tribunaux de Singapour avant la fin 2004.

#### 4.1.5 - Localisation des principaux établissements du Groupe Maurel & Prom

Les sièges sociaux ou lieux d'activité des principales filiales de Maurel & Prom sont mentionnés dans l'organigramme figurant au paragraphe 3.3.5 du présent document de référence, ainsi que dans le paragraphe 4.5 - ci-après, ce dernier tableau figurant également dans l'annexe aux comptes consolidés au chapitre D " périmètre de consolidation ".

Au-delà de ses activités traditionnelles de holding, Maurel & Prom n'a pas rendu de services spécifiques à ses filiales au cours de l'exercice 2003, à l'exception de la mise à disposition de trois salariés à sa filiale Zetah M&P Congo SARL au Congo. Cette mise à disposition a été refacturée au prix coûtant.

#### 4.1.6 - Description des gisements, estimation des réserves économiquement exploitables et durée probable de l'exploitation

##### 4.1.6.1 - Méthodes d'évaluation des réserves

Les réserves prouvées et probables des différents actifs pétroliers ont été évaluées par des cabinets spécialisés qui, pour la plupart, utilisent une méthode conservatrice avec, généralement, une analyse statique (et non dynamique) des réservoirs pétroliers :

- Beicip-Franlab pour le Congo (Congo-Brazzaville) et Cuba,
- Gaffney, Cline et Associates pour le Vietnam.

Les chiffres ci-dessous portent sur la part de Maurel & Prom au sein des différents permis.

Réserves 2P (prouvées + probables) – estimation Beicip-Franlab			
	Congo (Mb)	Cuba (Mb)	Total
Dernière évaluation			
Au 31 décembre 2002	80,6	10,1	90,7
Modif intérêts	-11,6		-11,6
Réestimation	174,7	4,0	178,7
Déclassement			
Production 2003	1,3	0,9	2,2
Au 31 décembre 2003	265,6	13,2	278,8

Réserves possibles au 31 décembre 2003 (estimation Maurel & Prom)		
Congo	232 Mb	232,1 Mb
Cuba	non disponible	non disponible
Vietnam	31.052 Mcf	5,6 Mb
<b>Total</b>		<b>237,7</b>

#### Réserves 3P (prouvées+probables+possibles) au 31 décembre 2003

Congo	498,0 Mb
Cuba	13,2 Mb
Vietnam	5,6 Mb
<b>Total</b>	<b>516,0 Mb</b>

#### 4.1.6.2 - Description des gisements

##### 4.1.6.2.1 - CONGO-Brazzaville

###### • Gisement de Kouakouala A

Le gisement de Kouakouala a fait l'objet d'un Contrat de Partage de Production (voir annexe 1 – Glossaire) conclu avec la République du Congo le 14 décembre 1996. La durée du permis est de 10 ans à compter de sa date d'attribution, à savoir le 4 avril 1997. La durée du permis est renouvelable une fois pour une durée de cinq ans.

Le réservoir de Kouakouala est constitué par des grès d'origine fluviatile, les grès de Vandji, d'âge Néocomien, couverts par les argiles du Sialivakou. Les grès de Vandji reposent en discordance sur le socle. Ils sont régionalement terminés par une série carbonatée de faible épaisseur (quelques mètres), appelée Vandji " A ". Le réservoir à huile de la formation de Vandji a été subdivisé en larges séquences libellées de A à D.

Les hauteurs imprégnées d'huile sont respectivement de 45, 53 et 52 mètres sur les puits KKL-101, KKL-201 et 202 et les porosités de l'ordre de 17 %. Compte tenu du degré d'hétérogénéité du réservoir, et plus particulièrement des perméabilités globales qui varient de façon significative de KKL-101 (70 mD (voir annexe 1 - Glossaire)) à KKL-201 et 202 (de l'ordre de 7 mD), il existe verticalement sur chaque puits des zones de très bonne qualité, ce qui se traduit par des indices de productivité parfois élevés.

Avec un facteur de récupération estimé à 8 %, les réserves initiales de Kouakouala sont évaluées à 3,97 Mb. Avec un taux de récupération de 33,8 %, dans le cadre d'une récupération secondaire, ces réserves prouvées et probables sont alors évaluées à 16,74 Mb sur la base de l'évaluation de réserves 2P réalisée par le Beicip-Franlab. La durée estimée d'exploitation du gisement sera d'une quinzaine d'années avec les hypothèses ci-dessus.

La sismique 2D enregistrée au cours de l'exercice 2002 avait changé le système tectonique. Cependant, aucune des failles mises en évidence sur la partie centrale ne devrait être scellante.

###### • Gisement de M'Boundi (permis d'exploitation de M'Boundi)

Le permis d'exploitation de M'Boundi est régi par le Contrat de Partage de Production de Kouilou conclu avec la République du Congo le 14 décembre 1996. Le permis d'exploitation M'Boundi, attribué le 15 juillet 2002, est valable pour une durée de quinze ans.

A l'image du gisement de Kouakouala, le réservoir de M'Boundi est constitué par des grès d'origine fluviatile, les grès de Vandji, d'âge Néocomien, couverts par les argiles du Sialivakou. Les grès de Vandji reposent en discordance sur le socle. Ils sont régionalement terminés par une série carbonatée faiblement réservoir appelée Vandji " A ". Le réservoir à huile de la formation Vandji a été subdivisé en larges séquences libellées A, B Supérieur, B Inférieur, C et D.

A la suite de l'acquisition de la sismique 3D en 2002 et de son interprétation, l'image structurale du champ a été considérablement et positivement modifiée.



Aujourd'hui le champ de M'Boundi se présente comme un vaste axe anticlinal orienté NO-SE parallèlement à la faille bordière qui limite vers l'Est l'extension du bassin sédimentaire. Cet axe anticlinal occupe la quasi intégralité du périmètre couvert par la sismique 3D (couverture complète C-30) et déborde très largement de ce périmètre, en direction du Sud-Est et du Nord-Ouest.

Les 7 puits forés à partir de juillet 2003 (MBD 201, 501, 401, 502ST, 402D, 403 et 503D) ont non seulement permis de conforter les premiers succès rencontrés en 2001 et 2002 par les puits MBD 101, 102 et 103, mais ils ont également permis de porter la hauteur de la colonne d'hydrocarbure à plus de 290 mètres et de mettre en évidence une nouvelle unité réservoir (le Vandji-B-Supérieur) qui présente de remarquables caractéristiques tant en porosité qu'en perméabilité.

Dans les premiers mois de l'année 2004, les 2 nouveaux puits forés (MBD 403D et 504D) ont déjà permis de conforter le grand potentiel du Vandji-B-Supérieur et d'accroître la hauteur de la colonne d'hydrocarbure de 37 nouveaux mètres. Il est remarquable de constater qu'à ce jour la position du plan huile-eau n'a pas encore été trouvée.

Au début de l'année 2004, 5 plateformes multi puits avaient été construites et 3 autres étaient déjà en cours de construction, chacune de ces plateformes pouvant recevoir jusqu'à 5 puits et voire plus dans certaines circonstances.

Simultanément à la réalisation des forages de délimitation, était entreprise la construction des infrastructures de surface permettant la mise en production des puits au fur et à mesure de leur complétion. Parmi ces réalisations, on peut particulièrement noter la construction du centre principal de production de M'Boundi (incluant un bac principal de stockage, des séparateurs, des réchauffeurs et des manifolds), la réalisation du réseau de collecte reliant les plateformes de production au centre principal de production de M'Boundi et l'achèvement du pipeline de 12" (12 pouces) de diamètre permettant l'évacuation de la production sans cesse croissante vers le terminal d'expédition maritime de Djeno.

Sur la base des 11 premiers puits forés et dans le périmètre actuellement couvert par la sismique 3D, le Beicip-Franlab estime les réserves ultimes prouvées du champ à 45 Mb en déplétion naturelle et les réserves ultimes 2P à 478 Mb en déplétion naturelle et injection d'eau.

Un programme ambitieux d'acquisition de 250 km² de sismique 3D est prévu en 2004 pour couvrir l'extension possible du gisement de M'Boundi.

D'autre part, le programme de forage se poursuit à un rythme accéléré avec l'arrivée d'un troisième appareil de forage mi mai 2004.

#### 4.1.6.2.2 - VIETNAM

Le contexte juridique relatif aux actifs vietnamiens est actuellement en phase transitoire. Un permis d'exploration devrait être accordé pour une durée de 15 à 20 ans par les autorités vietnamiennes. Les relations entre Maurel & Prom et le gouvernement vietnamien seront, comme dans le cadre des autres permis, régies par un Contrat de Partage de Production.

Les réserves sur le gisement de Song Tra Ly ont été évaluées par le cabinet d'ingénierie indépendant Gaffney, Cline & Associates effectué en juillet 2001. Deux cas de figure ont été retenus :

- le cas minimum : les réserves récupérables sont estimées à 9,3 milliards de pieds cubes,
- le cas médian : les réserves récupérables sont de 54 milliards de pieds cubes

La Société, après les résultats incertains obtenus en 2002, a déclassé ces réserves du probable au possible.

#### **4.1.7 - Les marchés et la concurrence**

##### **4.1.7.1 - Activités aurifères**

Le Groupe est en phase d'exploration sur des gisements au Mali. La Société a engagé un processus de désengagement de cette activité.

##### **4.1.7.2 - Activités maritimes**

Le Groupe possède deux navires à positionnement dynamique. La Société identifie sur ce marché cinq autres navires concurrents. Les navires du Groupe Maurel & Prom ont été modélisés pour devenir des " supports d'opérations sous-marines ou des supports d'opérations sur puits (le long des plateformes offshore) ".

Ce marché est en progression naturelle, beaucoup de champs pétroliers ne pouvant plus accepter le mouillage au milieu de leur maillage de pipelines ou de câbles.

Par ailleurs, le marché de travaux sous-marins a repris depuis trois ans dans le Sud-Est asiatique (zone d'activité de nos navires) en raison des efforts consentis par les sociétés pétrolières de cette zone pour développer de nouveaux champs de production.

A titre d'exemple, les deux navires du Groupe Maurel & Prom font partie actuellement de la liste des trois navires pré-sélectionnés dans un appel d'offres à long terme (5 ans) d'un " major " pétrolier.

Il est constaté depuis un an une revalorisation des taux de facturation des navires.

##### **4.1.7.3 - Activités pétrolières**

Le marché du pétrole brut évolue dans un environnement mondial géopolitique et économique ; la fluctuation des prix y est en certaines périodes fortement volatile.

#### **4.2 - DÉPENDANCES ÉVENTUELLES DU GROUPE MAUREL & PROM À L'ÉGARD DE CERTAINS CLIENTS IMPORTANTS OU CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT**

La Société n'entretient pas de relation commerciale majeure avec un quelconque fournisseur.

Maurel & Prom n'entretient directement de relation client dans le domaine pétrolier au Congo (Congo-Brazzaville) qu'avec la société SOCAP. Filiale de Total, cette société procède à l'enlèvement et à la vente du brut des différents champs opérés par Maurel & Prom au Congo. La qualité de cette signature permet à la Société de considérer qu'il n'existe pas, à cet égard, de risque client au Congo.

Par ailleurs, et toujours dans le domaine pétrolier, la Société dispose indirectement via sa participation dans Pebercan Inc, société de droit canadien, d'une relation client avec la société cubaine Cuba Petroleum (" Cupet "). Le risque attaché à cette relation client lui semble restreint dans la mesure où Cupet a jusqu'ici honoré ses engagements de paiement, qui ont pu faire parfois l'objet de ré-échelonnement.

Enfin, pour les activités non-pétrolières, la Société n'a pas identifié de risque de dépendance vis-à-vis d'un client important spécifique.

Dans le cadre de ses campagnes de forage, la Société peut être confrontée à des périodes de tension sur le prix des appareils de forage.

La répartition de la clientèle (hors activité aquacole cédée début 2003) du Groupe Maurel & Prom peut être détaillée comme suit :  
 Le premier client (SOCAP) représente 68,6 % du chiffre d'affaires 2003.  
 Les 5 premiers clients représentent 97,22 % du chiffre d'affaires 2003.  
 Le premier client paie à 30 jours calendaires dans le cadre d'un contrat pluriannuel.  
 Le deuxième client paie à 30 jours. Il correspond au partenaire tiers dans l'activité de forage.  
 Les trois clients suivants paient à 35 ou 30 jours fin de mois dans le cadre de contrats d'affrètement type " time charter BIMCO 93 " (voir annexe 1 - Glossaire).

#### 4.3 - PERSONNEL

Les effectifs de la Société ont légèrement augmenté de 2002 à 2003, la sortie des activités aquacoles du Groupe Maurel & Prom ayant été compensée par l'augmentation des effectifs de l'activité pétrolière au Congo, la prise en compte de l'équipage des navires précédemment sous-traité, ainsi que le renforcement des moyens techniques au siège, en France.

Répartition par activité	2003	2002	2001
Pétrole Zetah M&P Congo SARL	40	19	10
Forage pétrolier	10	-	-
Aquaculture FMB	-	29	30
Activité Aurifère	18	18	35
Navires polyvalents	28	-	-
Holding Maurel & Prom	21	15	11
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>81</b>	<b>86</b>

Répartition géographique	2003	2002	2001
Afrique	68	37	45
Asie	28	-	-
Europe	21	44	41
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>81</b>	<b>86</b>

Au 31 décembre 2003, à la connaissance de la Société, les salariés ne détenaient aucune participation au capital de Maurel & Prom ou de ses filiales sauf à travers le dispositif d'épargne salariale mis en place (cf paragraphe 6.3.1 ci-après - Plan Epargne Entreprise et Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire).

La Société a modifié son organisation horaire à l'occasion du passage aux 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*La Société poursuivra, au titre du développement de ses activités, une politique de renforcement de ses effectifs en 2004.*

#### 4.4 - POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS

La politique d'investissements est détaillée par activités et zones géographiques au chapitre 4.1 ci-avant. Toutefois, le tableau ci-après synthétise les principaux investissements du Groupe au cours des trois derniers exercices :

Données en K€	2003	2002	2001
<b>Activité Maritime :</b>	<b>62</b>	<b>296</b>	<b>0</b>
Navires polyvalents	62	296	0
Energy Searcher			0
<b>Autres activités :</b>		<b>506</b>	<b>1.323</b>
FMB		31	353
NGM/CAM/STOM		153	923
Autres	93	322	47
<b>Sous total hors pétrole</b>	<b>155</b>	<b>802</b>	<b>1.323</b>
<b>Appareils de forage</b>	<b>15.565</b>	<b>6.819</b>	-
<b>Activités Pétrolières :</b>	<b>35.456</b>	<b>70.384</b>	<b>19.390</b>
Congo	33.731	65.672	10.245
Cuba			1.116
Vietnam	591	4.280	3.829
Russie		282	2.550
France	78	54	80
Hongrie	2	74	1.570
Sénégal		20	
Autres	1.054		
<b>TOTAL</b>	<b>51.176</b>	<b>78.005</b>	<b>20.713</b>

La partie des investissements correspondant à des investissements fermes est reprise au paragraphe 5.1 – ci-après.

Par ailleurs, il est prévu, au titre de l'exercice 2004, des investissements pétroliers planifiés se décomposant comme suit :

Investissements planifiés pour 2004	Congo	Divers	TOTAL
Développement	78,6 M€	1,1 M€	79,7 M€
Exploration	3,2 M€		3,2 M€
Appareils de forage		1,5 M€	1,5 M€
Autres	2,6 M€		
<b>Total</b>	<b>84,4 M€</b>	<b>1,1 M€</b>	<b>82,9 M€</b>

La partie de ces investissements correspondant à des engagements contractuels et fermes figure au chapitre 5 du présent document de référence.

#### 4.5 - PRINCIPALES FILIALES DU GROUPE MAUREL & PROM

Les données caractéristiques des principales filiales du Groupe Maurel & Prom figurent dans le tableau ci-après :

Société	Siège	% de Contrôle		
		2003	2002	2001
<b>Navires polyvalents</b>				
Brooklyn Shipping Limited	St Vincent et Grenadines	100,00	100,00	100,00
Maurel & Prom International Shipping Limited, " Mepis "	St Vincent et Grenadines	100,00	100,00	100,00
Mepis Clémentine Limited	St Vincent et Grenadines	100,00	100,00	100,00
Mepis Marie Limited	St Vincent et Grenadines	100,00	100,00	100,00
<b>Exploitation pétrolière</b>				
Caroil	Paris	97,14	70,00	100,00
Pebercan Inc	Montréal, Canada	20,02	20,02	19,69
Zetah M & P Congo	Pointe Noire, Congo	100,00	100,00	100,00
Zetah Congo Ltd	Nassau, Bahamas	50	33,33	
Zetah Kouilou Ltd	Nassau, Bahamas	65	-	-
<b>Aquaculture</b>				
Aquapole	La Celle Saint-Cloud	-	100,00	73,54
Compagnie Aquacole du Midi	La Celle Saint-Cloud	-	100,00	100,00
Ferme Marine des Baleines	St Clément des Baleines	-	100,00	73,33
<b>Traitement de l'or</b>				
Compagnie Aurifère du Mali	Bamako, Mali	-	100,00	100,00
Compagnie Européenne et Africaine du Bois	Luxembourg	100	100,00	100,00
New Gold Mali	Bamako, Mali	49,50	49,50	49,50
<b>Divers</b>				
Oil Data International Inc	Houston, USA	100,00	100,00	100,00
Finances Publiques Audit et Solutions	Paris	66,00	-	-

#### 4.6 - FACTEURS DE RISQUES

##### 4.6.1 - Risques de marché

##### 4.6.1.1 - Risques de liquidité

L'ensemble des emprunts souscrits par le Groupe Maurel & Prom est décrit ci-après. Cette description vise à permettre de mesurer l'éventuel risque de liquidité afférent au Groupe Maurel & Prom.

##### a) Emprunts obligataires

L'emprunt obligataire en cours est décrit au paragraphe 3.2.6.3 du présent document de référence.

Les données synthétiques afférentes à cet emprunt obligataire sont les suivantes:

Date	Date ultime d'émission	Valeur au de conversion	Valeur 31/12/2003 en M€	de souscription en €	de conversion en €
OCEANE	07/02/02	31/12/06		21,00	25,20
Principal			35.308		
Intérêts courus			1.765		
<b>Total emprunt obligataire</b>			<b>37.073</b>		

Cet emprunt obligataire ne présente pas, à la connaissance de la Société, de risques particuliers.

##### b) Emprunts souscrits auprès d'établissements financiers ou d'établissements de crédit

Les emprunts souscrits par le Groupe Maurel & Prom auprès d'établissements de crédit se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Emprunts bancaires	50.440	35.251	19.618
Intérêts courus sur emprunts		28	318
Banques créditrices		99	138
	<b>50.440</b>	<b>35.378</b>	<b>20.074</b>

- Le 9 avril 2001, le Groupe Maurel & Prom a contracté un emprunt de 18.200 K\$ pour une durée de 10 ans, remboursable en 40 trimestrialités auprès de la Lloyds Bank. **La moitié de l'emprunt porte un intérêt fixe de 7,24 % et l'autre moitié un intérêt variable au taux Libor +1,625 %.** En garantie du prêt consenti, une hypothèque de premier rang a été prise sur les deux navires polyvalents détenus par le Groupe " Miss Marie " et " Miss Clémentine ". Au 31 décembre 2003, le montant de l'emprunt s'élevait à 11.247 K€ (2002 : 15.220 K€).
- Le 2 mai 2002, la Société avait contracté auprès d'Alter Finance un emprunt de 4.000 K\$. Deux remboursements de 1.000 K\$ sont intervenus respectivement le 29 novembre 2002 et le 17 octobre 2003. Le solde de 1.584 K€ a été remboursé le 16 février 2004.

En garantie du prêt consenti, la Société avait nanti en faveur d'Alter Finance (i) 70.969 de ses actions propres et (ii) 7.000.000 des actions détenues par la Société dans la société de droit canadien Pebercan Inc. Le nantissement par la Société de 70.969 de ses actions propres avait été levé le 7 avril 2003. Suite au remboursement du solde de l'emprunt, le nantissement par la Société de 7.000.000 des actions de la société Pebercan Inc a été levé le 16 février 2004.

- Le 15 novembre 2002, la Société avait conclu avec Natexis Banques Populaires une convention de préfinancement d'exportation d'un montant de 18.000 K\$ (17.164 K€ au 31 décembre 2002) destinée au développement du champ de M'Boundi au Congo. L'emprunt afférent à cette convention était adossé à la production actuelle d'hydrocarbures de la Société au Congo. Il a été remboursé, en 2003, à travers la convention " Reserve Base Facility Agreement " conclue le 23 septembre 2003 (cf ci-après).

- Le 4 avril 2003, la Société a contracté, auprès de Faisal Finance, un emprunt de 5.000 K\$ remboursable en deux fois. Le solde de cet emprunt s'élevait au 31 décembre 2003 à 2.500 K\$, soit 1.980 K€. Ce solde a été remboursé le 18 mars 2004.

- Le 2 juillet 2003, la société Caroil, a contracté un emprunt auprès de Natexis Banques Populaires d'un montant maximum de 6.000 K\$ remboursable un an après la date du tirage.



Au 31 décembre 2003, l'encours du crédit était de 5.000 K\$ soit 3.959 K€. Il a été remboursé le 9 janvier 2004.

- Le 23 Septembre 2003, une convention de crédit intitulée " Reserve Base Facility Agreement " a été conclue par la Société avec Natexis Banques Populaires, en qualité d'arrangeur et de prêteur, Banque Belgoise et Standard Bank en qualité de prêteurs. Le montant total du crédit s'élève à 50.000 K\$. Il est destiné au financement du développement du champ de M'Boundi et de La Noumbi. Le crédit a également permis de procéder au remboursement du prêt Natexis du 15 novembre 2002 (voir ci-avant).

L'emprunt afférent à cette convention est adossé à la production actuelle d'hydrocarbures de la Société au Congo. Il est assorti d'assurances destinées à couvrir le risque de baisse des cours du pétrole brut.

Aux termes de la convention de crédit, la Société s'est engagée à respecter les principaux ratios suivants :

- Dette Financière Totale Nette sur Fonds Propres : inférieur à 1,4
- Excédent Brut d'Exploitation sur Frais Financiers Nets : supérieur à 3

Sous réserve de la levée temporaire de l'application de ces ratios financiers, de leurs modifications ultérieures ou d'autres conditions, le non-respect de ces engagements serait susceptible de créer un risque d'exigibilité anticipée des fonds mis à disposition de la Société aux termes de la convention de crédit. Au 31 décembre 2003, ces ratios étaient respectés.

Aux termes de la convention de crédit, la Société a consenti certaines sûretés ou nantissements, en faveur des prêteurs, en garantie des sommes mises à sa disposition. Ces sûretés ou nantissements consistent notamment en :

- la constitution progressive d'un compte de gage-espèces correspondant à 110 % de deux échéances en principal du crédit ;
- le nantissement des titres détenus par la Société dans la société Zetah M&P Congo SARL ;
- la cession, à titre de garantie, des droits de la Société dans un contrat d'exportation pétrolier relatif aux champs de Kouakouala et de Kouilou ;
- le nantissement d'un compte bancaire recevant, à titre provisoire, les revenus tirés de la production des champs de Kouakouala et de Kouilou ;
- le nantissement des droits de la Société détenus dans les Contrats de Partage de Production de Kouakouala et de Kouilou ;
- le nantissement des titres de la Société au sein des sociétés Zetah Congo Limited et Zetah Kouilou Limited.

Au 31 décembre 2003, 40.000 K\$, soit 31.670 K€, étaient utilisés. Un premier remboursement de 5.000 K\$ a été effectué début 2004.

#### c) Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Emprunt Heritage Oil	0	2.384	
Emprunt Financière de Rosario	7.918	9.536	
Emprunt Cyril Finance	2.500		
Emprunt Halisol	5.000		
Intérêts courus	215	124	
	<b>15.633</b>	<b>12 044</b>	-

- L'emprunt de 2.500 K\$ (2.384 K€) contracté auprès de la société Heritage Oil le 4 octobre 2002 a été remboursé le 4 octobre 2003.

- Un emprunt de 15.000 K\$ a été contracté auprès de la société Financière de Rosario aux termes d'une convention de prêt en date du 29 avril 2002. Par un avenant à cette convention en date du 30 juillet 2002, la Société a procédé au remboursement anticipé du prêt consenti, à hauteur de 5.000 K\$, par l'émission réservée d'Obligations Convertibles en date du 29 août 2002. Le solde de l'emprunt était de 7.918 K€ au 31 décembre 2003. Il a été remboursé le 19 février 2004.

- Le 7 février 2003, la Société a contracté pour une période de deux ans un emprunt de 2.500 K€ auprès de Cyril Finance. Cet emprunt a été remboursé le 6 février 2004.

- Le 9 octobre 2003, un emprunt d'un montant de 5.000 K€ a été contracté auprès de la société Halisol pour une durée de deux ans à partir du 15 octobre 2003. Le solde, qui était au 31 décembre 2003, de 5.000 K€ a été remboursé le 7 février 2004.

#### d) Échéances des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires :	37.074	1.766	35.308	
Emprunts auprès des établissements de crédit	50.440	16.335	30.863	3.242
Emprunts et dettes divers	15.633	15.633		
<b>Total</b>	<b>103.147</b>	<b>33.734</b>	<b>66.171</b>	<b>3.242</b>

#### 4.6.1.2 - Risques de change

La Société est exposée au risque de change sur le dollar pour l'ensemble de ses activités, de ses investissements et une partie de ses financements.

La Société n'utilise aucun instrument de couverture contre les variations de change.

#### 4.6.1.3 - Risques de taux

Tel que décrit au paragraphe 4.6.1.1.- ci-avant, la Société a quatre emprunts à taux variable en cours au 31 décembre 2003 :

- Un emprunt de 18.200 K\$ contracté le 9 avril 2001 auprès de la Lloyds Bank pour une durée de dix ans, remboursable en quarante trimestrialités, dont la moitié porte un intérêt fixe à 7,24 % et l'autre moitié un intérêt variable au taux Libor +1,625 %. Au 31 décembre 2003, le montant de l'emprunt est inscrit dans les comptes pour un montant de 11.247 K€.
- Un emprunt de 50.000K\$, destiné au développement de M'Boundi au Congo, contracté le 23 septembre 2003 auprès de Natexis Banques Populaires, de la Banque Belgoise et de Standard Bank, remboursable par palier jusqu'au 25 septembre 2006, portant un intérêt au taux Libor +3,5 % à 4 %. Au 31 décembre 2003, le montant de l'emprunt est inscrit dans les comptes pour un montant de 31.670 K€.
- Un emprunt d'un maximum de 6.000 K\$ auprès de Natexis Banques Populaires, destiné à financer l'acquisition du rig Cooper, remboursable un an après le tirage et portant un intérêt au taux Libor USD +4 %. Au 31 décembre 2003, le solde s'élève à 3.959 K€.
- Un emprunt d'un montant de 5.000 K€ contracté auprès de la société Halisol à échéance du 15 octobre 2005, portant intérêts au taux Euribor 3 mois +5 %.

Aux termes des quatre emprunts précités, la Société pourrait être soumise au risque de hausse des taux d'intérêts.

En milliers d'euros	Impact d'une hausse de 1 % des taux bancaires Exercice 2003
Emprunt Natexis	Environ - 315
Emprunt Lloyd's (Navires polyvalents)	Environ - 55
Emprunts rig	Environ - 40
Emprunt Halisol	Environ - 50
<b>Global</b>	<b>Environ - 460</b>

Compte tenu du faible risque de taux, la Société n'utilise pas d'instruments de couverture de taux spécifiques.

**4.6.1.4 - Risques action**1) Actions propres

Au résultat des acquisitions réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale des actionnaires du 11 septembre 2001, la Société était propriétaire de 113.883 de ses propres actions au 10 mars 2003 (représentant 1,88 % du capital de la Société). Le prix moyen d'achat de ces actions était de 19,76 €. Au 10 mars 2003, aucune de ces actions propres n'avait été annulée. Ces actions ayant été cédées, Maurel & Prom ne possédait plus aucune action propre au 31 décembre 2003.

2) Actions Pebercan Inc.

La participation de 20 % détenue dans Pebercan Inc, société admise aux négociations au Toronto Stock Exchange, a la nature d'un investissement industriel pétrolier majeur et durable. Sa valeur de mise en équivalence est de 15.930 K€. Au 31 décembre 2003, la capitalisation boursière de la société était de 17.428 K\$ (soit 13.826 K€).

En conséquence des développements ci-avant, la Société ne se considère pas en risque actions et n'a recours par conséquent à aucun instrument de couverture spécifique.

**4.6.2 - Risques juridiques****4.6.2.1 - Risques liés à la procédure réglementaire d'obtention de certains permis**

A l'issue d'une période d'exploration pétrolière et en cas de succès de celle-ci, la Société et/ou l'une de ses filiales entrent généralement dans une phase de développement qui nécessite l'obtention de permis d'exploitation pétrolière (exemple : permis de M'Boundi issu du permis d'exploration de Kouilou).

Certains pays dans lesquels la Société et/ou l'une de ses filiales bénéficient de permis d'exploitation pétrolière peuvent présenter un risque politique diversement appréciable selon la nature de ces pays.

En tout état de cause, le Groupe Maurel & Prom estime le risque lié à la perte de tels permis faible. Son expérience lui a en effet démontré que tant que les obligations mises à sa charge par les permis dont elle bénéficie sont respectées, ceux-ci perdurent.

Par ailleurs, le choix fait par le Groupe Maurel & Prom d'utiliser, aussi souvent que possible, des règles contractuelles d'association (Joint Operating Agreement) conformes aux " International Model Form " garantissant les droits des contractants face à l'entreprise leader du forage ou de l'exploitation de champs d'hydrocarbures est de nature à mettre Maurel & Prom à l'abri de tout engagement qu'il n'aurait pas agréé.

**4.6.2.2 - Litiges**

a) Promagra, société en commandite par actions, a été constituée paritairement en 1991 entre Maurel & Prom et le groupe coopératif Agri Cher-Transagra. De nombreux problèmes sont très vite survenus entre les deux partenaires incluant notamment : accès à l'information rendu très difficile à Maurel & Prom, contentieux avec le groupe Doux, cessionnaire de titres Promagra, crise importante dès avant 1994 dans le groupe coopératif, créances importantes à l'égard de Maurel & Prom.

La Société fait l'objet, depuis 1996, d'une action en responsabilité dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société Transagra – filiale de la coopérative agricole Agri Cher en liquidation.

De son côté, Maurel & Prom a assigné les dirigeants personnes physiques de la coopérative en responsabilité pour les pertes encourues par la Société à travers Promagra. Ces deux procédures respectives ont fait l'objet d'expertises, mais aucun jugement n'a été rendu au jour du présent document de référence. La créance de Maurel & Prom sur la coopérative Agri Cher d'un montant de 1.528 K€, ainsi que le prêt (intérêts inclus) d'un montant de 3.659 K€, est provisionnée dans la mesure où, la coopérative étant en liquidation judiciaire, il est peu probable que la Société puisse récupérer tout ou partie de cette somme.

b) La Société a intenté en 2001 une action en justice à l'encontre de la société Cooper Cameron Pte Ltd et de la société Stork Technology Asia Pte Ltd au titre du dommage survenu sur le bateau de forage Energy Searcher. En effet, le 16 mars 2001, alors que Maurel & Prom était encore propriétaire de ce bateau vendu depuis, une pièce majeure du système de prévention des éruptions s'est détachée, causant d'importants dommages. Pour la Société, cet accident s'est avéré inévitable en raison de la défectuosité de la réparation effectuée par la société Cooper Cameron Pte Ltd et/ou son sous-traitant Stork Technology Asia Pte Ltd. L'action intentée contre ces deux sociétés devrait être jugée par les tribunaux de Singapour avant la fin de l'année 2004. Les charges liées à cette action en justice s'élèvent à 445.000€.

Enfin, à la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et/ou du Groupe Maurel & Prom.

**4.6.3 - Risques liés à l'activité du Groupe Maurel & Prom****4.6.3.1 - Risques propres au secteur d'activité du Groupe Maurel & Prom**• Activité pétrolière et gazière

Ce type d'activité qui suppose que les hydrocarbures puissent être trouvés et extraits, nécessite l'engagement d'opérations préliminaires quelquefois importantes. Ces opérations sont préalables au forage d'exploration. Ce type de forage permet seul de décider d'arrêter l'exploration, de passer au stade de la mise en exploitation de la production ou encore de poursuivre l'exploration face à un résultat mitigé quant à la qualité de l'hydrocarbure et aux incertitudes pesant sur son extraction.

Par ailleurs, dès l'exploitation engagée, la connaissance des réserves peut être quelquefois aléatoire, ne se révélant qu'au fur et à mesure de la poursuite de l'exploitation.

Enfin, les conditions pratiques de l'exploitation et son coût peuvent varier durant la période d'exploitation des réserves.

La Société estime également les risques juridiques liés à cette activité faibles, son expérience lui ayant démontré que tant que les obligations mises à sa charge par les permis ou concessions dont elle bénéficie sont respectées, ceux-ci perdurent.

Le choix fait par la Société d'utiliser, aussi souvent que possible, des règles contractuelles d'association (Joint Operating Agreement) conformes aux " International Model Form " garantissant les droits des contractants face à l'entreprise leader du forage ou de l'exploitation de champs d'hydrocarbures, est de nature à mettre Maurel & Prom à l'abri de tout engagement qu'elle n'aurait pas agréé.

Les engagements donnés dans ce domaine étaient au 31 décembre 2003 de 51.500 K\$ dont 50.100 K\$ au Congo et 1.400 K\$ au Vietnam.

L'activité de la Société est jusqu'à présent concentrée sur le Congo qui représente plus de 90 % de ses réserves et plus de 70 % de son chiffre d'affaires.

Sensible à la pertinence d'une plus grande diversification géographique, Maurel & Prom poursuit sa réflexion sur un accroissement de ses intérêts à Cuba.

Dans le même esprit, toujours dans le domaine pétrolier, la Société a entamé des discussions avec de nouveaux partenaires qui ont débouché, au cours des premiers mois 2004, sur l'entrée dans des permis au Gabon, en Tanzanie, ainsi qu'en Guinée-Bissau.

• *Activité d'armement maritime*

La Société possède indirectement deux bateaux pour l'exploitation desquels elle s'efforce d'obtenir des contrats de longue durée. Toutefois, la qualité particulière de ces bateaux est actuellement reconnue de telle sorte que dès que la conjoncture pétrolière s'améliore, ces bateaux sont les premiers à retrouver de l'activité. Ces bateaux ont actuellement un carnet de commandes satisfaisant.

**4.6.3.2 - Risques liés à l'éventuelle dépendance du Groupe Maurel & Prom à l'égard de clients, fournisseurs ou sous-traitants**

Maurel & Prom n'entretient pas de relation commerciale majeure avec un quelconque fournisseur.

La Société n'entretient directement de relation client dans le domaine pétrolier au Congo (Congo-Brazzaville) qu'avec la société SOCAP, filiale de Total. Cette société procède à l'enlèvement et à la vente du brut des différents champs opérés par Maurel & Prom au Congo. La qualité de cette signature permet à la Société de considérer qu'il n'existe pas, à cet égard, de risque client au Congo.

Toujours dans le domaine pétrolier, Maurel & Prom dispose indirectement via sa participation dans Pebercan Inc., société de droit canadien, d'une relation client avec la société cubaine Cupet. Le risque attaché à cette relation client lui semble restreint dans la mesure où Cupet a jusqu'ici honoré ses engagements de paiement, qui ont pu faire parfois l'objet de ré-échelonnements.

Concernant ses activités non-pétrolières, la Société n'a pas identifié de risque de dépendance vis-à-vis d'un client important spécifique.

**4.6.3.3 - Risques industriels et environnementaux**

Dans le cadre de ses activités (aujourd'hui principalement pétrolières et gazières), le Groupe Maurel & Prom attache une attention particulière à la prévention des risques industriels et environnementaux et veille au maximum à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent. Il assure par ailleurs un suivi permanent des évolutions législatives ou réglementaires, nationales ou internationales, en matière de risques industriels et environnementaux.

Maurel & Prom effectue en particulier des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques. Afin de permettre d'identifier, quantifier et prévenir la survenance de tels risques, Maurel & Prom se fonde tant sur son expertise interne que sur des experts externes.

Le Groupe Maurel & Prom n'a pas connaissance d'événements ou de situations de nature à avoir un impact significatif sur son patrimoine ou sur les résultats de la Société.

Toutefois, dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement pétroliers, le Groupe Maurel & Prom peut causer des dommages environnementaux suite notamment à effondrements, éruptions, fuites, incendies, explosions des puits de pétrole et des installations attenantes. Ces dommages sont couverts par des contrats d'assurance ad hoc (cf. paragraphe 4.6.4 figurant ci-après).

Par ailleurs, en raison de la nature de son activité, le Groupe Maurel & Prom sera normalement amené à supporter des frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. La Société n'étant actuellement en phase de production qu'au Congo, une dotation annuelle aux provisions de ces coûts de remise en état des sites est constatée dans ses comptes suivant la méthode de l'unité de production.

Le chiffrage complet des coûts de remise en état des sites non productifs est en cours d'évaluation. Une première estimation de ces coûts donne une fourchette de 150.000 à 200.000\$ par puits.

**4.6.3.4 - Risques liés aux hommes clés de la Société**

La Société estime disposer d'une organisation et d'une structure de management qui lui permettrait de poursuivre son activité et son développement dans des conditions normales, dans l'hypothèse où l'un des membres de son équipe dirigeante serait dans l'incapacité d'assurer ses fonctions.

**4.6.4 - Assurance**

La Société a souscrit aux assurances suivantes :

- Responsabilité civile des dirigeants pour un montant de 7.622 K€ par an et par sinistre,
- Responsabilité incendie, tempête, catastrophes naturelles, dégâts des eaux pour un montant de 150 K€,
- Responsabilité vol et vandalisme ; bris de glace pour un montant de 75 K€,
- Responsabilité civile bureaux hors responsabilité civile professionnelle, protection juridique de base pour un montant de 6.400 K€.

En complément de ces couvertures de risques classiques, la Société a souscrit des contrats d'assurance spécifiques à son métier ainsi qu'à la nature et la localisation de ses actifs.

Les assurances liées à l'activité pétrolière couvrent :

- les risques d'éventuels dommages sur les installations pétrolières, incluant le réseau de pipelines et les appareils de forage sont remboursés à hauteur de 2.300 K\$ par sinistre les risques sur pertes réelles d'actifs sont couverts à la valeur de remplacement,
- les risques de responsabilité civile à hauteur de 10.000 K\$ (100 %) par sinistre,
- les risques de pollution à hauteur de 25.000 K\$ (100 %) par sinistre.

Le montant total annuel des primes d'assurances supporté par la Société est de l'ordre de 1.670 K€.

A ce jour, la Société a décidé de ne pas mettre en place de couverture d'assurance de pertes d'exploitation. Une étude est actuellement en cours sur le bien-fondé de la souscription d'une telle assurance.

## CHAPITRE V

### PATRIMOINE – SITUATION FINANCIÈRE - RÉSULTATS BILAN CONSOLIDÉ

#### 5.1 - COMPTES CONSOLIDÉS

##### ACTIF

Montants en euros	Montant net 31.12.2003	Notes	Montant net 31.12.2002	Montant net 31.12.2001
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles	60.306.810	1.a.	86.994.511	37.230.963
Écart d'acquisition	420.142	2	626.858	810.194
Immobilisations corporelles	99.846.343	1.b.	56.281.396	33.506.956
Immobilisations financières	221.162	3	358.436	250.430
Titres mis en équivalence	15.930.144	4	15.827.694	12.651.073
	<b>176.724.601</b>		<b>160.088.895</b>	<b>84.449.616</b>
<b>Actif circulant</b>				
Stocks	253.128	5/8	2.071.316	4.557.810
Clients et comptes rattachés	10.529.005	6/8/9	6.869.189	4.866.766
Autres créances et comptes de régularisation	59.503.312	7/8/9	15.598.643	8.856.278
Valeurs mobilières de placement	4.515	10	451.841	1.230.167
Disponibilités	11.938.940		12.387.119	5.821.376
	<b>82.228.900</b>		<b>37.378.108</b>	<b>25.332.397</b>
<b>Total</b>	<b>258.953.501</b>		<b>197.467.003</b>	<b>109.782.013</b>

##### PASSIF

Montants en euros	31.12.2003	Notes	31.12.2002	31.12.2001
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>				
Capital	55.905.727		46.617.386	46.591.666
Primes d'émission, de fusion, d'apport	58.888.674		45.929.839	45.905.457
Réserves consolidées	(11.010.959)		(11.553.932)	(29.985.738)
Actions propres			(1.824.858)	(723.814)
Résultat part du Groupe	24.276.209		388.471	16.972.704
	<b>128.059.651</b>	<b>12</b>	<b>79.556.906</b>	<b>78.760.275</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>130.074</b>	<b>13</b>	<b>79.053</b>	<b>194.519</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>104.393</b>	<b>14</b>	<b>15.703</b>	<b>2.243.534</b>
<b>Dettes</b>				
Emprunts obligataires	37.073.609	15/19	51.166.550	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50.440.449	16/19	35.377.562	20.073.233
Emprunts et dettes financières divers	15.633.024	17/19	12.043.917	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17.530.553	18/19	11.566.692	4.541.176
Dettes fiscales et sociales	2.404.800	18/19	4.802.682	950.525
Autres dettes	7.576.948	18/19	2.857.938	3.018.751
	<b>130.659.383</b>		<b>117.815.341</b>	<b>28.583.685</b>
<b>Total</b>	<b>258.953.501</b>		<b>197.467.003</b>	<b>109.782.013</b>

#### COMPTE DE RÉSULTAT

Montants en euros	2003	Notes	2002	2001
<b>Produits d'exploitation</b>				
Chiffre d'affaires	45.285.918	21	26.646.780	24.576.094
Production immobilisée	9.376.279			
Reprise sur provisions et transferts de charges	2.100.011		1.243.621	836.273
Autres produits	185.246		122.095	51.160
	<b>56.947.454</b>		<b>28.012.496</b>	<b>25.463.527</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats consommés			2.217.126	1.816.660
Autres charges d'exploitation	25.489.466		14.108.518	13.244.773
Impôts et taxes	6.337.286		59.270	60.333
Charges de personnel	6.907.652		5.993.303	7.317.385
Dotations aux amortissements	7.866.444		3.737.893	3.807.070
Dotations aux provisions	88.691		18.884	8.866
	<b>46.689.539</b>		<b>26.134.994</b>	<b>26.255.087</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>10.257.915</b>	<b>22</b>	<b>1.877.502</b>	<b>(791.560)</b>
Résultat financier	482.194	23	(3.602.527)	(2.504.123)
<b>Résultat courant</b>	<b>10.740.109</b>		<b>(1.725.025)</b>	<b>(3.295.683)</b>
Résultat exceptionnel	15.069.467	24	274.281	18.751.946
Impôts sur les résultats	4.337.799	31	3.523.726	430.093
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>21.471.777</b>		<b>(4.974.470)</b>	<b>15.026.170</b>
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	3.116.488	25	5.555.343	1.897.809
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(206.716)		(204.172)	(202.549)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>24.381.549</b>		<b>376.701</b>	<b>16.721.430</b>
Intérêts minoritaires	105.340		(11.770)	(251.274)
<b>Résultat net - part du Groupe</b>	<b>24.276.209</b>		<b>388.471</b>	<b>16.972.704</b>

	2003	2002	2001
Résultat par action	3,84	0,06	2,81
Résultat courant par action	1,70	(0,28)	(0,54)
Résultat courant, y compris celui des sociétés mises en équivalence, après impôts et avant éléments extraordinaires, par action	1,27	0,02	(0,18)
Résultat dilué par action	3,05	0,05	2,79



**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS****A. - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Le 10 février 2003, Maurel & Prom a obtenu, de la République du Congo, le permis terrestre du Nord Congo dit de La Noubi permettant à la Société de doubler son domaine minier exploitable dans ce pays.

Le 18 mars 2003, Maurel & Prom a vendu à la société Électricité et Eaux de Madagascar (EEM) pour 3.300 K€ la totalité des intérêts (titres et comptes courants) qu'elle détenait dans la Compagnie Aquacole du Midi, mettant fin ainsi à tout lien avec le secteur de l'aquaculture. A la même date, Maurel & Prom a acheté pour le même montant (3.300 K€) à EEM la totalité des intérêts (titres et comptes courants) que cette dernière possédait dans la filière bois au Congo au travers de la société STCPA-Bois. La vocation, à maintes reprises réaffirmée, de Maurel & Prom de centrer son activité exclusivement sur le domaine pétrolier, l'a conduite à céder immédiatement, et pour le même prix (3.300 K€), la société STCPA-Bois à des investisseurs tiers spécialisés.

Le 17 avril 2003, Maurel & Prom a signé avec le conglomérat russe Mosneft un accord de cession de sa participation dans le projet d'exploration du bloc 1 en République des Komis pour 4.250 K\$, entraînant une moins-value de 621 K€ (effet de change inclus).

En juin 2003, les obligations convertibles en actions émises en 2002 pour un montant de 11.101 K€ au profit, à égalité, de Heritage Congo Limited et de la société Financière de Rosario ont été converties en actions par décision de ces deux dernières.

Au cours de l'exercice, la Société a consolidé le financement de ses investissements au Congo par un emprunt contracté auprès de Natexis Banques Populaires, Banque Belgoise et Standard Bank d'un montant maximum de 50.000 K\$, lequel s'est substitué au préfinancement de 2002.

Aux termes d'une promesse de vente ayant pris effet le 18 décembre 2003, Maurel & Prom s'est vu accorder une option irrévocable de vendre à la société Energy Africa 11 % des droits et intérêts du permis d'exploitation de M'Boundi. Par lettre, en date du 23 décembre 2003, Maurel & Prom a levé cette option. La cession est devenue effective après extinction du délai de préemption des partenaires au sein dudit permis, et après approbation de la cession par les Autorités Congolaises, laquelle est intervenue le 26 janvier 2004.

Le prix de cession convenu était de 50.000 K\$, assorti d'une redevance à hauteur de 1,50 \$ par baril de pétrole pour chaque baril produit sur le permis de M'Boundi au-delà de 15.400.000 barils, sur la base des barils alloués à Energy Africa au titre de ses droits dans le permis. Ainsi, la nouvelle répartition des droits et intérêts au sein du permis d'exploitation de M'Boundi est la suivante : Maurel & Prom : 54 %, Burren/Tacoma : 35 % et Energy Africa : 11 %.

L'activité de forage de la filiale Caroil a débuté au cours du deuxième semestre 2003 et a été concentrée sur le permis de M'Boundi exclusivement, lequel est opéré par le Groupe.

**B. - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et respectent les dispositions de la loi du 3 janvier 1985, du décret d'application du 17 février 1986 et du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

**a) Périmètre de consolidation**

Les entreprises contrôlées, de manière exclusive, par Maurel & Prom sont consolidées par intégration globale. Les entreprises dans lesquelles Maurel & Prom a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les filiales représentant un intérêt négligeable dans le cadre de l'image fidèle ne sont pas consolidées.

**b) Méthodes de consolidation**

La consolidation a été réalisée à partir des comptes annuels au 31 décembre 2003 de Maurel & Prom et de ses filiales.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées, ainsi que les marges internes, sont éliminées.

Les comptes des filiales établis selon des principes comptables différents de ceux du Groupe font l'objet de retraitement d'homogénéisation.

**c) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'établissement sont amortis sur une durée maximum de cinq ans.

Pour les exploitations minières, les charges encourues dans la période de préexploitation sont capitalisées. Elles sont amorties à compter du début de l'exploitation. Un amortissement exceptionnel est constaté en cas d'échec de l'exploration.

**d) Écarts d'acquisition**

L'écart entre le prix d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiés de l'entreprise est inscrit :

- lorsqu'il est positif, à l'actif du bilan sous la rubrique " écart d'acquisition ". Les écarts d'acquisition sont amortis sur cinq ans, à l'exception de ceux de faible valeur qui sont amortis sur une durée d'un an.
- lorsqu'il est négatif, au passif du bilan sous la rubrique " provisions pour risques ". La provision fait l'objet d'un plan de reprise étalé sur cinq ans. Lorsqu'un événement particulier intervient ou lorsque l'écart est de faible valeur, les modalités de reprise peuvent être accélérées.

**e) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes linéaire (L) ou dégressive (D) suivantes :

- Constructions : L sur 10 ans,
- Ouvrages d'infrastructure : L sur 8 à 10 ans,
- Navires : L sur 10 à 20 ans,
- Installations techniques : L sur 3 à 10 ans,
- Agencements et installations : L sur 4 à 10 ans,
- Matériel de transport : L sur 3 à 8 ans,
- Matériel de bureau et informatique : L ou D sur 2 à 5 ans,
- Mobilier de bureau : L sur 3 à 10 ans.

**f) Activité pétrolière**

Les principales méthodes de comptabilisation des coûts de cette activité sont les suivantes :

**• Permis miniers**

Les dépenses relatives à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrites en actifs incorporels et amorties linéairement sur la durée estimée du permis ou au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

• **Acquisitions de réserves**  
Les acquisitions de réserves pétrolières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures estimées au moment de l'acquisition diminuées de la production cumulée depuis cette date.

• **Dépenses d'exploration**  
Les études et travaux d'exploration, y compris les dépenses de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles.

Les coûts d'exploration n'ayant pas abouti à une découverte commerciale pour un permis donné et ayant entraîné la décision d'interrompre définitivement les travaux sur cette zone ou sur cette structure géologique sont comptabilisés en charges l'année de la constatation de l'échec.

Des provisions ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations de cash-flow actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploration.

L'amortissement des dépenses d'exploration est différé jusqu'au transfert en immobilisations corporelles.

• **Immobilisations de production pétrolière**  
L'actif immobilisé de production pétrolière comprend toutes les dépenses liées à l'exploration et au développement des champs (forage d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile..).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations en cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice réestimées.

Pour les immobilisations qui concernent la totalité d'un champ (pipelines, unités de surface...), les réserves estimées sont les réserves prouvées et probables.

Pour celles dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées développées de la zone. En 2002, faute de données suffisantes pour déterminer les réserves prouvées développées, ce sont les réserves prouvées qui avaient été retenues dans le calcul du taux d'amortissement. En 2003, la méthode décrite ci-dessus a pu être suivie en raison de l'existence d'un rapport d'évaluation complet.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir d'analyses menées par des organismes indépendants.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des cash-flow actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploitation.

• **Coûts de remise en état des sites**  
Des provisions pour remise en état des sites sont constituées en provisions pour risques et charges au rythme des amortissements des installations de production pétrolière. Elles sont estimées par pays et par champ.

**g) Participations non consolidées, valeurs mobilières de placement**  
Les titres en portefeuille figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée pour :

- les titres de participation, en fonction des capitaux propres, des perspectives de rentabilité des sociétés concernées ou de la valeur de réalisation pour les participations en cours de cession,
- les valeurs mobilières de placement, par rapport au cours de bourse au 31 décembre.

**h) Stocks**  
Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition ou de production.

Le coût de production inclut les consommations et les coûts directs et indirects de production.

Les stocks sont valorisés selon la méthode FIFO.

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champ, le transport, la redevance minière et l'amortissement des biens concourant à la production.

Une provision est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.

**i) Créances**  
Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée s'il existe un risque de non-recouvrement.

**j) Opérations en devises**  
Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les dettes, financements externes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion en devises à ce dernier cours sont portées au compte de résultat sur la ligne " résultat financier ".

**k) Charges à répartir**  
Les frais d'acquisition des titres de participations et d'augmentation de capital sont portés en charges à répartir et sont amortis sur une durée de cinq ans.

Les frais afférents aux emprunts obligataires et aux autres emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt.

**l) Primes de remboursement**  
Les primes de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée des emprunts.

**m) Actions propres**

Les actions propres sont enregistrées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition, à l'exception de celles achetées aux fins de régularisation de cours qui sont inscrites en valeurs mobilières de placement.

Le résultat des cessions des actions propres portées en diminution ou en augmentation des capitaux propres est inscrit en réserve consolidée pour son montant net d'impôt. Les provisions pour dépréciation éventuellement constatées dans les comptes sociaux de Maurel & Prom et les provisions pour risques constituées au titre des engagements de rachat sont annulées en consolidation.

**n) Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont constituées en couverture d'éventualités diverses, notamment les litiges et les risques éventuels sur les filiales.

En raison de la structure du Groupe et de la faible ancienneté moyenne du personnel, les engagements de retraite ne sont pas significatifs et, à ce titre, aucune provision n'a été constituée.

**o) Chiffre d'affaires pétrolier**

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de la production sur les gisements opérés par la Société dans le cadre de Contrats de Partage de Production comprend la livraison de pétrole brut au titre des redevances de production et des impôts.

**p) Impôts différés**

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les résultats comptable et fiscal selon la méthode du report variable.

Conformément au règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable, les actifs d'impôts différés, notamment en raison de pertes reportables ou d'amortissements différés, ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer dans les délais de prescription.

**q) Conversion des comptes annuels des filiales étrangères**

Les comptes des filiales étrangères sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au taux moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur le bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés, pour la part revenant à l'entreprise consolidante, dans ses capitaux propres au poste " écarts de conversion " et pour la part des tiers au poste " intérêts minoritaires ".

Les écarts de conversion sur les financements internes à long terme sont imputés directement en capitaux propres.

**r) Résultat exceptionnel**

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

**s) Résultat par action**

Trois types de résultat par action sont présentés : le résultat net de base, le résultat courant, y compris celui des sociétés mises en équivalence, après impôts et avant éléments extraordinaires, et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions des instruments dilutifs en circulation à la clôture de l'exercice. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net par action du Groupe, corrigé du coût financier des instruments dilutifs, net d'impôt.

Les actions d'autocontrôle, lorsqu'elles sont portées en moins des capitaux propres consolidés, ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Les modalités de répartition du bénéfice entre les associés commandités et actionnaires commanditaires ne sont pas prises en compte pour déterminer le résultat par action (cf. § 30).

**C - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Société	Siège	Siren	% d'intérêt	
			2003	2002
Établissements Maurel & Prom	Paris	457 202 331	Société consolidante	
<b>Navires polyvalents</b>				
Brooklyn Shipping Limited	St Vincent et Grenadines		100,00 %	100,00 %
Maurel & Prom International Shipping Limited, " Mepis "	St Vincent et Grenadines		100,00 %	100,00 %
Mepis Clémentine Limited	St Vincent et Grenadines		100,00 %	100,00 %
Mepis Marie Limited	St Vincent et Grenadines		100,00 %	100,00 %
<b>Exploitation pétrolière</b>				
Caroil	Paris	411 671 027	97,14 %	70,00 %
Oil Data International Inc	Houston, USA		100,00 %	100,00 %
Pebercan Inc	Montréal, Canada		20,02 %	20,02 %
Zetah M & P Congo	Pointe Noire, Congo		100,00 %	100,00 %
Zetah Congo Ltd	Nassau, Bahamas		50,00 %	33,33 %
Zetah Kouilou Ltd	Nassau, Bahamas		65,00 %	
<b>Aquaculture</b>				
Aquapole	La Celle Saint-Cloud	381 822 832		100,00 %
Compagnie Aquacole du Midi	La Celle Saint-Cloud	672 026 507		100,00 %
Ferme Marine des Baleines	Saint Clément des Baleines	330 084 377		100,00 %
<b>Traitement de l'or</b>				
Compagnie Aurifère du Mali	Bamako, Mali			100,00 %
Compagnie Européenne et Africaine du Bois	Luxembourg		100,00 %	100,00 %
New Gold Mali	Bamako, Mali		49,50 %	49,50 %

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale, à l'exception de la société Pebercan Inc., qui est mise en équivalence.

Le groupe aquacole a été cédé le 18 mars 2003.

La Compagnie Aurifère du Mali a fusionné début 2003 avec la société New Gold Mali.

La société Finances Publiques Audit et Solutions, créée en octobre 2003, dont Maurel & Prom détient 66 %, n'a pas été consolidée, son activité n'ayant pas débuté.

**D - COMPLÉMENTS D'INFORMATION****1) Immobilisations***a) Immobilisations incorporelles*

L'évolution des actifs incorporels et des amortissements se présente ainsi :

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	92.624	42.249
Acquisitions	3.782	52.113
Diminutions	(12.226)	(1.738)
Reclassification	(10.183)	
Valeur brute au 31 décembre	73.997	92.624
Amortissements et provisions au 1 <sup>er</sup> janvier	5.629	5.018
Dotations	8.199	615
Reprises	(138)	(4)
Amortissements et provisions au 31 décembre	13.690	5.629
<b>Valeur nette</b>	<b>60.307</b>	<b>86.995</b>

Les acquisitions concernent :

- la poursuite des recherches en cours, au Congo pour 1.743 K€, au Vietnam pour 591 K€, et dans divers pays pour 1.134 K€.

Les diminutions proviennent :

- pour 3.668 K€ de la quote-part de l'actif incorporel relatif au champ de M'Boundi correspondant aux 11 % des intérêts cédés par Maurel & Prom,
- pour 3.895 K€ de la cession de la participation dans le projet d'exploration en République des Komis,
- pour 4.276 K€ de la sortie des permis de Lavergne et de Lanot en France,
- pour 10.183 K€ du transfert en immobilisations corporelles des actifs mis en exploitation au Congo.

Les dotations concernent pour 6.947 K€ les actifs du Vietnam.

**Vietnam**

En 2002, une campagne de fracturation a montré la possibilité de l'existence d'un champ de gaz potentiellement rentable sur le permis de Song Tra Ly.

Il a été alors décidé d'entamer des pourparlers avec les autorités vietnamiennes sur les conditions d'exploitation de ce gisement et notamment sur le contrat de vente de gaz.

Les négociations se sont poursuivies durant toute l'année 2003 et ont enfin abouti en février 2004 à un accord de commercialisation dans le cadre d'un essai de production de longue durée de 6 mois qui devrait débuter, après mise en place des installations d'évacuations idoines, au début du second semestre 2004.

La Société a élaboré, en fonction des données économiques et techniques connues, des scénarios d'évaluation envisageables.

Après avis du Comité Stratégique, il a été décidé, dans l'attente des résultats de l'essai de production de longue durée, de retenir une valeur actualisée à 13,6 % du gisement de 20.500 K€, induisant par là même une provision de 7.000 K€ sur les actifs vietnamiens de la Société.

**France**

Les permis de Lavergne et de Lanot arrivant à expiration, Maurel & Prom, associée à Esso qui en avait la direction opérationnelle, avait envisagé en 2002 de se substituer à cette compagnie et de demander le renouvellement des permis.

Toutefois, après étude approfondie au cours de l'exercice 2003, le risque exploration sur la partie Ouest du permis et les difficultés environnementales de l'exploitation du potentiel pétrolier de la partie Sud ont conduit Maurel & Prom à renoncer à ces projets dans cette zone et à ainsi décider d'enregistrer en pertes la totalité des sommes préalablement investies sur cette zone.

Les immobilisations incorporelles se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31.12.2003		31.12.2002	
	Valeur Brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
<b>Permis miniers</b>	<b>3.676</b>	<b>1.376</b>	<b>3.791</b>	<b>1.767</b>
Congo	3.393	1.376	3.393	1.652
Hongrie	283	0	283	0
Russie	0	0	115	115
<b>Acquisition de réserves</b>				
Congo	33.759	32.750	37.424	37.180
<b>Droits de recherche et d'exploration pétrolière</b>	<b>37.435</b>	<b>34.126</b>	<b>41.215</b>	<b>38.947</b>
<b>Dépenses d'exploration</b>	<b>33.365</b>	<b>23.112</b>	<b>48.504</b>	<b>45.199</b>
Congo	17.55	1.755	10.205	10.205
France	70	70	4.267	4.267
Hongrie	1.767	0	1.766	0
Russie	0	0	3.778	3.778
Vietnam	29.057	20.571	28.466	26.927
Autres pays	716	716	22	22
<b>Immobilisations pétrolières</b>	<b>70.800</b>	<b>57.238</b>	<b>89.719</b>	<b>84.146</b>
Frais de pré-exploitation et concessions des autres activités minières	2.757	2.757	2.742	2.729
Logiciels	440	312	163	120
<b>Total</b>	<b>73.997</b>	<b>60.307</b>	<b>92.624</b>	<b>86.995</b>



**b) Immobilisations corporelles**

L'évolution des immobilisations corporelles et des amortissements se présente ainsi :

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	67.140	41.716
Acquisitions	47.394	25.893
Diminutions	(8.990)	(469)
Variations de périmètre	(4.694)	
Reclassification	10.183	
Valeur brute au 31 décembre	111.033	67.140
Amortissements et provisions au 1 <sup>er</sup> janvier	10.859	8.210
Dotations	4.845	2.782
Reprises	(585)	(133)
Variations de périmètre	(3.932)	
Amortissements et provisions au 31 décembre	11.187	10.859
Valeur nette	99.846	56.281

Les principales variations s'analysent comme suit :

- . la poursuite des investissements au Congo sur les deux permis de Kouakouala (1.022 K€) et de M'Boundi (30.966 K€),
- . l'investissement de Caroil dans deux appareils de forage pour 15.562 K€,
- . la sortie du groupe aquacole pour 858 K€ (valeur nette),
- . la cession de 11 % de M'Boundi pour 9.025 K€ (valeur nette).

Les immobilisations corporelles se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31.12.2003		31.12.2002	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
. Terrains			305	209
. Constructions	12	9	119	57
. Installations techniques	80.636	69.748	59.133	48.772
. Autres	866	570	749	409
Immobilisations en cours*	29.519	29.519	6.834	6.834
Total	111.033	99.846	67.140	56.281

\* Les immobilisations en cours au 31 décembre 2003 correspondent à un appareil de forage pour 20.051 K€ et pour le solde aux forages en cours.

La ventilation des immobilisations par activité est la suivante (valeur brute) :

En milliers d'euros	2003	2002
. Navires polyvalents	24.373	24.311
. Pétrole	63.548	30.168
. Appareils de forage	22.477	6.818
. Aquaculture	0	4.793
. Traitement de l'or	244	756
. Autres	391	294
Total	111.033	67.140

**c) Immobilisations pétrolières**

Les actifs pétroliers, incorporels et corporels, se ventilent de la manière suivante par pays (valeur nette) :

En milliers d'euros	2003	2002
Congo	117.676	84.884
France	70	4.267
Russie	0	3.896
Vietnam	20.572	26.927
Autres pays	716	22
<b>Total</b>	<b>139.034</b>	<b>119.996</b>

**2) Écart d'acquisition**

La société Pebercan Inc. a été consolidée pour la première fois en 2001. Au 31 décembre 2003, l'écart d'acquisition s'élève à 1.034 K€, amorti à hauteur de 613 K€.

**3) Immobilisations financières**

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	4.017	3.909
Augmentations	68	137
Diminutions	(205)	(29)
Valeur brute au 31 décembre	3.880	4.017
Amortissements et provisions au 1 <sup>er</sup> janvier	3.659	3.659
Amortissements et provisions au 31 décembre	3.659	3.659
<b>Valeur nette</b>	<b>221</b>	<b>358</b>

Les immobilisations financières se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31.12.2003		31.12.2002	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Titres de participations non consolidés	25	25	202	202
Prêts	3.718	59	3.697	38
Autres	137	137	118	118
<b>Total</b>	<b>3.880</b>	<b>221</b>	<b>4.017</b>	<b>358</b>

**a) Titres de participations non consolidés**

ODII, société de droit américain immatriculée au Texas, possédait au 31 décembre 2002, pour 202 K€, 40 % de la société russe TPX, avec laquelle le Groupe Maurel &amp; Prom avait investi dans l'exploration pétrolière en République des Komis. Les titres détenus par ODII au sein de la société TPX ont été cédés le 17 avril 2003 avec l'ensemble des actifs russes.

Maurel &amp; Prom a participé à la création de la société Finances Publiques Audit et Solutions (" FIPAS "), société de conseil aux administrations financières en Afrique, dont elle possède 66 % pour 25 K€.

**b) Prêts**

L'ensemble de la créance sur la société " Financière Transagra Transformation " (3.659 K€), est provisionnée à 100 % en raison du dépôt de bilan de cette société.

**4) Titres mis en équivalence**

En 2001, Maurel & Prom a échangé l'ensemble de ses actifs pétroliers cubains contre 19 % de la société Pebercan Inc. pour une valeur de 10.000 K\$. Par la suite, Maurel & Prom a acquis d'autres titres, portant sa participation à 20,02 % au 31 décembre 2002 pour 11.992 K€.

La société Pebercan Inc. est mise en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001. Selon les informations obtenues par Maurel & Prom, la quote-part de cette dernière dans les capitaux propres retraités de Pebercan Inc s'élèverait à 15.930 K€ au 31 décembre 2003 dont 3.116 K€ au titre du résultat 2003 (Cf. § 25) (2002 : 15.827 K€, dont 5.555 K€ de résultat).

**5) Stocks**

Les stocks représentent un montant brut de 253 K€ contre 4.440 K€ en 2002. Leur diminution est essentiellement liée à la cession de l'activité aquacole (4.343 K€ en 2002).

La provision égale à la moins-value de cession consolidée dotée dès 2002 sur les stocks de l'activité aquacole (2.366 K€) a été reprise en 2003 lors de la cession de cette activité.

**6) Clients**

Les clients concernent la production pétrolière pour 6.048 K€ (2002 : 4.515 K€), le forage pétrolier pour 2.333 K€ (2002 : 92 K€) et les navires polyvalents pour 2.147 K€ (2002 : 1.628 K€).

**7) Autres créances et comptes de régularisation**

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002
Créance de carry back		337
Créance sur la société Transagra	1.528	1.528
Créances sur partenaires Congo		3.853
Créance sur cession de titres	3.328	823
Créance sur cession des actifs Congolais de M'Boundi	39.588	
Actionnaires, capital en cours de versement	6.229	
Charges constatées d'avance	1.273	513
Charges à répartir	4.399	4.841
Prime de remboursement des obligations	3.603	5.188
Autres	1.083	868
<b>Valeur brute</b>	<b>61.031</b>	<b>17.951</b>
A déduire provisions	(1.528)	(2.352)
<b>Valeur nette</b>	<b>59.503</b>	<b>15.599</b>

. La créance sur cession de titres est relative à la cession de STCPA-Bois.

. Le capital en cours de versement correspond aux conversions des Bons de Souscription d'Actions effectuées avant le 31 décembre 2003 dont le montant n'a été crédité par la banque qu'en 2004 (Cf §12).

Les charges à répartir (en milliers d'euros) concernent :

Frais d'émission des OCEANE (Cf. §15)	540
Frais d'émission de l'emprunt de 50.000 k\$ contracté auprès de Natexis Banques Populaires, Banque Belgoise et Standard Bank (Cf. §16)	3.845
Autres	14
<b>Total</b>	<b>4.399</b>

La prime de remboursement des obligations est liée à l'émission des OCEANE (Cf. §15).

**8) Provisions pour dépréciation des actifs circulants**

En milliers d'euros	01.01.2003	Dotations	Reprises	Variation de Périmètre	31.12.2003
Stocks	2.369			(2.369)	
Clients	5			(5)	0
Autres créances	2.352			(824)	1.528
<b>Total</b>	<b>4.726</b>			<b>(3.198)</b>	<b>1.528</b>

Les provisions pour dépréciation des autres créances concernent une créance sur la société Financière Transagra à hauteur de 1.528 K€ (2002 : idem).

Les variations de périmètre concernent la sortie du groupe aquacole.

**9) Échéances des créances**

En milliers d'euros	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an	A plus de cinq ans
Actif immobilisé :				
Prêts	3.718	51	3.667	-
Actif circulant :				
Clients et comptes rattachés	10.529	10.529		-
Autres créances	61.031	59.503	1.528	-
<b>Total</b>	<b>75.278</b>	<b>70.083</b>	<b>5.195</b>	<b>-</b>

Les créances sur la société Financière Transagra ont été considérées à plus d'un an en raison de leur irrécouvrabilité (Cf. § 3b et 8) pour 5.187 K€.

**10) Titres de placement**

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement s'élève à 5 K€ au 31 décembre 2003.

**11) Exposition au risque de change**

La Société est exposée au risque de change sur le dollar pour l'ensemble de ses activités, de ses investissements et une partie de ses financements.

**12) Capitaux propres – part du Groupe**

Les capitaux propres consolidés ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	Capital	Primes	Réserves	Ecart de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres consolidés
<b>31.12.2001</b>	<b>46.591</b>	<b>45.905</b>	<b>(28.696)</b>	<b>(2.013)</b>	<b>16.973</b>	<b>78.760</b>
Affectation du résultat			16.973		(16.973)	0
Augmentation de capital	26	25				51
Actions propres			(1.102)			(1.102)
Écarts de conversion				1.460		1.460
Résultat					388	388
<b>31.12.2002</b>	<b>46.617</b>	<b>45.930</b>	<b>(12.825)</b>	<b>(553)</b>	<b>388</b>	<b>79.557</b>
Affectation du résultat			388		(388)	
Augmentation de capital	9.289	12.959				22.248
Actions propres			2.606			2.606
Écarts de conversion			54	(681)		(627)
Résultat					24.276	24.276
<b>31.12.2003</b>	<b>55.906</b>	<b>58.889</b>	<b>(9.777)</b>	<b>(1.234)</b>	<b>24.276</b>	<b>128.060</b>

Au 31 décembre 2003, le capital est composé de 7.260.484 actions d'une valeur nominale de 7,70 € chacune.

Par décision prise lors de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2003, la gérance dispose, pour une durée de 26 mois à compter de la date de cette assemblée, du pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital d'un montant maximum de 150.000 K€.

Conformément à une précédente autorisation, la gérance avait décidé le 20 juin 2001 l'émission de 6.048.821 Bons de Souscription d'Actions attribués gratuitement à chacun des actionnaires de Maurel & Prom. La quotité d'exercice était de 10 bons pour une action et le prix d'exercice était de 15 € par action. La période d'exercice s'étendait du 2 juillet 2001 au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2003, 592.752 actions avaient été créées dont 587.367 en 2003. Le capital a augmenté de 4.523 K€ et la prime d'émission de 4.289 K€.

Au 31 décembre 2003, 111.746 OCEANE ont été converties (cf §15). Le capital a ainsi augmenté de 860 K€ et la prime d'émission de 1.662 K€.

En juin 2003, les Obligations Convertibles émises au profit d'Heritage Congo Limited et de la société Financière de Rosario ont été converties, par décision de ces sociétés. Le capital a augmenté de 3.906 K€ et la prime d'émission de 7.008 K€.

L'assemblée générale du 11 septembre 2001 avait autorisé la gérance à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à des salariés de la Société, dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société au jour de cette assemblée. Conformément à cette autorisation, la gérance a attribué, le 25 octobre 2001, 154.000 options de souscription d'action au prix de souscription de 12,15 € par action et, le 16 juin 2003, 26.000 options de souscription d'actions au prix de souscription de 19,98 € par action. L'ensemble de ces options a été attribué à 12 salariés. Cette autorisation a été remplacée par l'autorisation du 26 juin 2003 décrite ci-après.

Dans le cadre de l'assemblée générale du 26 juin 2003, la gérance a été autorisée à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à des salariés, dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société au jour de cette assemblée. Conformément

à cette autorisation, il a été attribué à 5 salariés 123.000 options de souscription d'actions au prix de souscription de 17,82 €. Aucun mandataire social ne figure parmi les bénéficiaires de ces plans.

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 11 septembre 2001, la Société a racheté, en 2003, 11.438 de ses propres actions en complément des 97.464 déjà détenues. Ces actions étaient principalement destinées à être annulées, remises en échange dans le cas d'opération de croissance externe, ou attribuées aux salariés dans le cadre d'un plan de stock-options. L'ensemble de ces actions a été vendu en 2003.

Les actions avaient été, conformément au règlement 99-02, portées en moins des capitaux propres.

Cette autorisation du 11 septembre 2001 a été renouvelée par l'assemblée générale mixte du 26 juin 2003, mais celle-ci n'a jamais été utilisée.

Au moment de leur cession, le prix de vente a été, conformément au même règlement, porté directement en capitaux propres.

Les variations de l'écart de conversion portent principalement sur les capitaux propres de Pebercan Inc (- 3.011 K€), les capitaux propres et les immobilisations de Mepis (4.221 K€) et le financement de Mepis (-1.815 K€).

**13) Intérêts minoritaires**

Les intérêts minoritaires ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	Réserves	Résultat de l'exercice	Intérêts minoritaires
<b>31.12.2001</b>	<b>445</b>	<b>(251)</b>	<b>194</b>
Affectation du résultat	(251)	251	0
Variations de périmètre	(103)		(103)
Résultat		(12)	(12)
<b>31.12.2002</b>	<b>91</b>	<b>(12)</b>	<b>79</b>
Affectation du résultat	(12)	12	0
Variations de périmètre	(54)		(54)
Résultat		105	105
<b>31.12.2003</b>	<b>25</b>	<b>105</b>	<b>130</b>

En 2002, la variation de périmètre concerne le rachat des minoritaires du pôle aquacole et l'entrée d'actionnaires minoritaires dans Caroil.

En 2003, la variation de périmètre provient de l'augmentation de la participation du Groupe dans Caroil.

**14) Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2002	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Variation de périmètre	31.12.2003
Remise en état des sites	16	88				104
Total des provisions	16	88				104
Impact net des charges encourues						
Résultat d'exploitation		88				
Résultat financier						
Résultat exceptionnel						

Les provisions pour risques correspondent aux provisions pour reconstitution des sites.

Les coûts de remise en état des sites sont compris entre 150 K\$ et 200 K\$ par puits (Cf § 29). Ces coûts de remise en état comprennent également les coûts de démantèlement des installations pétrolières. Maurel & Prom ayant 10 puits producteurs au Congo, les coûts de remise en état des sites sont donc compris entre 1.500 K\$ et 2.000 K\$ au 31 décembre 2003.

#### 15) Emprunts obligataires

Le 7 février 2002, Maurel & Prom a émis 1.512.865 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant total de 31.770.165 €. Les obligations portent intérêt à 6 % l'an. Les obligations seront amorties en totalité par remboursement le 31 décembre 2006 au prix de 25,20 € par obligation. La conversion ou l'échange pourront être exercés à tout moment à raison d'une action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

En 2002, l'emprunt obligataire avait été porté au bilan pour sa valeur de remboursement soit 38.124 K€, assorti à l'actif d'une prime de remboursement de 6.354 K€. Cette prime est amortie linéairement sur la durée de l'emprunt.

Au 31 décembre 2003, 111.746 obligations ont été converties. Le solde de l'emprunt obligataire s'élève à 35.308 K€ et celui de la prime de remboursement à 3.603 K€.

Les intérêts courus au 31 décembre 2003 s'élèvent à 1.765 K€.

Le 29 août 2002, Maurel & Prom avait émis 456.366 obligations convertibles en actions pour un montant de 11.101.242 € au profit, à égalité, de Heritage Congo Limited et de la société Financière de Rosario. Ces obligations ont été converties en juin 2003.

#### 16) Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts auprès des établissements de crédit se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002
Lloyds	11.247	15.226
Alter Finance	1.584	2.861
Natexis Banques Populaires	31.670	17.164
Faisal Finance	1.980	
Natexis Banques Populaires – Caroil	3.959	
Intérêts courus sur emprunts		28
Banques créditrices		99
	<b>50.440</b>	<b>35.378</b>

1. Le 9 avril 2001, le Groupe a contracté auprès de la Lloyds un emprunt de 18.200 K\$ pour une durée de 10 ans, remboursable en 40 trimestrialités. Le prêt porte intérêt pour moitié au taux Libor +1,625 %. En garantie du crédit, une hypothèque de premier rang a été prise sur les deux navires polyvalents. Au 31 décembre 2003, le montant de l'emprunt s'élève à 14.205 K\$ soit 11.247 K€ (2002 : 15.226 K€).

2. Le 2 mai 2002, la Société a contracté auprès d'Alter Finance un emprunt de 4.000 K\$. Deux remboursements de 1.000 K\$ sont intervenus respectivement le 29 novembre 2002 et le 17 octobre 2003. Le solde, 1.584 K€, a été remboursé le 16 février 2004.

3. Le 15 novembre 2002, la Société a contracté auprès de la banque Natexis Banques Populaires un emprunt de 18.000 K\$ (17.164 K€ au 31 décembre 2002) destiné au développement du champ de M'Boundi au Congo. Cet emprunt a été remboursé à travers la convention RBL du 23 septembre 2003 (voir ci-après).

4. Le 4 avril 2003, la Société a contracté un emprunt de 5.000 K\$ auprès de Faisal Finance. Le solde de cet emprunt s'élevait à 2.500 K\$ (1.980 K€) au 31 décembre 2003 et a été remboursé le 18 mars 2004.

5. Le 2 juillet 2003, la société Caroil a contracté un emprunt auprès de Natexis Banques Populaires d'un montant maximum de 6.000 K\$ remboursable un an après la date du tirage. Au 31 décembre 2003, l'encours du crédit s'élevait à 5.000 K\$, soit 3.959 K€ et a été remboursé le 9 janvier 2004.

6. Le 23 septembre 2003, la Société a conclu une convention de crédit revolving (RBL) avec la banque Natexis Banques Populaires, la Banque Belgoise et Standard Bank, d'un montant de 50.000 K\$ remboursable par paliers à partir du 26 mars 2004 jusqu'au 25 septembre 2006. Cet emprunt est adossé aux réserves des champs d'hydrocarbure au Congo. Il est assorti d'engagements spécifiques détaillés en note 27. Au 31 décembre 2003, 40.000 K\$ étaient utilisés, soit 31.670 K€. Un remboursement de 5.000 K\$ a été effectué début 2004 suite à la cession de 11 % des droits sur le permis de M'Boundi.

#### 17) Emprunts et dettes financières divers

Les emprunts et dettes financières divers se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002
Emprunt Heritage Oil	0	2.384
Emprunt Financière de Rosario	7.918	9.536
Emprunt Cyril Finance	2.500	
Emprunt Halisol	5.000	
Intérêts courus	215	124
	<b>15.633</b>	<b>12.044</b>

1. Un emprunt de 2.500 K\$ (2.384 K€) a été contracté le 4 octobre 2002 auprès de la société Heritage Oil Corporation. Cet emprunt a été remboursé le 4 octobre 2003.

2. Un emprunt de 15.000 K\$ a été contracté auprès de la société Financière de Rosario aux termes d'une convention de prêt en date du 29 avril 2002. Par un avenant à cette convention en date du 30 juillet 2002, la Société a procédé au remboursement anticipé du prêt consenti, à hauteur de 5.000 K\$, par l'émission réservée d'obligations convertibles en date du 29 août 2002 (Cf. § 15). Le solde de 10.000 K\$ (7.918 K€) au 31 décembre 2003 a été remboursé le 19 février 2004.

3. Le 7 février 2003, la Société a contracté pour une durée de deux ans un emprunt de 2.500 K€ auprès de Cyril Finance. Cet emprunt a été remboursé le 6 février 2004.

4. Le 9 octobre 2003, un emprunt d'un montant de 5.000 K€ a été contracté auprès de la société Halisol pour une durée de 2 ans à partir du 15 octobre 2003. Cet emprunt a été entièrement remboursé le 7 février 2004.

#### 18) Autres dettes

L'augmentation des comptes fournisseurs provient essentiellement de la croissance des recherches et de l'activité pétrolière au Congo.



Les dettes sociales et fiscales comprennent la dette d'impôt au titre des ventes de pétrole au Congo pour 490 K€ (2002 : 4.050 K€) et de l'activité de forage (485 K€).

Les autres dettes incluent des produits constatés d'avance pour un montant de 2.985 K€ et des dettes envers les associés du Congo pour 3.131 K€.

#### 19) Échéances des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	37.074	1.766	35.308	
Emprunts auprès des établissements de crédit	50.440	16.335	30.863	3.242
Emprunts et dettes divers	15.633	15.633		
Fournisseurs	17.530	17.530		
Dettes sociales et fiscales	2.405	2.405		
Autres dettes	7.577	7.577		
<b>Total</b>	<b>130.659</b>	<b>61.246</b>	<b>66.171</b>	<b>3.242</b>

#### 20) Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 6.528 K€ (2002 : 4.594 K€) dont 3.502 K€ de factures à recevoir et 1.967 K€ d'intérêts sur emprunts.

#### 21) Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires est la suivante :

##### a) par secteur d'activité

En milliers d'euros	2003	2002
Navires polyvalents	7.868	7.833
Exploration/Exploitation pétrolière	31.896	14.171
Aquaculture (**)		4.387
Forage pétrolier	5.522	256
<b>Total</b>	<b>45.286</b>	<b>26.647</b>

##### b) par zone géographique

En milliers d'euros	2003	2002
Congo	37.394	14.171
Golfe persique et Sud-Est asiatique (navires polyvalents)	7.868	7.833
France	24	4.643
<b>Total</b>	<b>45.286</b>	<b>26.647</b>

#### 22) Ventilation du résultat d'exploitation par secteur d'activité

La ventilation du résultat d'exploitation la suivante :

##### a) par secteur d'activité

En milliers d'euros	2003	2002	
		Publié	Proforma
Navires polyvalents	1.645	562	562
Exploration/Production pétrolière (*)	14.638	6.054	4.078
Aquaculture (**)	0	(126)	(126)
Traitement de l'or	(613)	(788)	(788)
Forage pétrolier (***)	962	(152)	(152)
Divers (****)	(6.374)	(3.672)	(3.672)
<b>Total</b>	<b>10.258</b>	<b>1.878</b>	<b>(98)</b>

Le résultat proforma reclasse dans le poste impôts et taxes la redevance minière proportionnelle et la provision pour investissements diversifiés, précédemment classés en impôts sur les sociétés. Cette nouvelle présentation a été conservée en 2003.

(\*) En 2002, le résultat d'exploitation inclut les pertes sur les puits à huile du Vietnam pour 1.735 K€.

(\*\*) L'aquaculture a été cédée le 18 mars 2003 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

(\*\*\*) Déduction faite de l'impôt payé au Congo.

(\*\*\*\*) Les divers correspondent aux frais généraux de la société mère et aux sociétés sans activité.

L'évolution de l'activité au Congo explique la forte croissance de la contribution de l'activité pétrolière dans le résultat d'exploitation. L'évolution du poste " autres " traduit le renforcement des moyens généraux de la Société, en particulier au titre des ressources techniques pétrolières.

##### b) par zone géographique

En milliers d'euros	2003	2002
Congo	14.786	8.549
Mali	(613)	(788)
Golfe persique et Sud-Est asiatique (navires polyvalents)	1.645	(1.172)
France		(3.940)
Divers	(5.560)	(771)
<b>Total</b>	<b>10.258</b>	<b>1.878</b>

#### 23) Résultat financier

Le résultat financier s'analyse de la manière suivante :

En milliers d'euros	2003	2002
Autres intérêts	155	151
Reprises sur provisions	3	2.219
Différences positives de change	12.567	3.802
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	117	334
Produits financiers	12.842	6.506
Dotations aux amortissements et aux provisions	1.292	3.535
Intérêts	5.512	4.360
Différences négatives de change	5.556	2.214
Charges financières	12.360	10.109
<b>Résultat financier</b>	<b>482</b>	<b>(3.603)</b>

Le résultat de change provient essentiellement des gains sur les emprunts libellés en dollars contractés par le Groupe, dont 4.755 K€ ne sont pas réalisés au 31 décembre 2003.

Les dotations aux amortissements et aux provisions correspondent en 2003 à l'amortissement de la prime de remboursement des obligations (1.292 K€). En 2002, la prime de remboursement (1.166 K€) et la perte de cession sur les filiales aquacoles (2.366 K€) étaient partiellement compensées par la reprise de la provision pour risque sur les filiales aquacoles (1.829 K€) et celle de la garantie de passif sur STCPA-Bois (390 K€).

Les intérêts comprennent principalement :

- les intérêts courus sur les Obligations Convertibles et les OCEANE pour 1.766 K€ (2002 : 1.713 K€),
- les intérêts versés par Maurel & Prom à ses actionnaires pour 717 K€ (2002 : 717 K€),
- les intérêts sur emprunts bancaires pour 2.881 K€ (2002 : 1.301 K€).

#### 24) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2003	2002
Sur opérations de gestion		1.072
Sur opérations en capital	43.275	428
Reprises de provisions	44	78
Produits exceptionnels	43.319	1.578
Sur opérations de gestion	462	882
Sur opérations en capital	20.840	346
Dotations aux provisions	6.948	75
Charges exceptionnelles	28.250	1.303
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>15.069</b>	<b>275</b>

Il comprend :

la plus-value de cession de 11 % du permis de M'Boundi	27.571
la moins-value de cession sur la cession des actifs russes	(621)
la perte sur les permis français	(4.275)
la provision pour dépréciation des actifs du Vietnam	(6.947)
les charges liées aux actions intentées par Maurel & Prom dans le cadre de la cession de l'Energy Searcher	(445)
autres	(214)
<b>Total</b>	<b>15.069</b>

#### 25) Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

Cette ligne correspond à la quote-part de résultat de Pebercan Inc.

Le résultat reçu de Pebercan Inc. s'élève à 14.192 K\$ au 31 décembre 2003. Cette société utilise une méthode d'amortissement de ses immobilisations pétrolières conforme aux principes comptables canadiens.

Dans le respect d'utilisation des principes comptables du Groupe Maurel & Prom, ces amortissements ont été retraités. L'impact de ce retraitement est une augmentation du résultat de Pebercan Inc. de 2.096 K\$ en 2003 (2.078 K\$ en 2002).

La quote-part du Groupe Maurel & Prom dans le résultat retraité de Pebercan Inc. est de 3.525 K\$, soit 3.116 K€.

#### 26) Effectifs

Les effectifs des sociétés intégrées globalement s'élèvent à 117 au 31 décembre 2003 (2002 : 81), dont 21 en France et 96 à l'étranger.

#### 27) Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002
Cautions de contre-garantie de marché		
Créances cédées non échues		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	18.060	26.617
Autres cautions et garanties données		
Autres engagements donnés	41.310	31.390
<b>Total</b>	<b>59.370</b>	<b>58.007</b>

Détaillés ci après :

Nantissement d'actions	Nombre	
	31.12.2003	31.12.2002
Actions propres Maurel & Prom		70.969
Actions Pebercan Inc	7.000.000	7.000.000
En milliers d'euros	Contre-valeur	
	31.12.2003	31.12.2002
Actions propres Maurel & Prom		1.451
Actions Pebercan Inc	6.812	9.940
	<b>6.812</b>	<b>11.391</b>

Hypothèques de premier rang en faveur de la Lloyd's sur les deux navires polyvalents :

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002
Solde de l'emprunt	11.248	15.226

Engagements fermes de travaux pétroliers sur l'exercice suivant :

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002
Congo	40.300	31.110
Vietnam	1.010	280
<b>Total</b>	<b>41.310</b>	<b>31.390</b>

#### Engagements spécifiques :

Aux termes d'une convention de crédit revolving conclue le 23 septembre 2003 avec Natexis Banques Populaires, Banque Belgoise et Standard Bank, Maurel & Prom a consenti certaines sûretés ou nantissements en garantie des sommes mises à sa disposition. Ces sûretés ou nantissements, consentis en faveur des prêteurs, consistent notamment en :

- la constitution progressive d'un compte de gage-espèces correspondant à 10 % de la base d'emprunt la plus haute,
- le nantissement des titres détenus par la Société dans la société Zetah M&P Congo, Zetah Kouilou Ltd et Zetah Congo Ltd,

- le gage des droits et intérêts dans les Contrats de Partage de Production de Kouilou et Kouakouala,  
- la cession, à titre de garantie, des droits de la Société dans les contrats d'exportation pétrole relatifs aux champs de Kouakouala et de Kouilou,  
- le nantissement d'un compte bancaire recevant les sommes provenant des contrats d'exportation, de la police d'assurance et des contrats de couverture,  
- la cession à titre de garantie des contrats de couverture et des polices d'assurance,  
- la souscription d'une assurance garantissant un niveau de facturation minimal du baril de pétrole brut.

Aux termes de la convention de crédit revolving précitée, la Société s'est engagée à maintenir, au 31 décembre 2003, les principaux ratios " Dette Financière Totale Nette sur Fonds Propres ", " Excédent Brut d'Exploitation sur Frais Financiers Nets ", dans les limites figurant ci-après :

Dette Financière Totale Nette sur Fonds Propres doit être inférieure à 1,4  
Excédent Brut d'Exploitation sur Frais Financiers Nets doit être supérieur à 3

Sous réserve de la levée temporaire de l'application de ces ratios financiers, de leurs modifications ultérieures ou d'autres conditions, le non-respect de ces engagements serait susceptible de créer un risque d'exigibilité anticipée des fonds mis à disposition de la Société aux termes de la convention de prêt précitée.

Aux termes d'une convention d'emprunt signée le 2 juillet 2003, la société Caroil a consenti certaines sûretés ou nantissements en garantie des sommes mises à sa disposition. Ces sûretés ou nantissements, consentis en faveur de Natexis Banques Populaires, consistent notamment en :  
- la constitution d'un gage-espèces sur le compte bancaire recevant toutes les sommes reçues au titre des contrats d'utilisation et d'une promesse de vente du Rig Cooper,  
- le nantissement du compte d'instruments financiers,  
- la délégation des contrats d'utilisation des Rigs pour le forage dans les gisements de Kouakouala et de M'Boundi,  
- le nantissement du fonds de commerce de Caroil,  
- le nantissement par Maurel & Prom de toutes les actions détenues dans le capital de Caroil,  
- la garantie à première demande par Maurel & Prom d'un montant maximum de 6.000 K\$.

Aux termes d'une convention signée avec Heritage Oil le 1<sup>er</sup> août 2002, Maurel & Prom sera redevable d'une redevance dès lors que la production cumulée du permis de Kouilou atteindra 67.000.000 barils. Cette redevance s'appliquera sur 30 % de la production excédant ce seuil et sera égale à 5 % du prix de vente, net de redevance et de certains coûts d'exploitation. Cette dette future éventuelle n'a pas fait l'objet d'inscription au bilan.

Dans le cadre des emprunts bancaires destinés au développement du permis de M'Boundi, Maurel & Prom a utilisé des instruments financiers lui permettant d'assurer la pérennité des ressources nécessaires au service de cette dette.  
La partie de la production concernée est limitée (inférieure à 20 % de la production actuelle).  
Le coût de cette assurance représentera pour la Société en 2004 un minimum de 1.940 K\$ et un maximum potentiel de 3.840 K\$.

#### Engagements reçus

Sont garantis par la caution solidaire et indivisible de la Coopérative Agri Cher :  
. le prêt de 3.659 K€ intérêts inclus, accordé au groupe Transagra,  
. la créance de 1.528 K€ sur la société Transagra.

En raison du dépôt de bilan de ces deux sociétés, Maurel & Prom a produit au passif pour ces montants.

Maurel & Prom a été assigné en responsabilité dans la déconfiture de la Coopérative Agri Cher. La Société estime cette action non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre.

Par ailleurs, aux termes de la cession des 11 % du permis de M'Boundi à Energy Africa, il a été convenu du paiement par Energy Africa d'une redevance à hauteur de 1,50 \$ par baril de pétrole pour chaque baril produit sur le permis d'exploitation de M'Boundi au-delà de 15.400.000 barils, sur la base des barils alloués à Energy Africa au titre de ses droits dans le permis. Ce profit futur éventuel n'a pas fait l'objet d'inscription au bilan.

La Société n'a pas omis de déclarer d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui viendraient à le devenir.

#### 28) Litiges

Depuis 1996, Maurel & Prom fait l'objet d'une assignation en responsabilité dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société Transagra.

Par ailleurs, Maurel & Prom a assigné les dirigeants personnes physiques du groupe coopératif détenant Transagra en responsabilité pour les pertes encourues par Maurel & Prom à travers la société Promagra.

A ce jour, le litige est toujours en attente de jugement. En raison de la faible probabilité de recouvrement de la créance de Maurel & Prom sur le groupe coopératif, celle-ci a été entièrement provisionnée.

La Société a, en juin 2001, engagé une procédure, à Singapour, à l'encontre de la société Cameron au titre du dommage survenu au bateau Energy Searcher antérieurement à sa vente à Maurel & Prom. Le procès devrait se tenir au cours du dernier trimestre 2004.

#### 29) Environnement

Dans le cadre de ses activités (aujourd'hui principalement pétrolières et gazières), le Groupe Maurel & Prom veille à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent et en particulier à effectuer des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement pétroliers, le Groupe Maurel & Prom peut être amené à causer des dommages environnementaux. Ceux-ci sont couverts par des contrats d'assurance ad hoc.

En raison de la nature de son activité, le Groupe Maurel & Prom sera normalement amené à supporter des frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. La Société n'étant actuellement en phase de production qu'au Congo, une dotation annuelle aux provisions de ces coûts de remise en état des sites est constatée dans ses comptes suivant la méthode de l'unité de production. Le chiffrage complet des coûts de remise en état des sites non productifs est en cours d'évaluation. Une première estimation de ces coûts donne une fourchette de 150.000\$ à 200.000\$ par puits.

#### 30) Rémunérations allouées à la direction, à la gérance et aux membres du Conseil de Surveillance

En milliers d'euros (rémunération brute)	31.12.2003	31.12.2002
Rémunérations allouées à la direction (5 personnes en 2003, 4 en 2002)	665	332
Rémunération de la Gérance (Aréopage)	76	76
Organes de surveillance (Jetons de présence et rémunération au titre du Comité Stratégique au titre de l'année précédente)	30	30
<b>Total</b>	<b>771</b>	<b>438</b>

En outre, aux termes de l'article 17 des statuts, l'associé commandité est autorisé à percevoir une rémunération participative basée sur 20 % du résultat net social avant impôt pour la part excédant le montant équivalant à 10 % des fonds propres sociaux au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice.

La gérance a renoncé à sa rémunération pour l'exercice 2001. En 2002, en raison des pertes sociales de Maurel & Prom, cette clause n'était pas applicable. Le résultat social positif en 2003 de 14.825 K€ n'est pas suffisant pour compenser le report à nouveau déficitaire au 31 décembre 2003 (17.081 K€). En conséquence, aucune rémunération du commandité n'est due en 2003.

### 31) Impôt sur les sociétés

Le rapprochement entre le résultat consolidé -part du Groupe- et le résultat fiscal de la Société peut se résumer ainsi (en milliers d'euros) :

Résultat part du Groupe	24.276
Différences temporaires	
. reprises sur provisions nettes des dotations et pertes non déductibles sur filiales	1.529
. pertes sur actifs pétroliers	6.947
. écart de change sur filiale	(1.815)
. autres	92
	6.753
Différences permanentes	
. résultat Pebercan Inc	(3.116)
. opérations non imposables en France (Congo)	(38.296)
. autres	(261)
	(41.673)
<b>Total</b>	<b>(10.644)</b>

L'impôt enregistré dans les comptes (4.338 K€) correspond principalement aux impôts locaux étrangers sur les bénéfices dus au titre des opérations pétrolières au Congo (3.674 K€ au titre du " profit oil "). En 2002, les montants relatifs à la redevance minière proportionnelle étaient comptabilisés en impôts sur les sociétés. En 2003, ils ont été reclassés en charges d'exploitation (cf § 22).

Du fait des déficits fiscaux antérieurs, Maurel & Prom n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2003.

Les pertes fiscales reportables au 31 décembre 2003, s'élèvent à 33.794 K€ (2002 : 23.055 K€) et les moins-values à long terme à 8.300 K€ (2002 : 8.700 K€).

Aucun impôt différé n'a été constaté. En effet, pour les sociétés du Groupe fiscalement déficitaires depuis au moins deux ans, la récupération de ces déficits fiscaux n'est pas envisageable actuellement. Selon le règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable, dans ce cas, les actifs d'impôts différés ne sont pas pris en compte.

### 32) Événements postérieurs à la clôture

Le 9 janvier 2004, Caroil et la Banque Belgoise ont conclu une convention de financement pour un montant de 10.500 K\$ aux fins (i) de refinancer le crédit contracté par Caroil le 2 juillet 2003 auprès de Natexis Banques Populaires, (ii) de rembourser les avances en compte courant de Maurel & Prom, et (iii) de financer l'acquisition d'un troisième rig de forage.

En garantie de ce financement, Caroil a accordé à la Banque Belgoise les sûretés suivantes : nantissement de son fonds de commerce, cession de ses créances professionnelles, nantissement de solde du compte de facilité et signature d'un acte de sûreté-propriété relatif au compte de provision. Par ailleurs, une garantie à première demande a été consentie par Maurel & Prom en garantie du respect des engagements de Caroil.

Le 12 mars 2004 a été signé entre Maurel & Prom et la société Rockover Oil & Gas Limited, un accord aux termes duquel Maurel & Prom entre à hauteur de 50 % dans le Bloc MT 2000 et 25 % dans le domaine d'exploitation du champ Banio Oil, situés en République du Gabon. Le prix d'acquisition de ces intérêts est respectivement de 1.500 K\$ et 2.000 K\$.

Par ailleurs, aux termes d'un contrat signé également le 12 mars 2004, Rockover Oil & Gas Limited a cédé à Maurel & Prom 50 % de ses intérêts au sein du Bloc Ofoubou en République du Gabon, pour un montant total de 1.500 K\$.

### TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Montants en euros	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Résultat net des sociétés intégrées	21.471.777	(4.974.470)	15.026.170
Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions	16.150.737	5.062.061	6.566.096
(Plus-values), moins values de cession	(22.699.533)	1.702.593	(25.759.690)
Augmentation des charges à répartir	(1.589.517)	(5.165.456)	
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>13.333.464</b>	<b>(3.375.272)</b>	<b>(4.167.424)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(38.215.017)</b>	<b>671.817</b>	<b>749.424</b>
<b>I - FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE/(UTILISÉ DANS) L'EXPLOITATION</b>	<b>(24.881.553)</b>	<b>(2.703.455)</b>	<b>(3.418.000)</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(3.784.199)	(52.112.972)	(10.486.306)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(47.394.370)	(25.893.054)	(10.226.735)
Acquisitions d'immobilisations financières	(87.704)	(429.426)	(11.933.029)
Cessions d'immobilisations incorporelles	14.672.018	0	4.444.463
Cessions d'immobilisations corporelles	27.716.774	381.541	7.544.981
Cessions d'immobilisations financières	907.232	50.827	24.556.910
Incidence de la variation du périmètre de consolidation	(320.675)		12.878.737
<b>II - FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(8.290.924)</b>	<b>(78.003.084)</b>	<b>16.779.021</b>
Augmentation de capital	8.617.657	(1.050.944)	(688.624)
Cession des actions d'autocontrôle	2.799.668		
Augmentation (diminution) des dettes financières	20.973.299	79.983.326	3.744.436
Incidence de la variation du périmètre de consolidation			(13.359.167)
<b>III - FLUX DE FINANCEMENT</b>	<b>32.390.624</b>	<b>78.932.382</b>	<b>(10.303.355)</b>
<b>IV - VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>(781.853)</b>	<b>(1.774.157)</b>	<b>3.057.666</b>
<b>V - TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>12.742.048</b>	<b>6.916.012</b>	<b>3.858.346</b>
<b>VI - INCIDENCE DES VARIATIONS DE COURS DES DEVICES</b>	<b>(17.293)</b>	<b>7.600.193</b>	
<b>VII - TRÉSORERIE NETTE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>11.942.902</b>	<b>12.742.048</b>	<b>6.916.012</b>



## 5.2 - RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés des Etablissements Maurel et Prom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note A de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la cession de 11 % d'intérêts sur le permis de M'Boundi à la société Energy Africa.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes.

- Votre société a constitué au cours de l'exercice 2003 une provision pour dépréciation de ses actifs incorporels gaziers au Vietnam, dont le montant s'élève à M€ 6,9 à la clôture de l'exercice.

Les modalités de détermination de cette provision sont relatées dans la note D.1.a de l'annexe aux comptes consolidés, laquelle fait également état de l'aléa existant sur les résultats du test de production de longue durée.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits, s'agissant d'un processus d'estimation complexe impliquant des techniques spécialisées, à nous appuyer sur les conclusions du Comité d'Orientation Stratégique et Technique de la société concernant les données techniques retenues dans le modèle de valorisation. Nous avons par ailleurs vérifié les autres données significatives utilisées ainsi que les calculs effectués afin de pouvoir corroborer le montant de la provision inscrite au bilan à la clôture de l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 1<sup>er</sup> juin 2004

Les Commissaires aux Comptes

Michel BOUSQUET



ERNST & YOUNG Audit



François Carrega

**5.3 - COMPTES SOCIAUX****BILAN SOCIAL****ACTIF**

Montant en euros	Montant net au 31.12.2003	Notes	Montant net au 31.12.2002	Montant net au 31.12.2001
Concessions, brevets, licences	34 425 262		39 062 730	2 051 527
Autres immobilisations incorporelles	23 113 057		44 324 907	31 721 297
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>57 538 319</b>	<b>1.a</b>	<b>83 387 637</b>	<b>33 772 824</b>
Installations techniques	51 017 176		29 032 484	11 733 049
Autres immobilisations corporelles	183 858		189 833	39 168
Immobilisations en cours	9 822 612			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>61 023 646</b>	<b>1.b</b>	<b>29 222 317</b>	<b>11 772 271</b>
Titres de participation	12 936 730		12 933 769	14 509 149
Autres immobilisations financières	136 355		1 299 639	628 152
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>13 073 085</b>	<b>2</b>	<b>14 233 408</b>	<b>15 137 301</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>131 635 050</b>		<b>126 843 362</b>	<b>60 682 342</b>
Stocks	54 208		97 581	3 136 872
Clients et comptes rattachés	6 048 175	5	4 515 447	26 183 952
Autres créances	78 934 321	3/4/5	27 481 465	1 211 629
Autres titres de placement	4 513	6	149 187	1 211 629
Disponibilités	7 595 109		5 994 366	2 762 030
Charges constatées d'avance	1 221 552		445 196	168 232
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>93 857 878</b>		<b>38 683 242</b>	<b>33 462 715</b>
Charges à répartir	4 400 018	7	4 768 812	16 457
Prime de remboursement des obligations	3 603 854	8	5 188 416	
Écart de conversion actif	5 397 227	17	2 645 526	77 892
<b>TOTAL</b>	<b>238 894 027</b>		<b>178 129 358</b>	<b>94 239 406</b>

**PASSIF**

Montant en euros	31.12.2003	Notes	31.12.2002	31.12.2001
Capital	55.905.726		46.617.386	46.591.668
Primes d'émission, de fusion, d'apport	58.888.675		45.929.839	45.905.457
Réserve légale	1.493.464		1.493.464	1.493.465
Réserves réglementées	28.858		28.858	28.858
Report à nouveau	(17.081.309)		(10.492.270)	(26.836.502)
Bénéfice (perte) de l'exercice	14.825.418		(6.589.039)	16.344.232
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>114.060.832</b>	<b>9</b>	<b>76.988.238</b>	<b>83.527.178</b>
Provisions pour risques	5.503.759		2.661.229	2.300.778
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>5.503.759</b>	<b>10</b>	<b>2.661.229</b>	<b>2.300.778</b>
Emprunts obligataires convertibles	37.073.608	11/15	51.166.550	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35.223.843	12/15	20.139.306	33.506
Emprunts et dettes financières divers	15.605.042	13/15	12.043.918	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14.789.487	15	8.131.799	2.388.059
Dettes fiscales et sociales	1.172.847	15	1.400.430	697.631
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41.494	15	24.508	2.342.766
Autres dettes	5.304.775	14	2.427.549	506.911
Produits constatés d'avance	2.985.465		3.611	
<b>DETTES</b>	<b>112.196.561</b>		<b>95.337.671</b>	<b>5.968.873</b>
Écarts de conversion passif	7.132.875	17	3.142.220	2.442.577
<b>Total</b>	<b>238.894.027</b>		<b>178.129.358</b>	<b>94.239.406</b>

**COMPTE DE RÉSULTAT**

Montant en euros	2003	NOTES	2002	2001
Chiffre d'affaires	32.509.152	18	15.351.399	5.109.441
Production stockée	(27.572)		97.581	-
Reprises sur provisions, transferts de charges	350.970		1.220.847	327.645
Autres produits	88.262		90.683	46.426
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>32.920.812</b>		<b>16.760.510</b>	<b>5.483.512</b>
Autres achats et charges externes	10.667.844		10.878.480	4.041.350
Impôts, taxes et versements assimilés	5.051.880		13.317	9.664
Salaires et charges sociales	2.458.992		1.322.002	916.687
Dotations aux amortissements et provisions :				
- sur immobilisations : amortissements	4.485.028		1.501.286	428.303
- sur charges à répartir : amortissements	1.769.365		413.100	33.186
- sur créances : provisions	-		-	396
- pour risques et charges : provisions	88.691		12.555	-
Autres charges	207.846		220.239	202.059
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>24.729.646</b>		<b>14.360.979</b>	<b>5.631.645</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>8.191.166</b>		<b>2.399.531</b>	<b>(148.133)</b>
Résultats sur opérations faites en commun				623.013
Produits financiers d'autres valeurs mobilières	1.351.427		1.212.212	4.030.501
Autres intérêts et produits assimilés	102.574		132.119	37.846
Reprises sur provisions et transferts de charges	6.484.643		2.916.374	23.712.938
Différences positives de change	4.148.053		3.213.258	444.046
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	89.684		331.987	123.958
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>12.176.381</b>		<b>7.805.950</b>	<b>28.349.289</b>
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	6.305.675		8.473.407	5.233.172
Intérêts et charges assimilés	9.535.103		3.352.144	25.547.093
Différences négatives de change	1.955.678		1.647.949	3.801.911
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>17.796.456</b>		<b>13.473.500</b>	<b>34.582.176</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(5.620.075)</b>	<b>19</b>	<b>(5.667.550)</b>	<b>(6.232.887)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>2.571.091</b>		<b>(3.268.019)</b>	<b>(5.758.007)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1.067.372	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	45.179.243		568.135	39.376.716
Reprises sur provisions et transferts de charges	6.051.324		1.234.466	-
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>51.230.567</b>		<b>2.869.973</b>	<b>39.376.716</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	462.405		867.272	4.661.530
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	27.890.852		1.802.216	10.216.155
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.948.196		74.434	1.974.779
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>35.301.453</b>		<b>2.743.922</b>	<b>16.852.464</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>15.929.114</b>	<b>20</b>	<b>126.051</b>	<b>22.524.252</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>18.500.205</b>		<b>(3.141.968)</b>	<b>16.766.245</b>
Impôts sur les sociétés	3.674.787	<b>22</b>	3.447.071	422.013
<b>BÉNÉFICE (PERTE) de l'EXERCICE</b>	<b>14.825.418</b>		<b>(6.589.039)</b>	<b>16.344.232</b>

**ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX****A - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

Le 10 février 2003, Maurel & Prom a obtenu, de la République du Congo, le permis terrestre du Nord Congo dit de La Noubi permettant à la Société de doubler son domaine minier exploitable dans ce pays.

Le 18 mars 2003, Maurel & Prom a vendu à la société Électricité et Eaux de Madagascar (EEM) pour 3.300 K€ la totalité des intérêts (titres et comptes courants) qu'elle détenait dans la Compagnie Aquacole du Midi, mettant fin ainsi à tout lien avec le secteur de l'aquaculture.

A la même date, Maurel & Prom a acheté pour le même montant (3.300 K€) à EEM la totalité des intérêts (titres et comptes courants) que cette dernière possédait dans la filière bois au Congo au travers de la société STCPA-Bois.

La vocation, à maintes reprises réaffirmée, de Maurel & Prom de centrer son activité exclusivement sur le domaine pétrolier, l'a conduite à céder immédiatement, et pour le même prix (3.300 K€), la société STCPA-Bois à des investisseurs tiers spécialisés.

Le 17 avril 2003, Maurel & Prom a signé avec le conglomérat russe Mosneft un accord de cession de sa participation dans le projet d'exploration du bloc 1 en République des Komis pour 4.250 K\$, entraînant une moins-value de 621 K€ (effet de change inclus).

En juin 2003, les obligations convertibles en actions émises en 2002 pour un montant de 11.101 K€ au profit, à égalité, de Heritage Congo Limited et de la société Financière de Rosario ont été converties en actions par décision de ces deux dernières.

Au cours de l'exercice, la Société a consolidé le financement de ses investissements au Congo par un emprunt contracté auprès de Natexis Banques Populaires, Banque Belgoise et Standard Bank d'un montant maximum de 50.000 K\$ lequel s'est substitué au préfinancement de 2002.

Aux termes d'une promesse de vente ayant pris effet le 18 décembre 2003, Maurel & Prom s'est vu accorder une option irrévocable de vendre à la société Energy Africa 11 % des droits et intérêts du permis d'exploitation de M'Boundi.

Par lettre, en date du 23 décembre 2003, la Société a levé cette option.

La cession est devenue effective après extinction du délai de préemption des partenaires au sein dudit permis d'exploitation, et après approbation de la cession par les Autorités Congolaises, laquelle est intervenue le 26 janvier 2004.

Le prix de cession convenu était de 50.000 K\$, assorti d'une redevance à hauteur de 1,50 \$ par baril de pétrole pour chaque baril produit sur le permis de M'Boundi au-delà de 15.400.000 barils, sur la base des barils alloués à Energy Africa au titre de ses droits dans le permis.

Ainsi, la nouvelle répartition des droits et intérêts au sein du permis d'exploitation de M'Boundi est la suivante : Maurel & Prom : 54 %, Burren/Tacoma : 35 % et Energy Africa : 11 %.

**B - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et notamment avec les dispositions du Plan Comptable homologué en avril 1999 par le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.  
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

**a) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

**b) Opérations pétrolières**

Les méthodes de comptabilisation des coûts de cette activité sont les suivantes :

• **Permis miniers**

Les dépenses relatives à l'acquisition et à l'attribution de permis miniers sont inscrites en actifs incorporels et amorties linéairement sur la durée estimée du permis ou au rythme des amortissements des installations de production pétrolière.

En cas de retrait du permis ou d'échec des recherches, l'amortissement restant à courir est constaté en une seule fois.

• **Acquisitions de réserves**

Les acquisitions des réserves pétrolières sont inscrites en actifs incorporels et amorties selon la méthode de l'unité de production.

Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures estimées au moment de l'acquisition diminuée de la production cumulée depuis cette date.

• **Dépenses d'exploration**

Les études et travaux d'exploration, y compris les dépenses de géologie et de géophysique, sont inscrits à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles.

Les coûts d'exploration n'ayant pas abouti à une découverte commerciale pour un permis donné et ayant entraîné la décision d'interrompre définitivement les travaux sur cette zone ou sur cette structure géologique sont comptabilisés en charges l'année de la constatation de l'échec.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des cash-flow futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploration.

L'amortissement des dépenses d'exploration est différé jusqu'à leur transfert en immobilisations corporelles.

• **Immobilisations de production pétrolière**

L'actif immobilisé de production pétrolière comprend toutes les dépenses liées à l'exploration et au développement des champs (forages d'exploitation, installations de surface, systèmes d'évacuation de l'huile, etc.).

Les immobilisations non terminées à la clôture de l'exercice sont inscrites en immobilisations en cours.

Les immobilisations terminées sont amorties selon la méthode de l'unité de production. Le taux d'amortissement est égal au rapport de la production d'hydrocarbures du champ pendant l'exercice sur les réserves d'hydrocarbures au début du même exercice réestimées.

Pour les immobilisations qui concernent la totalité d'un champ (pipelines, unités de surface...), les réserves estimées sont les réserves prouvées et probables.

Pour celles dédiées à des zones spécifiques d'un champ, le niveau estimé des réserves est celui des réserves prouvées développées de la zone.

En 2002, faute de données suffisantes pour déterminer les réserves prouvées développées, ce sont les réserves prouvées et probables qui avaient été retenues dans le calcul du taux d'amortissement. En 2003, la méthode décrite ci-dessus a pu être suivie en raison de l'existence d'un rapport d'évaluation complet.

Les réserves prises en compte sont les réserves déterminées à partir d'analyses menées par des organismes indépendants.

Des provisions pour dépréciation ou des amortissements exceptionnels sont comptabilisés lorsque les coûts accumulés sont supérieurs aux estimations des cash-flow futurs actualisés ou lorsque des difficultés techniques sont rencontrées. Les dépréciations sont déterminées par permis d'exploitation.

• **Coûts de remise en état des sites**

Des provisions pour remise en état des sites sont constituées en provisions pour risques et charges au rythme des amortissements des installations de production pétrolière. Elles sont estimées par pays et par champ.

**c) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes linéaire (L) ou dégressive (D) suivantes :

- Agencements et installations : L sur 5 à 10 ans,
- Matériel de bureau et informatique : L ou D sur 3 à 5 ans,
- Mobilier de bureau : L sur 10 ans.

**d) Participations**

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres consolidés et des perspectives de rentabilité des sociétés concernées.

Lorsque les perspectives de rentabilité ne sont pas assurées, les créances sur les filiales et participations sont dépréciées à hauteur des capitaux propres consolidés de ces dernières. Lorsque les pertes dépassent les créances, une provision pour risques est constatée à due concurrence.

**e) Stocks**

Les stocks d'hydrocarbures sont valorisés au coût de production comprenant les frais de champ, le transport, la redevance minière et l'amortissement des biens concourant à la production.

Une provision est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur brute des stocks.



**f) Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée s'il existe un risque de non-recouvrement.

**g) Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

**h) Charges à répartir**

Les frais d'acquisition des titres de participations et d'augmentation de capital sont portés en charges à répartir et amortis sur une durée de cinq ans.

Les frais afférents aux emprunts obligataires et aux autres emprunts sont étalés sur la durée de l'emprunt.

Les primes de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de l'emprunt.

**i) Opérations en devises**

Les charges et produits exprimés en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les dettes, financements externes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan sur la ligne " Ecart de conversion ". Les pertes latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

**j) Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont constituées en couverture d'éventualités diverses, notamment les risques sur les filiales, les litiges et les risques de pertes de change.

En raison du nombre peu important de salariés et de leur faible ancienneté, les engagements de retraite ne sont pas significatifs et, à ce titre, aucune provision n'a été constituée.

**k) Chiffre d'affaires pétrolier**

Le chiffre d'affaires correspondant à la vente de la production sur les gisements opérés par la Société dans le cadre de Contrats de Partage de Production comprend la livraison de pétrole brut au titre des redevances de production et des impôts.

**C - COMPLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT****1) Immobilisations**

L'évolution de l'actif immobilisé et des amortissements se présente ainsi :

En milliers d'euros	31.12.2002	Augmentations	Diminutions	31.12.2003
Immobilisations incorporelles	88.987	3.746	21.510	71.223
A déduire : amortissements et provisions	(5.599)	(8.195)	109	(13.685)
<b>Valeur nette</b>	<b>83.388</b>	<b>(4.449)</b>	<b>(21.401)</b>	<b>57.538</b>
Immobilisations corporelles	30.463	43.784	9.039	65.208
A déduire : amortissements	(1.239)	(3.232)	287	(4.184)
<b>Valeur nette</b>	<b>29.224</b>	<b>40.552</b>	<b>(8.752)</b>	<b>61.024</b>
<b>Total valeur brute</b>	<b>119.450</b>	<b>47.530</b>	<b>30.549</b>	<b>136.431</b>
A déduire amortissements	(6.838)	(11.427)	(396)	(17.869)
<b>Total valeur nette</b>	<b>112.612</b>	<b>36.103</b>	<b>30.153</b>	<b>118.562</b>

**a) Immobilisation incorporelles (en milliers d'euros)**

Les immobilisations incorporelles se ventilent comme suit :

31.12.2003	31.12.2002	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Logiciels	423	300	142	119	
<b>Permis miniers</b>	<b>3.676</b>	<b>1.376</b>	<b>3.791</b>	<b>1.767</b>	
. Congo	3.393	1.376	3.393	1.652	
. Hongrie	283	0	283	0	
. Russie	0	0	115	115	
<b>Acquisition de réserves</b>					
. Congo	33.759	32.750	37.424	37.180	
<b>Frais d'exploration pétrolière</b>	<b>33.365</b>	<b>23.112</b>	<b>47.630</b>	<b>44.322</b>	
. Congo	1.755	1.755	10.205	10.205	
. France	70	70	4.267	4.267	
. Hongrie	1.767	0	1.766	0	
. Russie	0	0	2.904	2.904	
. Vietnam	29.057	20.571	28.466	26.924	
. Autres pays	716	716	22	22	
<b>Immobilisations Pétrolières</b>	<b>70.800</b>	<b>57.238</b>	<b>88.845</b>	<b>83.269</b>	
<b>Total</b>	<b>71.223</b>	<b>57.538</b>	<b>88.987</b>	<b>83.388</b>	

Les acquisitions concernent principalement la poursuite des recherches en cours, au Congo pour 1.743 K€, au Vietnam pour 591 K€ et dans divers pays pour 1.134 K€.

Les diminutions proviennent :

- pour 3.668 K€ de la quote-part de l'actif incorporel relatif au champ de M'Boundi correspondant aux 11 % des intérêts cédés par Maurel & Prom,
- pour 3.383 K€ de la cession de la participation dans le projet d'exploration en République des Komis,
- pour 4.276 K€ de la sortie des permis de Lavergne et de Lanot en France,
- pour 10.183 K€ du transfert en immobilisations corporelles des actifs mis en exploitation au Congo.

Les dotations concernent pour 6.947 K€ les actifs du Vietnam.

#### *Vietnam*

En 2002, une campagne de fracturation a montré la possibilité de l'existence d'un champ de gaz potentiellement rentable sur le permis de Song Tra Ly.

Il a été alors décidé d'entamer des pourparlers avec les autorités vietnamiennes sur les conditions d'exploitation de ce gisement et notamment sur le contrat de vente de gaz.

Les négociations se sont poursuivies durant toute l'année 2003 et ont enfin abouti en février 2004 à un accord de commercialisation dans le cadre d'un essai de production de longue durée de 6 mois qui devrait débuter, après mise en place des installations d'évacuations idoines, au début du second semestre 2004.

La Société a élaboré, en fonction des données économiques et techniques connues, des scénarios d'évaluation envisageables.

Après avis du Comité Stratégique, il a été décidé, dans l'attente des résultats de l'essai de production de longue durée, de retenir une valeur actualisée à 13,6 % du gisement de 20.500 K€, induisant par là même, une provision de 7.000 K€ sur les actifs vietnamiens de la Société.

#### *France*

Les permis de Lavergne et de Lanot arrivant à expiration, Maurel & Prom, associée à Esso qui en avait la direction opérationnelle, avait envisagé en 2002 de se substituer à cette compagnie et de demander le renouvellement des permis.

Toutefois, après étude approfondie au cours de l'exercice 2003, le risque exploration sur la partie Ouest du permis et les difficultés environnementales de l'exploitation du potentiel pétrolier de la partie Sud ont conduit Maurel & Prom à renoncer à ces projets dans cette zone et à ainsi décider d'enregistrer en pertes la totalité des sommes préalablement investies sur cette zone.

#### **b) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	2003	2002
Installations pétrolières au Congo	64.818	30.167
Autres	391	294
Valeur brute	65.209	30.461
Amortissements	(4.185)	(1.239)
<b>Valeur nette</b>	<b>61.024</b>	<b>29.222</b>

Les principales variations s'analysent comme suit :

- la poursuite des investissements au Congo sur les deux permis de Kouakouala (1.022 K€) et de M'Boundi (32.400 K€),
- le transfert d'immobilisations incorporelles des actifs mis en exploitation au Congo (10.183 K€),
- la cession de 11 % des intérêts dans le permis de M'Boundi (8.751 K€).

#### **2) Immobilisations financières**

En milliers d'euros	31.12.2002	Augmentations	Diminutions	31.12.2003
Titres de participation	19.200	694	6.051	13.843
A déduire : provisions	(6.266)	(691)	6.051	(906)
<b>Valeur nette</b>	<b>12.934</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>12.937</b>
Autres immobilisations financières	3.774	41	20	3.795
A déduire : provisions	(3.659)			(3.659)
<b>Valeur nette</b>	<b>115</b>	<b>41</b>	<b>20</b>	<b>136</b>
Actions propres	1.825	192	2.017	
A déduire : provisions	(641)		641	
<b>Valeur nette</b>	<b>1.184</b>	<b>192</b>	<b>1.376</b>	<b>0</b>
<b>Total valeur brute</b>	<b>24.799</b>	<b>927</b>	<b>8.088</b>	<b>17.638</b>
A déduire : provisions	(10.566)	(691)	6.692	(4.565)
<b>Valeur nette</b>	<b>14.233</b>	<b>236</b>	<b>1.396</b>	<b>13.073</b>

#### **a) Titres de participations**

Le détail des titres est donné dans le tableau des filiales et participations.

Les principaux mouvements sont les suivants :

- La sortie des titres du groupe aquacole pour 6.051 K€, intégralement provisionnés au 31 décembre 2002,
- La souscription à l'augmentation de capital de Caroil (601 K€) et le rachat d'actions à un minoritaire (10 K€), portant le pourcentage de participation de Maurel & Prom de 70 % à 97,14 %.

#### **b) Autres titres immobilisés**

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 11 septembre 2001, la Société a procédé à des opérations d'achat et de vente de ses propres actions en 2003. Au 31 décembre 2003, l'ensemble des actions propres a été cédé, générant une plus-value de 782 K€.

#### **c) Autres immobilisations financières**

Les prêts à plus d'un an comprennent la créance sur la société Financière Transagra pour 3.659 K€ (identique à 2002), totalement dépréciée en raison du dépôt de bilan de cette société.

**3) Autres créances**

Les autres créances incluent les éléments suivants (en K€) :

Avances aux filiales du Groupe (2002 : 19.744 K€)	23.139
Solde du surfinancement des actifs du Congo (2002 : 3.853 K€)	1.756
Créance sur la cession des 11 % des intérêts dans le permis de M'Boundi (50.000 K\$)	39.588
Créance sur la société Financière Transagra (2002 : idem)	1.528
Créances liées à la cession des navires polyvalents en 2000 (2002 : 10.654 K€)	9.110
Capital en cours de versement correspondant aux conversions des Bons de Souscription d'Actions effectuées avant le 31 décembre 2003 dont le montant n'a été crédité par la banque qu'en 2004 (cf §9)	6.229
Créance sur la cession des titres de STCPA-Bois	3.262
Créances diverses (2002 : 2.042 K€)	386
<b>Valeur brute</b>	<b>84.998</b>

**4) Provisions pour dépréciation des créances**

Les provisions pour dépréciation des créances ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2002	Augmentations	Reprises	31.12.2003
Sur les créances clients	0			0
Sur les avances aux filiales	8.811	1.149	5.423	4.537
Sur les autres créances	1.528			1.528
	<b>10.339</b>	<b>1.149</b>	<b>5.423</b>	<b>6.065</b>

Au 31 décembre 2003, des provisions sont constituées sur :

- les avances à la Compagnie Européenne et Africaine du Bois pour 3.402 K€ (2002 : 2.253 K€) pour couvrir les pertes d'exploitation de l'activité aurifère,
- les créances liées à la cession des navires polyvalents pour 1.132 K€ (2002 : 1.452 K€), afin de tenir compte des pertes cumulées de l'exploitation des navires,
- la créance sur la société Financière Transagra pour 1.528 K€ (identique à 2002).

Les reprises de provision concernent essentiellement les avances faites à Brooklyn Shipping Limited, en raison de l'abandon de créances fait en 2003 (4.473 K€) et les créances sur le groupe aquacole cédé en mars 2003 (619 K€).

**5) État des échéances des créances**

En milliers d'euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>				
Prêts	3.717	51	3.666	-
<b>Créances de l'actif circulant :</b>				
Créances clients et comptes rattachés	6.049	6.049	-	-
Autres créances	84.999	83.471	1.528	-
<b>Total</b>	<b>94.765</b>	<b>89.571</b>	<b>5.194</b>	<b>-</b>

Les créances sur la société Financière Transagra ont été considérées à plus d'un an en raison de leur irrécouvrabilité pour 5.185 K€ (cf. § 3).

**6) Valeurs mobilières de placement**

La valeur de marché du portefeuille de valeurs mobilières de placement s'élève à 5 K€ au 31 décembre 2003. Les actions propres de Maurel & Prom, classées en valeurs mobilières de placement, ont été cédées en 2003.

**7) Charges à répartir**

Les charges à répartir ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002
Charges à répartir au 1 <sup>er</sup> janvier	4.769	16
Montant comptabilisé dans l'exercice	1.400	5.166
Amortissement de l'exercice	(1.769)	(413)
<b>Charges à répartir au 31 décembre</b>	<b>4.400</b>	<b>4.769</b>

Les différents frais (commissions, honoraires d'avocats, assurance, ..) liés aux emprunts obligataires et bancaires ont été étalés sur la durée de vie desdits emprunts.

Au 31 décembre 2003, le montant restant à répartir s'élève à 4.400 K€, ventilés comme suit :

- frais liés aux OCEANE du 7 février 2002	540 K€
- frais liés au financement bancaire de M'Boundi	3.845 K€
- autres	15 K€

**8) Primes de remboursement des obligations**

L'emprunt obligataire du 7 février 2002 (OCEANE) a été inscrit au passif du bilan pour sa valeur de remboursement (cf. infra §11), assorti à l'actif d'une prime de remboursement entre ce montant et le montant reçu lors de la souscription. Ces primes sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt.

Le solde de cette prime de remboursement s'élève au 31 décembre 2003 à 3.603 K€.

**9) Capitaux propres**

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2002	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Augmentation Capital	31.12.2003
Capital	46.617			9.289	55.906
Prime d'émission	45.929			12.959	58.888
Réserve légale	1.494				1.494
Réserves réglementées	29				29
Report à nouveau	(10.492)	(6.589)			(17.081)
Résultat	(6.589)	6.589	14.825		14.825
<b>Total</b>	<b>76.988</b>	<b>0</b>	<b>14.825</b>	<b>22.248</b>	<b>114.061</b>

Au 31 décembre 2003, le capital est composé de 7.260.484 actions d'une valeur nominale de 7,70 euros chacune.

Par décision prise lors de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2003, la gérance dispose, pour une durée de 26 mois à compter de la date de cette assemblée, du pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital d'un montant maximum de 100.000 K€.

Conformément à une précédente autorisation, la gérance avait décidé le 20 juin 2001 l'émission de 6.048.821 Bons de Souscription d'Actions attribués gratuitement à chacun des actionnaires de Maurel & Prom. La quotité d'exercice était de 10 bons pour une action et le prix d'exercice était de 15 € par action. La période d'exercice s'étendait du 2 juillet 2001 au 31 décembre 2003.

Au 31 décembre 2003, 592.752 actions avaient été créées dont 587.367 en 2003. Le capital a augmenté de 4.523 K€ et la prime d'émission de 4.289 K€.

Au 31 décembre 2003, 111.746 OCEANE ont été converties (cf §11). Le capital a ainsi augmenté de 860 K€ et la prime d'émission de 1.662 K€.

En juin 2003, les obligations convertibles émises au profit d'Heritage Congo Limited et de la société Financière de Rosario ont été converties, par décision de ces sociétés. Le capital a augmenté de 3.906 K€ et la prime d'émission de 7.008 K€.

L'assemblée générale du 11 septembre 2001 avait autorisé la gérance à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions à des salariés de la Société, dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société au jour de cette assemblée. Conformément à cette autorisation, la gérance a attribué, le 25 octobre 2001, 154.000 options de souscription au prix de souscription de 12,15 € par action et, le 16 juin 2003, 26.000 options de souscription d'actions au prix de souscription de 19,98 € par action. L'ensemble de ces options a été attribué à 12 salariés. Cette autorisation a été remplacée par l'autorisation du 26 juin 2003 décrite ci-après.

Dans le cadre de l'assemblée générale du 26 juin 2003, la gérance a été autorisée à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions, dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de ladite assemblée. Conformément à cette autorisation, il a été attribué à 5 salariés 123.000 options de souscription au prix de souscription de 17,82 €.

Aucun mandataire social ne figure parmi les bénéficiaires de ces plans.

#### 10) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2002	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Variation de périmètre	31.12.2003
Risque de change	2.645	3.172	417			5.400
Remise en état des sites	16	88				104
<b>Total des provisions</b>	<b>2.661</b>	<b>3.260</b>	<b>417</b>			<b>5.504</b>
<b>Impact net des charges encourues</b>						
Résultat d'exploitation		88				
Résultat financier		3.172	417			
Résultat exceptionnel						

La provision pour risques de change concerne le dollar américain (cf. § 21).

La forte dépréciation du dollar vis-à-vis de l'euro en fin d'année a entraîné une perte latente importante sur les créances de Maurel & Prom notamment sur ses filiales, libellées en dollars.

Les coûts de remise en état des sites sont compris entre 150 K\$ et 200 K\$ par puits (cf § 25). Ces coûts de remise en état comprennent également les coûts de démantèlement des installations pétrolières. Maurel & Prom ayant 10 puits producteurs au Congo, les coûts de remise en état des sites sont donc compris entre 1.500 K\$ et 2.000 K\$ au 31 décembre 2003.

#### 11) Emprunts obligataires convertibles

Le 7 février 2002, Maurel & Prom a émis 1.512.865 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) pour un montant total de 31.770 K€. Les obligations portent intérêt à 6 % l'an. Les obligations seront amorties en totalité par remboursement le 31 décembre 2006 au prix de 25,20 € par obligation. La conversion ou l'échange pourront être exercés à tout moment à raison d'une action pour une obligation. Toutes les obligations ont été souscrites.

En 2002, l'emprunt obligataire avait été porté au bilan pour sa valeur de remboursement soit 38.124 K€, assorti à l'actif d'une prime de remboursement de 6.354 K€. Cette prime est amortie linéairement sur la durée de l'emprunt.

Au 31 décembre 2003, 111.746 obligations ont été converties. Le solde de l'emprunt obligataire s'élève à 35.308 K€ et celui de la prime de remboursement à 3.603 K€.

Les intérêts courus au 31 décembre 2003 s'élèvent à 1.765 K€.

Le 29 août 2002, Maurel & Prom avait émis 456.366 obligations convertibles en actions pour un montant de 11.101.242 € au profit, à égalité, de Heritage Congo Limited et de la société Financière de Rosario. Ces obligations ont été converties en juin 2003.

#### 12) Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts auprès des établissements de crédit se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002
Alter Finance	1.584	2.861
Natexis Banques Populaires	31.670	17.164
Faisal Finance	1.980	
Intérêts courus sur emprunts	(10)	
Banques créditrices		114
	<b>35.224</b>	<b>20.139</b>

1. Le 2 mai 2002, la Société a contracté auprès d'Alter Finance un emprunt de 4.000 K\$. Deux remboursements de 1.000 K\$ sont intervenus respectivement le 29 novembre 2002 et le 17 octobre 2003. Le solde, 1.584 K€ a été remboursé le 16 février 2004.

2. Le 15 novembre 2002, la Société a contracté auprès de la banque Natexis Banques Populaires un emprunt de 18.000 K\$ (17.164 K€ au 31 décembre 2002) destiné au développement du champ de M'Boundi au Congo. Cet emprunt a été remboursé à travers la convention RBL du 23 septembre 2003 (cf. ci-après).

3. Le 4 avril 2003, la Société a contracté un emprunt de 5.000 K\$ auprès de Faisal Finance. Le solde de cet emprunt s'élevait à 2.500 K\$ (1.980 K€) au 31 décembre 2003 et a été remboursé le 18 mars 2004.

4. Le 23 septembre 2003, la Société a conclu une convention de crédit revolving (RBL) avec la banque Natexis Banques Populaires, la Banque Belgoise et Standard Bank, d'un montant de 50.000 K\$ remboursable par paliers à partir du 26 mars 2004 jusqu'au 25 septembre 2006. Cet emprunt est adossé aux réserves des champs d'hydrocarbure au Congo. Il est assorti d'engagements spécifiques détaillés en note 23. Au 31 décembre 2003, 40.000 K\$ étaient utilisés, soit 31.670 K€. Un remboursement de 5.000 K\$ a été effectué début 2004 suite à la cession de 11 % des droits sur le permis de M'Boundi.



**13) Emprunts et dettes financières divers**

Les emprunts et dettes financières divers se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002
Emprunt Heritage Oil	0	2.384
Emprunt Financière de Rosario	7.918	9.536
Emprunt Cyril Finance	2.500	
Emprunt Halisol	5.000	
Intérêts courus	187	124
<b>Total</b>	<b>15.605</b>	<b>12.044</b>

1. Un emprunt de 2.500 K\$ (2.384 K€) a été contracté le 4 octobre 2002 auprès de la société Heritage Oil Corporation. Cet emprunt a été remboursé le 4 octobre 2003.
2. Un emprunt de 15.000 K\$ a été contracté auprès de la société Financière de Rosario aux termes d'une convention de prêt en date du 29 avril 2002. Par un avenant à cette convention en date du 30 juillet 2002, la Société a procédé au remboursement anticipé du prêt consenti, à hauteur de 5.000 K\$, par l'émission réservée d'obligations convertibles en date du 29 août 2002 (cf § 9). Le solde de 10.000 K\$ (7.918 K€) au 31 décembre 2003 a été remboursé le 19 février 2004.
3. Le 7 février 2003, la Société a contracté pour une durée de deux ans un emprunt de 2.500 K€ auprès de Cyril Finance. Cet emprunt a été remboursé le 6 février 2004.
4. Le 9 octobre 2003, un emprunt d'un montant de 5.000 K€ a été contracté auprès de la société Halisol pour une durée de 2 ans à partir du 15 octobre 2003. Cet emprunt a été entièrement remboursé le 7 février 2004.

**14) Autres dettes**

Les comptes des tiers congolais représentent 4.941 K€ (2002 : 1.322 K€), le compte courant avec la filiale Zetah M&P Congo s'élève à 1.322 K€ et une dette envers une filiale à hauteur de 300 K€. En 2002, les avances en compte courant d'actionnaires présentaient un solde résiduel de 1.014 K€.

**15) État des échéances des dettes**

En milliers d'euros	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires	37.074	1.766	35.308	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	35.224	10.124	25.100	
Emprunts et dettes financières divers	15.605	15.605		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14.789	14.789		
Dettes fiscales et sociales	1.173	1.173		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41	41		
Autres dettes	5.305	5.305		
<b>Total</b>	<b>109.211</b>	<b>48.803</b>	<b>60.408</b>	<b>-</b>

**16) Produits à recevoir – Charges à payer - Produits constatés d'avance**

Les produits à recevoir s'élèvent à 1.256 K€ (2002 : 1.213 K€) et sont afférents aux intérêts courus sur les avances et prêts accordés aux filiales.

Les charges à payer s'élèvent à 3.663 K€ (2002 : 4.093 K€). Elles concernent les intérêts courus (1.951 K€) et les dettes d'exploitation (1.712 K€ dont 794 K€ de charges à payer pour l'activité pétrolière).

Les produits constatés d'avance concernent essentiellement les ventes d'huile au Congo (2.942 K€).

**17) Écarts de conversion**

Les écarts de conversion, tant actif que passif, correspondent à la revalorisation des dettes et créances en devises au cours de clôture et portent sur le dollar américain (parité €/ \$ 2003 : 1,263 / 2002 : 1,0487).

La perte latente de change de 5.400 K€ (2002 : 2.646 K€) est totalement provisionnée.

**18) Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

En milliers d'euros	2003	2002
. ventes huile Congo	31.084	14.170
. prestations de services	1.425	1.181
<b>Total</b>	<b>32.509</b>	<b>15.351</b>

**19) Résultat financier**

Au 31 décembre 2003, le résultat financier de 5.620 K€ se décompose comme suit (en K€) :

Intérêts facturés aux filiales (2002 : 1.212 K€)	1.351
Reprises de provisions pour dépréciation des filiales	5.425
dont 4.473 K€ pour Brooklyn Shipping Limited, suite à l'abandon de la créance que Maurel & Prom avait sur cette filiale et 619 K€ pour le groupe aquacole, suite à la cession de ce groupe	5.425
Abandons sur comptes courants	(4.875)
Dotations aux provisions sur les filiales dont 1.150 K€ sur les créances sur le pôle aurifère et 693 K€ sur les titres d'ODII	(1.843)
Reprises de provisions pour actions propres, suite à leur cession en 2003	640
Amortissement de la prime d'émission des OCEANE	(1.291)
Pertes de change (1.957 K€) et des dotations pour risques de change (3.172 K€) compensées en partie par des profits de change et une reprise de provision (417 K€)	(5.129)
Intérêts financiers sur endettement (2002 : 3.012 K€), dont 1.765 K€ sur les OCEANE, 1.606 K€ sur les emprunts financiers et 1.202 K€ sur les emprunts divers	(4.601)
Autres	138
<b>Total</b>	<b>(5.620)</b>

**20) Résultat exceptionnel**

Il comprend essentiellement :

la plus-value de cession de 11 % du permis de M'Boundi	27.282
la moins-value de cession sur la cession des actifs russes	(447)
la perte sur les permis français	(4.275)
la provision pour dépréciation des actifs du Vietnam	(6.947)
les charges liées aux actions intentées par Maurel & Prom dans le cadre de la cession de l'Energy Searcher	(445)
les plus-values de cession sur les actions propres	782
autres	(21)
<b>Total</b>	<b>15.929</b>

**21) Exposition au risque de change**

La Société est exposée au risque de change sur le Dollar pour l'ensemble de ses activités, de ses investissements et une partie de ses financements.

**22) Impôt sur les sociétés**

Du fait des déficits fiscaux antérieurs, la Société n'est pas redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2003.

Les pertes fiscales reportables au 31 décembre 2003 s'élèvent à 28.360 K€ et les amortissements réputés différés à 5.434 K€. Ils sont imputables sur les bénéfices fiscaux futurs.

La Société bénéficie de report de moins-values nettes à long terme dans la limite de 8.300 K€ imputables sur les plus-values à long terme jusqu'en 2006 pour 4.185 K€, 2010 pour 1.152 K€, 2011 pour 425 K€, 2012 pour 1.847 K€ et 2013 pour 691 K€ ou sur les bénéfices imposables au taux normal dans certaines limites légales.

L'incidence de cette situation fiscale n'est pas enregistrée dans les états financiers.

L'impôt enregistré dans les comptes (3.674 K€) correspond aux impôts locaux étrangers sur les bénéfices dus au titre des opérations pétrolières au Congo (" profit oil ").

**23) Engagements hors bilan**

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002
Créances cédées non échues		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	6.812	11.391
Autres cautions et garanties données		
Autres engagements donnés	41.310	31.390
<b>Total</b>	<b>48.122</b>	<b>42.771</b>

Détaillés ci après :

**Nantissement d'actions**

	Nombre	
	31.12.2003	31.12.2002
Actions propres Maurel & Prom		70.969
Actions Pebercan Inc	7.000.000	7.000.000
En milliers d'euros	Contre-valeur	
	31.12.2003	31.12.2002
Actions propres Maurel & Prom		1.451
Actions Pebercan Inc	6.812	9.940
	<b>6.812</b>	<b>11.391</b>

Engagements fermes de travaux pétroliers sur l'exercice suivant :

En milliers d'euros	31.12.2003	31.12.2002
Congo	40.300	31.110
Vietnam	1.010	280
<b>Total</b>	<b>41.310</b>	<b>31.390</b>

**Engagements spécifiques :**

Aux termes d'une convention de crédit revolving conclue le 23 septembre 2003 avec Natexis Banques Populaires, Banque Belgoise et Standard Bank, Maurel & Prom a consenti certaines sûretés ou nantissements en garantie des sommes mises à sa disposition. Ces sûretés ou nantissements, consentis en faveur des prêteurs, consistent notamment en :

- . la constitution progressive d'un compte de gage-espèces correspondant à 10 % de la base d'emprunt la plus haute,
- . le nantissement des titres détenus par la Société dans les sociétés Zetah M&P Congo, Zetah Kouilou Ltd et Zetah Congo Ltd,
- . le gage des droits et intérêts dans les Contrats de Partage de Production de Kouilou et Kouakouala,
- . la cession, à titre de garantie, des droits de la Société dans les contrats d'exportation de pétrole relatifs aux champs de Kouakouala et de Kouilou,
- . le nantissement d'un compte bancaire recevant les sommes provenant des contrats d'exportation, de la police d'assurance et des contrats de couverture,
- . la cession à titre de garantie des contrats de couverture et des polices d'assurance,
- . la souscription d'une assurance garantissant un niveau de facturation minimal du baril de pétrole brut.

Aux termes de la convention de crédit revolving précitée, la Société s'est engagée à maintenir, au 31 décembre 2003, les principaux ratios " Dette Financière Totale Nette sur Fonds Propres ", " Excédent Brut d'Exploitation sur Frais Financiers Nets ", dans les limites figurant ci-après :

- . Dette Financière Totale Nette sur Fonds Propres doit être inférieure à 1,4
- . Excédent Brut d'Exploitation sur Frais Financiers Nets doit être supérieur à 3

Sous réserve de la levée temporaire de l'application de ces ratios financiers, de leurs modifications ultérieures ou d'autres conditions, le non-respect de ces engagements serait susceptible de créer un risque d'exigibilité anticipée des fonds mis à disposition de la Société aux termes de la convention de prêt précitée.

Aux termes d'une convention signée avec Heritage Oil le 1<sup>er</sup> août 2002, Maurel & Prom sera redevable d'une redevance dès lors que la production cumulée du permis de Kouilou atteindra 67.000.000 barils. Cette redevance s'appliquera sur 30 % de la production excédant ce seuil et sera égale à 5 % du prix de vente, net de redevance et de certains coûts d'exploitation. Cette dette future éventuelle n'a pas fait l'objet d'inscription au bilan.

Dans le cadre des emprunts bancaires destinés au développement du permis de M'Boundi, Maurel & Prom a utilisé des instruments financiers lui permettant d'assurer la pérennité des ressources nécessaires au service de cette dette.

La partie de la production concernée est limitée (inférieure à 20 % de la production actuelle).

Le coût de cette assurance représentera pour la Société en 2004 un minimum de 1.940 K\$ et un maximum potentiel de 3.840 K\$.

**Engagements reçus**

Sont garantis par la caution solidaire et indivisible de la Coopérative Agri Cher :

- . le prêt de 3.659 K€ intérêts inclus, accordé au groupe Transagra,
- . la créance de 1.528 K€ sur la société Transagra.

En raison du dépôt de bilan de ces deux sociétés, Maurel & Prom a produit au passif pour ces montants. Maurel & Prom a été assigné en responsabilité dans la déconfiture de la Coopérative Agri Cher. La société estime cette action non fondée et n'a pas constitué de provision à ce titre.

Par ailleurs, aux termes de la cession des 11 % du permis de M'Boundi à Energy Africa, il a été convenu du paiement par Energy Africa d'une redevance à hauteur de 1,50 \$ par baril de pétrole pour chaque baril produit sur le permis d'exploitation de M'Boundi au-delà de 15.400.000 barils, sur la base des barils alloués à Energy Africa au titre de ses droits dans le permis.

La Société n'a pas omis de déclarer d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui viendraient à le devenir.

#### 24) Litiges

Depuis 1996, Maurel & Prom fait l'objet d'une assignation en responsabilité dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire de la société Transagra.

Par ailleurs, Maurel & Prom a assigné les dirigeants personnes physiques du groupe coopératif détenant Transagra en responsabilité dans les pertes encourues par Maurel & Prom à travers la société Promagra.

A ce jour, le litige est toujours en attente de jugement. En raison de la faible probabilité de recouvrement de la créance de Maurel & Prom sur le groupe coopératif, celle-ci a été entièrement provisionnée.

La Société a, en juin 2001, engagé une procédure, à Singapour, à l'encontre de la société Cameron au titre du dommage survenu au bateau Energy Searcher antérieurement à sa vente par Maurel & Prom. Le procès devrait se tenir au cours du dernier trimestre 2004.

#### 25) Environnement

Dans le cadre de ses activités (aujourd'hui principalement pétrolières et gazières), le Groupe Maurel & Prom veille à respecter les contraintes réglementaires des pays où il est présent et en particulier à effectuer des études d'impact systématiques avant d'engager des travaux spécifiques.

Dans le cadre de ses travaux d'exploration, de production et de développement pétroliers, le Groupe Maurel & Prom peut être amené à causer des dommages environnementaux. Ceux-ci sont couverts par des contrats d'assurance ad hoc.

En raison de la nature de son activité, le Groupe Maurel & Prom sera normalement amené à supporter des frais pour la remise en état des sites d'exploitation comme des dispositifs d'évacuation. La Société n'étant actuellement en phase de production qu'au Congo, une dotation annuelle aux provisions de ces coûts de remise en état des sites est constatée dans ses comptes suivant la méthode de l'unité de production. Le chiffrage complet des coûts de remise en état des sites non productifs est en cours d'évaluation. Une première estimation de ces coûts donne une fourchette de 150.000 \$ à 200.000 \$ par puits.

#### 26) Effectifs

La Société employait 21 personnes au 31 décembre 2003 contre 15 le 31 décembre 2002.

#### 27) Rémunérations allouées à la direction, à la gérance et aux membres du Conseil de Surveillance

En milliers d'euros (rémunération brute)	31.12.2003	31.12.2002
Rémunération allouée à la direction (5 personnes en 2003, 4 en 2002)	665	332
Rémunération de la gérance (Aréopage)	76	76
Organes de surveillance (Jetons de présence et rémunération du Comité Stratégique)	30	30
<b>Total</b>	<b>771</b>	<b>438</b>

En outre, aux termes de l'article 17 des statuts, l'associé commandité est autorisé à percevoir une rémunération participative basée sur 20 % du résultat net avant impôt pour la part excédant le montant équivalant à 10 % des fonds propres sociaux au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice. Aucune somme n'était due à ce titre pour l'exercice 2002. Le résultat social positif en 2003 de 14.825 K€ n'est pas suffisant pour compenser le report à nouveau déficitaire au 31 décembre 2003 (17.081 K€). En conséquence, aucune rémunération du commandité n'est due en 2003.

#### 28) Éléments concernant les entreprises liées

Postes concernés (en milliers d'euros)	31.12.2003	31.12.2002
<b>Actif</b>		
Participations	13.843	19.200
Créances clients		968
Autres créances	31.903	30.398
<b>Passif</b>		
Dettes fournisseurs		
Dettes sur immobilisations		10
Autres dettes		2.336
<b>Compte de résultat</b>		
Quotes-parts sur opérations faites en commun		
Autres produits financiers	1.351	1.212
Charges financières		(26)

#### 29) Événements postérieurs

Le 12 mars 2004 a été signé entre Maurel & Prom et la société Rockover Oil & Gas Limited, un accord aux termes duquel Maurel & Prom entre à hauteur de 50 % dans le Bloc MT 2000 et 25 % dans le domaine d'exploitation du champ Banio Oil, situés en République du Gabon. Le prix d'acquisition de ces intérêts est respectivement de 1.500 K\$ et 2.000 K\$.

Par ailleurs, aux termes d'un contrat signé également le 12 mars 2004, Rockover Oil & Gas Limited a cédé à Maurel & Prom 50 % de ses intérêts au sein du Bloc Ofoubou en République du Gabon, pour un montant total de 1.500 K\$.

**30) Tableau des filiales et participations**

Montants exprimés en unités monétaires

Sociétés	% détenu	Capital	Capitaux propres autres que le capital social	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances accordés (a)	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Notes
				Brute	Nette						
<b>France :</b>											
Caroil Euro	97,14 %	701 500	1 084 558	713 972	713 972	15 060 369			15 778 578	1 455 838	
<b>Etranger :</b>											
Brooklyn Shipping Ltd (Kingston) (b) US\$	100,00	3 704	(579 753)	133 225	0	0			Néant	4 504 535	
Zetah M&P Congo (Pointe Noire) (b) CFA	100,00	1 000 000	0	1 524	1 524	1 772 625			Néant	0	
Compagnie Européenne et Africaine du Bois (Luxembourg) (b) Euro	100,00	30 987	(133 662)	37 681	0	6 213 082			Néant	45 371	1/4
Mepis International (Kingston) (b) US\$	100,00	10 000	(322 030)	11 170	0	9 117 205			Néant	(13 725)	2/3
ODII (Houston) (b) US\$	100,00	800	164 960	928 462	204 425				Néant	211 173	
Pebercan Inc (Montreal) (b) US\$	20,02			11 992 289	11 992 289			44 730 502		14 191 830	
Divers (c) :				24 677	24 520	40 000					
<b>Total</b>				<b>13 843 000</b>	<b>12 936 730</b>	<b>32 203 281</b>					

(a) Intérêts courus inclus

(b) Sauf valeur comptable des titres détenus et des prêts et avances exprimés en Euros

(c) Zetah Congo Ltd, Zetah Kouilou Ltd, Finances Publiques Audit et Solutions (24 420).

1 Avances en comptes courants dépréciées à hauteur de 3.402.763 €

2 Avances en comptes courants dépréciées à hauteur de 1.133.314 €

3 Prêt pour cession navires polyvalents

4 Avances destinées principalement à New Gold Mali (6.080.853 €)

**RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

(Articles 133, 135 et 148 du décret n°67.236 du 23 mars 1967)

En euros	1999	2000	2001	2002	2003
<b>I – SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	27.622.728	46.104.546	46.591.668	46.617.386	55.905.726
b) Nombre d'actions émises	3.629.112	6.048.520	6.050.866	6.054.206	7.260.484
c) Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice d'options de souscription	0	0	154.000	154.000	303.000
d) Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	0	0	0	1.969.220	1.401.119
e) Nombre d'actions futures à créer par exercice de bons de souscription d'actions	0	1.088.764	602.837	592.583	0
<b>II – RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5.533.140	7.936.974	5.109.441	15.351.399	32.509.152
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	922.616	1.081.661	395.498	3.181.575	25.561.190
c) Impôts sur les bénéfices	10.537	513.673	422.013	3.447.071	3.674.787
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	(18.783.302)	364.524	16.344.232	(6.589.039)	14.825.418
e) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<b>III – RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION</b>					
a) Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,25	0,09	0,00	(0,04)	3,01
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	(5,18)	0,06	2,70	(1,09)	2,04
c) Dividende net versé à chaque action	-	-	-	-	-
<b>IV – PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés	-	5	11	15	21
b) Montant de la masse salariale	-	108.323	693.618	877.835	1.621.849
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc)		54.378	223.069	444.165	837.143



**TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE**

Montants en euros	31.12.2003	31.12.2002	31.12.2001
Résultat de l'exercice	14.825.418	(6.589.039)	16.344.232
Dotations (reprises) nettes aux amortissements et provisions	7.060.986	6.323.543	(16.370.747)
Augmentation des charges à répartir	(1.589.517)	(5.165.456)	-
(Plus-values), moins-values de cession	(17.288.390)	2.967.769	(29.160.561)
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>3.008.497</b>	<b>(2.463.183)</b>	<b>(29.187.076)</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(36.120.609)</b>	<b>19.317.965</b>	<b>11.502.372</b>
<b>I. FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE/ (UTILISÉ DANS) L'EXPLOITATION</b>	<b>(33.112.112)</b>	<b>16.854.782</b>	<b>(17.684.704)</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles, nettes de transferts	(3.741.709)	(52.134.270)	(9.318.885)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(33.602.268)	(18.747.780)	(9.241.614)
Acquisitions d'immobilisations financières	(734.919)	(461.554)	(12.650.123)
Cessions d'immobilisations incorporelles	14.374.640	0	17.601.465
Cessions d'immobilisations corporelles	28.148.079	368.542	23.874.936
Cessions d'immobilisations financières	20.136	235.879	1.230.654
Augmentation nette des comptes courants groupe	(1.175.335)	(16.651.484)	(4.819.285)
<b>Investissements nets</b>	<b>3.288.624</b>	<b>(87.390.667)</b>	<b>6.677.148</b>
<b>Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement</b>			<b>17.972.417</b>
<b>II. FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3.288.624</b>	<b>(87.390.667)</b>	<b>24.649.565</b>
Augmentation de capital, nette des actions propres	11.417.323	(1.050.945)	(688.625)
Augmentation (diminution) des dettes financières	18.707.186	75.570.069	(3.812.054)
<b>III. FLUX DE FINANCEMENT</b>	<b>30.124.509</b>	<b>74.519.124</b>	<b>(4.500.679)</b>
<b>IV. VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	<b>301.021</b>	<b>3.983.239</b>	<b>2.464.182</b>
<b>V. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>6.055.882</b>	<b>3.940.635</b>	<b>1.476.453</b>
<b>VI. INCIDENCE DE LA VARIATION DU COURS DES DEVICES</b>	<b>1.238.954</b>	<b>(1.867.992)</b>	<b>-</b>
<b>VII. TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>7.595.857</b>	<b>6.055.882</b>	<b>3.940.635</b>

**5.4 - RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2003**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels des Etablissements Maurel et Prom, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note A de l'annexe aux comptes sociaux expose les règles et méthodes comptables relatives à la cession de 11 % d'intérêts sur le permis de M'Boundi à la société Energy Africa.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes.

- Votre société a constitué au cours de l'exercice 2003 une provision pour dépréciation de ses actifs incorporels gaziers au Vietnam, dont le montant s'élève à 6,9 M€ à la clôture de l'exercice.

Les modalités de détermination de cette provision sont relatées dans la note C.1.a de l'annexe aux comptes sociaux, laquelle fait également état de l'aléa existant sur les résultats du test de production de longue durée.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, nous avons été conduits, s'agissant d'un processus d'estimation complexe impliquant des techniques spécialisées, à nous appuyer sur les conclusions du Comité d'Orientation

Stratégie et Technique de la société concernant les données techniques retenues dans le modèle de valorisation. Nous avons par ailleurs vérifié les autres données significatives utilisées ainsi que les calculs effectués afin de pouvoir corroborer le montant de la provision inscrite au bilan à la clôture de l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Le 1<sup>er</sup> juin 2004

Les Commissaires aux Comptes

Michel BOUSQUET



ERNST & YOUNG Audit



François Carrega

## 5.5 - PRÉPARATION DU PASSAGE AUX NORMES IFRS

L'Union européenne a décidé d'adopter le référentiel comptable IFRS (International Financial and Reporting Standards) élaboré par l'International Accounting Standard Board (IASB).

Ainsi le règlement pris en la matière par le Conseil européen rend obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des États membres, la présentation des états financiers consolidés sur la base des normes IFRS avec un comparatif 2004.

Maurel & Prom, cotée à Paris et société tête de groupe, est concernée par cette obligation pour l'élaboration de ses états financiers consolidés 2005 ; les états financiers 2004 qui resteront établis et publiés conformément aux règles actuellement en vigueur devront donc être retraités selon les normes IFRS afin d'assurer la comparabilité avec l'exercice 2005.

Conformément aux recommandations du Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières reprises par l'Autorité des marchés financiers et, à l'occasion de la publication des comptes 2003, information est donnée ci-dessous sur les principales dispositions et actions à venir en 2004 pour assurer le passage en 2005 aux normes IFRS.

Consciente des enjeux du changement de référentiel, Maurel & Prom a décidé de constituer une équipe projet dont l'objectif sera d'analyser l'ensemble des normes IFRS dans un premier temps telles qu'actuellement définies et plus particulièrement celles susceptibles d'avoir une influence pour le Groupe Maurel & Prom.

L'équipe projet travaillera en étroite collaboration avec le Comité d'Audit et sera assistée dans ses travaux par un conseil extérieur. Les Commissaires aux comptes seront tenus informés des réflexions menées et de l'avancement des travaux de l'équipe.

Ainsi au cours du premier semestre 2004, afin de préparer ce changement de référentiel au plus vite, l'équipe aura pour mission :

- d'identifier les principales divergences avec les normes actuellement en vigueur et d'en évaluer les impacts sur l'organisation, les systèmes d'information et les états financiers du Groupe
- de fournir les critères et les recommandations permettant d'opérer les éventuels choix de méthodes et de modalités d'application pour l'avenir
- de quantifier les éventuels impacts financiers du passage aux nouvelles normes sur les états financiers 2004 et d'évaluer les besoins en formation des personnes contribuant à la production de l'information financière.

Au deuxième semestre 2004, une fois terminée la phase de diagnostic et les choix opérés, l'équipe projet entreprendra :

- la préparation du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 retraité selon les normes IFRS
- l'élaboration d'un cahier des charges des adaptations à apporter aux processus et aux systèmes d'information du groupe
- l'élaboration précise du cadre pour la présentation des comptes consolidés de l'information financière générale et sectorielle, en conformité avec le nouveau référentiel.

Il convient de souligner que l'équipe travaillera sur la base des textes disponibles à ce jour.

En effet un certain nombre de normes IFRS sont en cours de refonte et d'autres en cours d'adoption.

Par ailleurs, les normes 16 et 38, relatives respectivement au traitement comptable des actifs corporels et incorporels ont exclu de leur champ d'application les actifs d'exploration et d'extraction du pétrole et du gaz.

Aussi, faisant suite à un récent exposé sondage une norme est en cours de finalisation quant aux alternatives possibles pour le 1<sup>er</sup> passage aux normes IFRS concernant ces actifs, l'IASB n'étant pas en mesure pour l'échéance 2005 d'élaborer une norme spécifique en la matière.

Dès finalisation de ces normes, le Groupe pourra donc opérer des choix définitifs et quantifier de façon fiable l'ensemble des impacts liés au passage au nouveau référentiel comptable.

Aussi, au fur et à mesure de l'évolution des textes et de l'avancement en conséquence du travail de l'équipe projet, l'information sera donnée sur des éventuels impacts chiffrés attendus par ce changement, après audit préalable des résultats des différentes études menées en interne.

Compte tenu des dispositions prises et du calendrier d'actions défini, le Groupe considère qu'il sera en mesure d'assurer le passage aux nouvelles normes IFRS sans difficulté majeure pour l'échéance 2005.

### 5.6 - INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

- Actions et parts sociales : 13.843 K€  
(cf tableau des filiales et participations)

- Obligations et titres assimilés : néant.

### 5.7 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Exercice 2003

	Ernst & Young	Michel Bousquet	Autres
<b>Audit</b>			
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes Individuels et consolidés	408.128	195.146	6.098
Missions accessoires (*)	95.602	14.142	
<b>Sous total</b>	<b>503.730</b>	<b>209.288</b>	<b>6.098</b>
Juridique, fiscal, social	56.857		
<b>Sous total</b>	<b>56.857</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>560.588</b>	<b>209.288</b>	<b>6.098</b>

(\*) dont mission relative à l'attestation figurant dans le document de référence de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 13 juillet 2003 sous le numéro R.03-156

Exercice 2002

	Ernst & Young	Michel Bousquet	Autres
<b>Audit</b>			
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes Individuels et consolidés	376.554	148.581	21.677
Missions accessoires (*)	76.783		
<b>Sous total</b>	<b>453.337</b>	<b>148.581</b>	<b>21.677</b>
Juridique, fiscal, social	21.483		14.070
<b>Sous total</b>	<b>21.483</b>	<b>0</b>	<b>14.070</b>
<b>Total</b>	<b>474.820</b>	<b>148.581</b>	<b>35.747</b>

(\*) notes COB n°R.02-060 et n°R02-154

### 5.8 - INFORMATION SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES

Il a été réintégré pour la détermination du résultat fiscal, au titre des charges non fiscalement déductibles, un montant de 2.109 €, se décomposant comme suit :

- Dépenses somptuaires :	0 €
- Amortissements excédentaires :	696 €
- Autres charges (taxe véhicule société) :	1.413 €

### 5.9 - RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.226-10 du Code de commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### 1.1 Avec la société Pacifico

##### a. Nature et objet

Votre conseil de surveillance du 14 octobre 2002 a autorisé la convention de domiciliation entre Pacifico et votre société.

##### Modalités

Cette convention, conclue le 21 octobre 2002, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Le montant annuel de la domiciliation est fixé à € 1.600,00 hors taxes.

##### b. Nature et objet

Votre conseil de surveillance en date du 4 octobre 2000 a autorisé une convention de trésorerie entre Pacifico et votre société.

##### Modalités

La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux EURIBOR trois mois + 2 %. Le solde de l'avance est de € 60.000,00 au 31 décembre 2003. Aucun intérêt n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2003.

#### 1.2 Avec la société Areopage

##### Nature et objet

Votre conseil de surveillance du 14 octobre 2002 a autorisé la convention de domiciliation entre Areopage et votre société.

##### Modalités

Cette convention, conclue le 21 octobre 2002, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Le montant annuel de la domiciliation est fixé à € 1.600,00 hors taxes.

**1.3 Avec la société Caroil**Nature et objet

Votre conseil de surveillance du 14 octobre 2002 a autorisé la convention de domiciliation entre Caroil et votre société.

Modalités

Cette convention, conclue le 12 novembre 2002, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Le montant annuel de la domiciliation est fixé à € 20.558,45 hors taxes.

**1.4 Avec la société EEM Conseils**Nature et objet

Votre conseil de surveillance du 12 mars 1996 a autorisé la convention de domiciliation entre votre société et EEM Conseils.

Modalités

Cette convention, conclue le 26 avril 1996, a été dénoncée, en raison du changement de votre siège social, par lettre recommandée en date du 17 octobre 2002 et a pris fin dans tous ses effets le 17 janvier 2003.

**1.5 Avec la Compagnie Aquacole du Midi**Nature et objet

Votre conseil de surveillance du 30 juin 1997 a autorisé la signature d'une convention de compte courant entre votre société et la Compagnie Aquacole du Midi.

Modalités

Cette convention a été conclue le 16 septembre 1997 pour une durée de un an, renouvelée par tacite reconduction, prévoyant la rémunération des trésoreries au taux fiscalement déductible. Les comptes courants ont été cédés à Electricité et Eaux de Madagascar au moment de la cession à celle-ci du groupe aquacole le 18 mars 2003. Le produit des intérêts pour l'exercice 2003 est de € 46.189,03.

**1.6 Avec la Compagnie Européenne et Africaine du Bois (C.E.A.B.)**Nature et objet

Votre conseil de surveillance du 30 septembre 1999 a autorisé la signature d'une convention de compte courant entre votre société et la C.E.A.B.

Modalités

Cette convention a été conclue le 20 mars 2000 pour une durée de un an, renouvelée par tacite reconduction, prévoyant la rémunération des trésoreries au taux fiscalement déductible. Au 31 décembre 2003, le compte courant -intérêts inclus- s'élève à € 132.229 au profit de votre société. Le produits d'intérêts est de € 5.856 pour l'exercice 2003.

**1.7 Avec la Compagnie Aurifère du Mali**Nature et objet

Votre conseil de surveillance du 4 octobre 2000 a autorisé la signature d'une convention de compte courant entre votre société et la Compagnie Aurifère du Mali.

Modalités

Cette convention a été conclue le 5 octobre 2000. La Compagnie Aurifère du Mali a fusionné, à effet au 1<sup>er</sup> mars 2003, avec la société New Gold Mali. La convention de compte courant a cessé de plein droit.

**1.8 Avec la société New Gold Mali**Nature et objet

Votre conseil de surveillance du 30 septembre 1999 a autorisé la signature d'une convention de compte courant entre votre société et la société New Gold Mali.

Modalités

Cette convention a été conclue le 5 octobre 2000 pour une durée de un an, renouvelée par tacite reconduction, prévoyant la rémunération des trésoreries au taux fiscalement déductible. Au 31 décembre 2003, le compte courant -intérêts inclus- s'élève à € 6.080.854,78 au profit de votre société. Le produit d'intérêts est de € 279.824,06 pour l'exercice 2003.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**2.** Nous vous présentons également notre rapport sur la convention visée à l'article L.225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L. 225-240 de ce Code, nous vous signalons que cette convention n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avec la société Caroil

Personne concernée

Jean-François Hénin, gérant des Etablissements Maurel et Prom et président directeur général de Caroil.

Nature et objet

Votre conseil de surveillance du 7 octobre 2003 a autorisé la signature d'une convention de compte courant entre votre société et la société Caroil.

Modalités

Cette convention conclue le 9 octobre 2003, prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003 pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction. La rémunération des avances en compte courant s'effectue au taux fiscalement déductible. Au 31 décembre 2003, le compte courant -intérêts inclus- s'élève à € 15.060.370,22 au profit de votre société. Le produit d'intérêts est de € 638.847,44 pour l'exercice 2003.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 7 octobre 2003, votre conseil de surveillance a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Le 1<sup>er</sup> juin 2004

Les Commissaires aux Comptes

Michel BOUSQUET



ERNST & YOUNG Audit



François Carrega



## CHAPITRE VI

### GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### 6.1 - COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX

##### 6.1.1 - Membres des organes sociaux

###### **Associé commandité**

Aréopage SA, société anonyme de droit français contrôlée à hauteur de 94,31 % (en termes de capital et de droits de vote) par la société Pacifico SCA dont Monsieur Jean-François Héning, gérant, détient, avec les membres de sa famille, 99,04 % du capital social et des droits de vote.

Aréopage SA possède en outre la qualité d'associé commanditaire de la Société puisqu'au 31 mars 2004, Aréopage SA détient 1,47 % du capital social (1,46 % des droits de vote) de Maurel & Prom.

Aréopage SA est une société holding qui a pour objet social la gestion de toutes sociétés, la participation directe ou indirecte dans toutes entreprises, l'exploitation et la gestion de tous biens et établissements industriels, commerciaux, financiers ou autres, et l'intervention en qualité de conseil auprès d'entreprises. Société Anonyme au capital de 983.530 euros, elle a été désignée gérant commandité par l'assemblée générale du 27 juin 1996. Elle est présidée par Jean-François Héning. A l'exception de sa participation dans Maurel & Prom, Aréopage SA ne détient aucune autre participation.

Au 31 mars 2004, Pacifico possède également la qualité d'associé commanditaire de la Société puisque cette société détient 11,00 % du capital social de Maurel & Prom (10,92 % des droits de vote).

Pacifico est une société en Commandite par Actions au capital de 1.000.000 euros dont le gérant est Monsieur Jean-François Héning. Elle a pour activité l'étude, la recherche et l'examen de toutes affaires financières, industrielles, commerciales et agricoles, la création, l'organisation, le contrôle de toutes entreprises commerciales, industrielles et agricoles, et la participation à toutes entreprises ou sociétés pouvant se rattacher à son objet social.

###### **Gérance**

- Aréopage SA (Président et représentant permanent : Jean-François Héning)
- Monsieur Jean-François Héning

Monsieur Jean-François Héning dispose de la responsabilité de la gestion pendant la durée du contrat de commandite (10 ans à compter de 2000).

###### **Direction Générale**

Le poste de Directeur Général salarié non mandataire social est occupé depuis le 8 septembre 2001 par Monsieur Frédéric Boulet, qui est également administrateur de la société Aréopage SA.

###### **Conseil de Surveillance**

###### **Monsieur Pierre Jacquard,**

Première nomination le 19 juin 2001

Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2003 et venant à échéance appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Nomination en qualité de Président du Conseil le 7 octobre 2003, en remplacement de Monsieur Jacques Vandier démissionnaire de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Pierre Jacquard est également Président du Comité Stratégique de Maurel & Prom

###### **GLP Conseil**

Membre

Première nomination le 19 juin 2001

Représentée par Monsieur Gilles Brac de la Perrière

Mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2003. Il ne sera pas proposé à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 28 juin 2004 de renouvellement de mandat, GLP Conseil n'ayant pas sollicité le renouvellement de son mandat.

###### **Monsieur Jean-Louis Chambon**

Membre

Première nomination le 12 mai 1996

Mandat renouvelé par l'assemblée générale du 26 juin 2003 et venant à échéance à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

###### **Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny**

Membre

Première nomination le 19 juin 2001

Mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

###### **Monsieur Jacques Vandier**

Membre

Première nomination le 12 mai 1996

Mandat, venant à échéance à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003. Il ne sera pas proposé à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 28 juin 2004 de renouveler son mandat, Monsieur Vandier ayant atteint, en avril 2004, la limite d'âge fixée par les statuts.

###### **Financière de Rosario**

Membre

Première nomination le 14 juin 2002

Représentée par Monsieur Jean-François Michaud

Mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

**Monsieur Bernard Polge de Combret**

Membre (jusqu'au 4 mars 2004)

Mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ; Monsieur Polge de Combret a démissionné de ses fonctions au sein du Conseil de Surveillance le 4 mars 2004.

**Monsieur Fabien Chalandon**

Membre

Première nomination le 4 mars 2004

Mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Monsieur Chalandon a été nommé par le Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Polge de Combret, démissionnaire. La ratification de cette nomination sera proposée à l'assemblée générale convoquée pour le 28 juin 2004 (cf annexe 2 du présent document de référence, projets de résolutions qui seront soumis à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 28 juin 2004).

Chacun des membres du Conseil de Surveillance détient le minimum d'actions prévu par la loi (soit 1 action).

**Le nombre d'actions détenues par les Gérants et membres du Conseil de Surveillance de la Société est de 906.862 au 31 mars 2004, soit 12,49 % du capital et 12,42 % des droits de vote de la Société.****6.1.2 - Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les membres des organes sociaux****Monsieur Jean-François Hénin – Gérant de Maurel & Prom SCA**

Président	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aréopage SA (Associé gérant commandité de Maurel &amp; Prom)</li> <li>• Caroil SA (filiale de la Société)</li> </ul>
Gérant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pacifico SCA</li> <li>• Zetah M&amp;P Congo SARL</li> </ul>
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CEAB</li> </ul>
Représentant permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de Pacifico au Conseil de JT Finances</li> <li>• de CEAB au Conseil de NGM (Mali)</li> <li>• de Maurel &amp; Prom en tant qu'actionnaire de la société Finances Publiques Audit et Solutions SAS</li> </ul>

**Monsieur Frédéric Boulet – Directeur Général de Maurel & Prom SCA**

Président	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finances Publiques Audit et Solutions SAS</li> </ul>
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pebercan Inc (société pétrolière cotée à Toronto)</li> <li>• Aréopage SA (Associé gérant commandité de Maurel &amp; Prom)</li> <li>• Serenus Conseil SA</li> </ul>
Représentant permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de Maurel &amp; Prom au sein du Conseil d'Administration de Caroil</li> </ul>

**Pierre Jacquard – Président du Conseil de Surveillance de Maurel & Prom SCA**

Président du Comité Stratégique de Maurel & Prom	
Président du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aldran</li> </ul>
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Armines (Association Loi 1901)</li> <li>• Sophor</li> <li>• Vigicell</li> </ul>
Membre du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sercel</li> </ul>

**Monsieur Jean-Louis Chambon – Membre du Conseil de Surveillance**

Directeur de la Communication et des Affaires Publiques au Commissariat à l'Énergie Atomique

**Financière de Rosario SA - Membre du Conseil de Surveillance**

RCS PARIS B n° 716.580.477

Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Progessec</li> <li>• Sope (Société des Participations d'Entreprise)</li> <li>• Sofiro (Luxembourg)</li> </ul>
----------------	--

Représentée par Monsieur Jean-François Michaud qui exerce à titre personnel les mandats suivants :

Président-Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financière de Rosario</li> <li>• Slota</li> </ul>
Président (SAS)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SOPE</li> <li>• SFIBB</li> <li>• DYB et Cie</li> </ul>
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financière de Rosario</li> <li>• Progessec</li> <li>• Financière Slota</li> <li>• Slota</li> <li>• Copagno</li> <li>• Copagmont</li> <li>• Taxis Paris Ile de France</li> </ul>
Gérant des SARL	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ablis Taxis – Amboise Taxis – Appolonia Taxis – Arras Taxis – Atols Location – Benjamin Taxis – Blois Taxis – Brehat Taxis – Caesarea – Chartres Taxis – Chaumont Taxis – Clisson Taxis – Domremy – Dyka – Fredalex – Joutred – Kady – Karam – Kitax – Krizertax – Lahire Taxis – Lavi Taxis – Loches Taxis – Loire Taxis – Micpol – Monfort Taxis – Orléans Taxis – Patay – Pierrefonds Taxis – Polmic – Proxiline – Pyrénées Taxis – Reims Taxis – Rochefort Taxis – Saint-Cloud Taxis – Seva – Splendid Taxis – Taxi Alex – Taxibus – Taxicap – Taxigar – Taxipac – Taxiray – Taxivanes – Tolbiac Taxis – Valisa Taxis – Société Nouvelle Atelier 60 – Vaucresson – Vaucouleurs Taxis – Ville d'Avray Taxis</li> </ul>

**GLP Conseil - Membre du Conseil de Surveillance**

RCS PARIS B n° 388 047 383

Représentée par Monsieur Gilles Brac de la Perrière qui exerce à titre personnel les mandats suivants :

Vice Président du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instinet France SA (entreprise d'investissement)</li> <li>• Banque Robeco France</li> </ul>
Administrateur Général	<ul style="list-style-type: none"> <li>• GLP Conseil SA</li> </ul>
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• R . DI GIOIA et Cie (Courtier d'assurances)</li> </ul>

**Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny - Membre du Conseil de Surveillance**

Président du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pacifico</li> </ul>
Représentant permanent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de Pacifico au Conseil d'Administration d'Aréopage</li> </ul>
Directeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AVIP (Compagnie d'Assurances)</li> </ul>

**Monsieur Jacques Vandier - Membre du Conseil de Surveillance**

Administrateur

- MACIF Participations
- I.D.P.C.
- Financière de Lutèce
- ESFIN
- OFIVALMO Gestion

Membre de la Commission de Contrôle des Assurances

**Monsieur Fabien Chalandon - Membre du Conseil de Surveillance (depuis le 4 mars 2004, sous réserve de la ratification par l'assemblée générale du 28 juin 2004)**

Chairman of the Management Committee (Directeur Général)

- The Chart Group, LP (New York)

Administrateur

- Texmille (France)
- Hibernia Capital Partners (Irlande)
- New Work Trust Holding (Jersey)
- Antwerp International Ltd (USA) (General Partner de The Chart Group, LP (USA))
- Telnic Ltd (Grande-Bretagne)
- Chart Capital Partners Ltd (Irlande)
- Chart Capital Placements, Ltd (Jersey)

Membre du Conseil de Surveillance

- Access Capital Partners (France)

Membre du Conseil Consultatif

- Banexi Ventures (France)

**Monsieur Bernard Polge de Combret - Membre du Conseil de Surveillance (jusqu'au 4 mars 2004)**

Président du Conseil d'Administration

- Elf Trading (Genève)

Administrateur

- Eurotradia International (Paris)
- AXA Ré (Paris)

Le Conseil ne s'est pas penché sur la question des administrateurs indépendants, mais suivant les critères du rapport Bouton, 6 membres sur les 7 membres composant le Conseil de Surveillance sont qualifiés d'indépendants.

**6.1.3 - Fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance****6.1.3.1 - Fonctionnement des organes sociaux****a) Gérance**

Les décisions de la gérance font l'objet de rapports consignés dans un registre spécial. Elles sont enregistrées lorsque la réglementation l'exige, auprès du Centre des Impôts dont la Société dépend.

Aux termes de l'article 12 des statuts de la Société, les pouvoirs de la gérance sont fixés comme suit :

" *Le gérant, ou chacun des gérants s'ils sont plusieurs, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires.*

*S'il existe plusieurs gérants, l'opposition formée par un gérant aux actes d'un autre gérant est sans effet à l'égard des tiers, à moins qu'il ne soit établi qu'ils en ont eu connaissance.*

*A titre de mesure interne non opposable aux tiers, il est stipulé que la gérance devra obtenir l'approbation des associés commandités pour : - la passation de tout contrat engageant la Société à hauteur de 762.245,10 euros,*

- toute décision d'endettement de la Société,  
- tous les engagements par signature.

S'il existe plusieurs gérants, chacun d'eux a la faculté de s'opposer à toute opération envisagée par un autre gérant avant quelle ne soit conclue.

Le gérant ou chacun des gérants peut, sous sa responsabilité personnelle, conférer tout délégation de pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Le gérant ou, en cas de pluralité, les gérants agissant conjointement peuvent choisir un ou plusieurs directeurs dont ils déterminent les conditions d'entrée et de départ, les attributions et le traitement fixe ou proportionnel. "

Au cours de l'exercice 2003, la gérance de la Société a procédé à l'adoption de quatorze décisions formelles aux dates figurant ci-après :

- le 13 janvier 2003
- le 1<sup>er</sup> février 2003
- le 17 avril 2003
- le 16 juin 2003
- le 18 juin 2003
- le 30 juin 2003
- le 1<sup>er</sup> juillet 2003
- le 16 juillet 2003
- le 29 juillet 2003
- le 11 septembre 2003
- le 25 septembre 2003
- le 26 septembre 2003
- le 8 octobre 2003
- le 7 novembre 2003

**b) Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance a principalement pour rôle de s'assurer du respect des normes de bonne gestion et de prudence dans l'établissement des comptes et de la bonne maîtrise des risques liés à l'activité de l'entreprise, tout en apportant son assistance et ses conseils au management dans sa stratégie de développement et l'organisation. Il vise dans sa composition (décrite au paragraphe 6.1.1 – ci-avant) un équilibre de compétences financières, pétrolières et d'expérience internationale.

Aux termes de l'article 14 ter des statuts de la Société, les pouvoirs du Conseil de Surveillance sont fixés comme suit :

" *Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose, à cet effet, des mêmes pouvoirs que les Commissaires aux comptes.*

*Il fait à l'assemblée générale ordinaire annuelle un rapport sur la conduite des affaires sociales dans lequel il signale, notamment, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés de l'exercice.*

*Il est saisi en même temps que les Commissaires aux comptes des documents mis à la disposition de ceux-ci.*

Il peut convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

Il autorise les conventions visées à l'article 258 de la loi du 24 juillet 1966, dans les conditions prévues aux articles 101 à 106 de ladite loi et à l'article 14 quinquies des présents statuts.

Les membres du Conseil de Surveillance n'encourent aucune responsabilité en raison des actes de la gestion de leur résultat. Toutefois, ils peuvent être déclarés civilement responsables des délits commis par la gérance si, en ayant eu connaissance, ils ne les ont pas révélés à l'assemblée générale. Ils sont, en outre, responsables des fautes personnelles commises dans l'exécution de leur mandat. "

Compte tenu de la taille de la Société, il n'existe aucun règlement intérieur sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance. Par ailleurs, pour la même raison, il n'existe aucune règle spécifique concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des membres du Conseil de Surveillance sur des opérations sur les titres de sociétés pour lesquelles ils disposent d'informations non encore rendues publiques. Seules les dispositions légales et réglementaires s'appliquent en l'espèce.

Au cours de l'exercice 2003, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois aux dates suivantes :

- le 14 mars 2003
- le 22 avril 2003
- le 7 octobre 2003
- le 16 décembre 2003

Les dates de réunion du Conseil de Surveillance et la présence de ses membres sont reprises dans le tableau ci-après :

	14 mars 2003	22 avril 2003	7 octobre 2003	16 décembre 2003
Pierre Jacquard	présent	présent	présent	présent
Jean-Louis Chambon	présent	présent	présent	absent
GLP Conseil	présent	présent	présent	présent
Emmanuel de Marion de Glatigny	présent	présent	présent	présent
Pierre de Barbentanne	absent	---	---	---
Jacques Vandier	absent	absent	absent	présent
Financière de Rosario	présent	présent	présent	présent
Bernard Polge de Combret	*	*	présent	présent
	5 sur 7	5 sur 6	6 sur 7	6 sur 7

(\*) Nomination au cours de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2003 en remplacement de M. de Barbentanne décédé au début de l'année 2003.

### 6.1.3.2 - Comités constitués par les organes sociaux

#### a) Comité d'Orientation Stratégique et Technique

Il a été créé par le Conseil de Surveillance, au titre des prescriptions liées à la notion de gouvernement d'entreprise, un Comité d'Orientation Stratégique et Technique.

Le Comité d'Orientation Stratégique et Technique a pour mission principale d'étudier, à la demande de la gérance, les choix stratégiques et d'une manière générale, les nouvelles orientations et projets de l'entreprise. Il oriente en particulier ses travaux sur la valorisation technico-économique des réserves pétrolières, les projets de mise en développement des gisements, les investissements techniques et l'organisation de la structure opérationnelle pétrolière.

Depuis sa création le 1<sup>er</sup> novembre 2001, celui-ci est composé de :

- M. Pierre Jacquard, ancien Président de l'Institut Français du Pétrole (IFP), qui en assure la Présidence,
- M. Paul Alba, ancien cadre dirigeant d'Elf Aquitaine,
- M. Micaël Gulbenkian, Président d'Heritage Oil & Gas (ancien Président de Partex).

Au cours de l'exercice 2003, comme pour l'exercice précédent, l'activité du Comité d'Orientation Stratégique et Technique a pris plusieurs formes :

- 1- La formalisation d'échanges réguliers et fréquents avec la gérance et la direction générale de la Société qui, bien que généralement informels, ont notamment eu trait aux principaux projets de Maurel & Prom au Congo, à Cuba et au Vietnam, ainsi qu'aux opportunités offertes à la Société et aux suites à leur donner ;
- 2- La participation à des réunions avec la direction générale de la Société et des personnalités extérieures concernant toutes questions relatives au développement des activités du Groupe Maurel & Prom ;
- 3- Des échanges avec les Commissaires aux comptes relatifs aux problématiques du Vietnam et de la France ;
- 4- L'examen des études techniques de consultants sur des projets spécifiques de la Société, et l'approfondissement de ces études en liaison avec ces consultants ;
- 5- Une participation à la recherche, la sélection et l'embauche de plusieurs des responsables techniques du Groupe Maurel & Prom qui, progressivement, contribuent à former l'ossature technique de l'entreprise ; et
- 6- Des échanges permanents avec les responsables techniques de l'entreprise, incluant une assistance et des conseils sur de multiples sujets techniques.

Au cours de l'exercice 2003, le Comité d'Orientation Stratégique et Technique s'est réuni aux dates suivantes :

- le 4 avril 2003
- le 28 juillet 2003
- le 28 octobre 2003
- le 4 novembre 2003
- le 12 décembre 2003

#### b) Comité d'Audit

Un Comité d'Audit a été créé par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 7 octobre 2003. Celui-ci était à l'origine composé de Monsieur Gilles Brac de la Perrière et de Monsieur Bernard Polge de Combret.

Le Comité d'Audit a pour principales missions :

- l'examen des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société et du Groupe Maurel & Prom ;
- le contrôle de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées (i) pour les comptes sociaux et consolidés et (ii) pour le périmètre de consolidation ;
- l'examen des procédures de contrôle interne et externe mises en place au sein du Groupe Maurel & Prom ;
- l'appréciation de la fiabilité, la pertinence, les moyens, l'efficacité et l'indépendance du contrôle interne ;
- l'analyse, en collaboration avec l'équipe projet mise en place par Maurel & Prom, de l'ensemble des normes comptables IFRS, et en particulier celles susceptibles d'avoir une influence sur le Groupe (cf 5.3) ;
- l'examen des opérations importantes comportant un risque de conflits d'intérêts entre la Société et les gérants, les associés commandités ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société ;
- le contrôle de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes.



Le Comité d'Audit, dont Monsieur Jean-Louis Chambon est désormais membre en remplacement de Monsieur Polge de Combret, s'est réuni pour la première fois le 8 avril 2004 en présence de la direction de la Société et des Commissaires aux comptes.

**6.1.4 - Procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société**

*Les développements ci-après sont la reprise intégrale des développements contenus dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.*

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ; l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Pour cela les organes de direction mettent en place l'organisation, les méthodes et les procédures de chacune des activités de l'entreprise pour maintenir la pérennité de la Société.

Elle fixe également les règles internes de fonctionnement, de gestion et de prévention des risques liés à l'activité.

Comme indiqué ci-dessus, la gérance conduit les affaires de la Société sous le contrôle du Conseil de Surveillance dont le rôle est indépendant ; le Conseil étant assisté par le Comité d'Orientation Stratégique et Technique ainsi que par le Comité d'Audit dont la création a pour vocation de contribuer à optimiser et sécuriser le processus décisionnel de la Société.

La description générale de l'organisation du contrôle interne du Groupe et des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière qui suit a été établie au vu des informations fournies par la direction générale et d'après les entretiens menés avec les responsables opérationnels ainsi que les équipes comptables et de contrôle de gestion.

L'activité du Groupe, hors le rôle traditionnel de holding, s'inscrit pour l'essentiel dans l'univers pétrolier.

Aussi, dans la quasi-totalité des cas, l'exploitation du domaine minier s'effectue à travers un cadre réglementaire impliquant la participation des partenaires et des États d'accueil.

Ce cadre nécessite des processus très formalisés :

- d'élaboration d'un budget annuel par permis discuté avec les partenaires et soumis à l'approbation des Autorités des pays concernés.
- d'établissement de demandes spécifiques de travaux pour toute dépense importante qui doit recueillir l'approbation des partenaires
- d'appels de fonds, justifiés auprès des partenaires, pour financer régulièrement l'avancement des travaux.

Par ailleurs :

- tout dépassement de plus de 10% de ces autorisations doit faire l'objet d'une information justifiée envers les partenaires
  - des comptes-rendus mensuels d'exécution budgétaire préparés par le contrôle de gestion du siège sont transmis à la Direction financière et aux partenaires après qu'ils aient été revus par le contrôleur de gestion local et les responsables des différents centres de coûts.
- Enfin les réalisations sont officiellement présentées aux Autorités locales au sein du Comité de Gestion pour approbation en tant que coût pétrolier et font a posteriori l'objet d'un audit annuel complet des services des administrations concernées.

Ainsi tout investissement ou engagement de coût pétrolier s'inscrit obligatoirement dans un budget approuvé et/ou est validé par toutes les parties prenantes aux différents contrats de partenariat en place.

Il en découle un contrôle interne opérationnel systématique serré dans lequel les responsables de centres de coût à chaque stade opérationnel (recherche, forage, exploitation) tant locaux que du siège, sont engagés.

La gérance, responsable de la publication d'une information financière et comptable fiable, s'appuie sur le département financier Groupe, comprenant au niveau du siège et des établissements opérationnels, un département comptable et un service de contrôle de gestion.

Le logiciel de traitement utilisé, comprenant la comptabilité générale et analytique, la gestion du personnel et des immobilisations est un logiciel standard.

Les comptes sociaux et consolidés sont établis semestriellement sous la supervision d'un cabinet d'expert comptable.

Les données comptables relatives aux sites du Congo (qui représentent 80% du chiffre d'affaires pétrolier) produites mensuellement sont revues par le siège à Paris avant intégration dans les comptes.

Le service de contrôle de gestion procède ponctuellement à une analyse des variations entre le budget et les réalisations ainsi qu'à l'analyse générale des coûts.

Des rapprochements ont lieu, si nécessaire, avec le contrôleur de gestion au Congo, lequel procède également à des réconciliations de budgets avec les responsables locaux des différents centres de coût opérationnels.

Les procédures de contrôle interne nécessaires à la production d'une information comptable fiable font l'objet sur place d'un manuel élaboré en 2003 en collaboration avec le siège.

L'ensemble des données comptables des établissements et des filiales consolidées (hors Sociétés mise en équivalence) donne lieu à audit local par le réseau des Commissaires aux comptes certifiant les comptes consolidés du groupe.

La Société mise en équivalence fait l'objet d'un audit local par un cabinet international.

**6.1.5 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations fournies par la Société pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Mesdames, Messieurs les Associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Etablissements Maurel et Prom et sur votre demande, nous vous présentons notre rapport sur les informations fournies par votre société répondant aux dispositions de l'article L. 621-18-3 du Code Monétaire et Financier issu de la Loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 (Loi de Sécurité Financière) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Il revient à la Gérance de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient à la société de rendre compte notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations fournies par la société, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations fournies par la société, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, fournis par la société ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, fournies par la société et répondant aux dispositions de l'article L. 621-18-3 du Code Monétaire et Financier issu de la Loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 (Loi de Sécurité Financière).

Le 1<sup>er</sup> juin 2004

Les Commissaires aux Comptes

Michel BOUSQUET



ERNST & YOUNG Audit



François Carrega

**6.2 - INTÉRÊTS DES GÉRANTS ET AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX****6.2.1 - Rémunérations attribuées pour le dernier exercice clos, à quelque titre que ce soit, à chaque membre des organes d'administration, de direction, de surveillance**

Monsieur Jean-François Hélin, gérant personne physique non associée ne perçoit aucune rémunération au titre du mandat de gérant de la Société. Il ne perçoit pas non plus de rémunération indirecte par le biais (i) de commissions et/ou dividendes versés par Maurel & Prom à Aréopage SA et Pacifico ou (ii) d'avantage en nature.

Néanmoins, Monsieur Jean-François Hélin perçoit une rémunération au titre de sa fonction de gérant au sein de la société Pacifico.

Aréopage SA, gérant personne morale, a perçu, au titre de l'exercice 2000, une rémunération annuelle de 500.000 francs (HT) (soit 76.225 euros) fixée par l'assemblée générale ordinaire du 14 juin 2000. Cette rémunération est restée fixée à 500.000 francs (HT) soit 76.225 euros, au titre de l'exercice 2001, ainsi qu'au titre de l'exercice 2002. Au titre de l'exercice 2003, celle-ci a été fixée à 76.225 euros. Au titre de l'exercice 2004, il sera proposé à l'assemblée générale mixte des actionnaires convoquée pour le 28 juin 2004, de fixer à 76.225 euros la rémunération brute annuelle du gérant personne morale, Aréopage SA (cf. projets de résolutions figurant en annexe 2 du présent document de référence).

Aréopage SA n'a perçu à ce jour aucune rémunération indirecte de Maurel & Prom. Monsieur Jean-François Hélin ne perçoit aucune rémunération d'Aréopage SA au titre de ses fonctions de président du conseil d'administration de cette société.

Aréopage SA pourrait en outre bénéficier du versement d'un pourcentage spécifique des bénéfices de la Société, du fait de sa qualité d'associé commandité, en application de l'article 17 des statuts de la Société (cet article est décrit au paragraphe 3.1.8 du présent Document de Référence).

Aucune rémunération ne sera versée à la commandite au titre de 2003.

Durant l'exercice, la direction (5 personnes) a perçu une rémunération de 665 K€ (rémunération brute).

En 2003, les membres du Conseil de Surveillance ont reçu globalement 30.490 € au titre des jetons de présence leur revenant pour l'exercice 2002, soit :

- Monsieur Jacques Vandier :	9.145 €
- Monsieur Jean-Louis Chambon :	4.066 €
- Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny :	4.066 €
- Monsieur Pierre de Barbentanne :	3.630 €
- GLP Conseil :	3.630 €
- Monsieur Pierre Jacquard :	4.066 €
- Financière de Rosario :	1.888 €

soit un total de 30.490 €.

Les jetons de présence perçus en 2002 au titre de l'exercice 2001 étaient les suivants :

- Monsieur Jacques Vandier :	9.145,00 €
- Monsieur Jean-Louis Chambon :	1.982,45 €
- Monsieur Emmanuel de Marion de Glatigny :	5.475,85 €
- Monsieur Pierre de Barbentanne :	5.475,85 €
- GLP Conseil :	5.475,85 €
- Monsieur Pierre Jacquard :	2.935,00 €

soit un total de 30.490 €.

Ces rémunérations comprennent une part fixe et une part variable calculée en fonction de la présence de chacun des membres aux séances de Conseil de Surveillance.

#### Tableaux récapitulatifs des rémunérations des mandataires sociaux.

Rémunération de la Gérance :

	Rémunération fixe		Rémunération variable		Avantages en nature	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Aréopage	76.225	76.225	*	*	0	0
M. Hénin	0	0	0	0	0	0

\* voir paragraphe 3.1.8. – article 17 des statuts

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Jetons de présence	Jetons de présence exercice 2002	exercice 2001
M. Jacques Vandier*	9.145 €	9.145,00€
M. Pierre Jacquard	4.066 €	2.935,00 €
M. Emmanuel de Marion de Glatigny	4.066 €	5.475,85 €
GLP Conseil	3.630 €	5.475,85 €
Financière de Rosario	1.888 €	
M. Jean-Louis Chambon	4.066 €	1.982,45 €
M. Pierre de Barbentanne	3.630 €	5.475,85 €
<b>Total</b>	<b>30.490 €</b>	<b>30.490 €</b>

\* Président du Conseil de Surveillance (jusqu'au 7 octobre 2003)

Il sera proposé à l'assemblée générale du 28 juin 2004 que la rémunération des membres du Conseil de Surveillance soit de 65.542 €. L'augmentation de ces montants a pour origine le rôle croissant pris par le Comité Stratégique et Technique et le Comité d'Audit. Cette rémunération comprend une part fixe et une part variable liée à la présence de chacun des membres aux séances de Conseil, et prend également en compte la fonction de Monsieur Jacquard en qualité de Président du Comité Stratégique et Technique.

**Les mandataires sociaux décrits ci-avant ne perçoivent aucune rémunération des filiales du Groupe Maurel & Prom.**

#### 6.2.2 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux mandataires sociaux de la Société durant les exercices 2001 et 2002 et 2003 par la Société, par les sociétés du Groupe Maurel & Prom, par Aréopage ou par Pacifico.

#### 6.2.3 - Informations sur les opérations conclues entre la Société et les membres des organes sociaux ou de surveillance ou les actionnaires détenant une fraction de droits de vote supérieure à 10 %.

Aucune opération conclue entre la Société et les membres des organes sociaux ou de surveillance ou les actionnaires détenant une fraction de droits de vote supérieure à 10 % n'a été conclue au cours de l'exercice social 2003.

#### 6.2.4 - Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes sociaux ou de surveillance.

Aucun prêt, ni aucune garantie n'ont été accordés ou constitués en faveur des membres des organes sociaux ou de surveillance de la Société au cours de l'exercice social 2003.

La Société et la société Financière de Rosario (la " Financière de Rosario ") ont conclu le 29 avril 2002 une convention de prêt (la " Convention de Prêt ") aux termes de laquelle la Financière de Rosario mettait à disposition de la Société une somme de 15.000 K\$ (le " Prêt ").

Les sommes issues du Prêt ont été utilisées par la Société aux fins de (i) subvenir à ses besoins généraux de trésorerie et de (ii) financer une partie de l'acquisition de la part d'intérêt de la société Heritage Congo Limited sur le permis d'exploitation pétrolier et gazier de Kouilou, telle que cette acquisition a été décrite dans une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse le 29 juillet 2002 sous le numéro 02-911.

Faisant suite à la conclusion d'un avenant à la Convention de Prêt en date du 30 juillet 2002, le Prêt a été remboursé de manière anticipée par la Société, à hauteur de 5.000 K\$, par compensation avec une émission d'obligations convertibles Maurel & Prom réalisée le 29 août 2002, ayant fait l'objet de la note d'opération précitée. Le solde de 10.000 K\$ a été remboursé le 19 février 2004.

La Financière de Rosario, représentée par son Président, Monsieur Jean-François Michaud, est devenue membre du Conseil de Surveillance de la Société le 14 juin 2002.

### 6.3 - MENTION DES SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL

#### 6.3.1 - Association des salariés : intéressement, épargne salariale

La Société mène une politique ambitieuse d'association des salariés à la performance de l'entreprise et à son capital, tant par la signature d'un accord d'intéressement que par la mise en place d'une épargne salariale.

##### a) Plan d'intéressement

Un plan d'intéressement a été mis en place le 27 juin 2002. L'accord d'intéressement est conclu pour une durée de trois années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002 et se termine le 31 décembre 2004.

Sa mise en place est motivée par une double volonté : solidariser les salariés pour stimuler la dynamique productive de groupe et respecter la contribution de chacun dans le cadre de l'effort apporté à augmenter la productivité et à améliorer l'organisation du travail.

Tous les salariés (y compris les stagiaires, salariés sous contrat à durée déterminée ou à temps partiel) comptant au moins 3 mois d'ancienneté dans la Société bénéficient de l'intéressement dans le respect des plafonds collectifs et individuels en vigueur.

L'intéressement est basé sur le résultat d'exploitation et est calculé dans le respect des plafonds collectifs et individuels en vigueur.

L'intéressement correspondant s'est élevé en 2003 à 210 K€. Il est soit réglé soit versé totalement ou en partie au Plan d'Épargne Entreprise, et dans ce cas bénéficie d'un abondement de la Société.

#### **b) Epargne salariale**

La Société a mis en place le 1<sup>er</sup> mars 2002 une politique active d'épargne salariale en offrant à ses salariés le bénéfice d'un Plan Épargne Entreprise et d'un Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire : l'ensemble de ce dispositif est en vigueur depuis l'exercice 2003. Dans le cadre de ce dispositif, 20 salariés participent au capital de Maurel & Prom à hauteur de 6.441 actions.

##### 1 – Plan Épargne Entreprise (PEE)

Tous les salariés de la Société ayant au moins 3 mois d'ancienneté peuvent adhérer, s'ils le désirent.

Le PEE peut être alimenté par tout ou partie de l'intéressement du salarié lorsqu'il existe, les versements volontaires des bénéficiaires (dans les limites prévues par la loi), l'abondement de la Société et les transferts de l'épargne du bénéficiaire dans le plan, le plan d'épargne interentreprise ou l'accord de participation d'un ancien employeur, devenue disponible suite à rupture de son contrat de travail.

La Société encourage l'effort d'épargne du bénéficiaire par un abondement modulable selon une règle générale et applicable collectivement à tous les bénéficiaires.

Le plan, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2002, d'une durée d'un an, est renouvelable par tacite reconduction par périodes d'un an.

##### 2 – Plan Partenarial d'Épargne Salariale Volontaire à échéance glissante (PPESV)

Le PPESV est un système d'épargne collectif ouvrant aux salariés de la Société la faculté de participer, avec l'aide de celle-ci, à la constitution d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Tous les salariés ayant au moins 3 mois d'ancienneté dans la Société peuvent adhérer au PPESV, s'ils le désirent.

Le PPESV peut être alimenté par les versements volontaires des bénéficiaires effectués en numéraire (dans les limites prévues par la loi), l'abondement de la Société (selon les règles applicables collectivement à tous les bénéficiaires), tout ou partie de l'intéressement lorsqu'il existe, la réserve spéciale de participation lorsqu'elle existe, les transferts de l'épargne du bénéficiaire constituée chez un ancien employeur qu'il a quitté suite à rupture du contrat de travail, les transferts de l'épargne du bénéficiaire constituée dans la Société dans le cadre de la participation.

Le PPESV était valable jusqu'au 31 décembre 2003 ; il a été renouvelé par tacite reconduction pour une durée de un an.

#### **6.3.2 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés et options levées par ces derniers.**

Conformément à une autorisation de l'assemblée générale mixte du 11 septembre 2001, la gérance a attribué à certains salariés de la Société 154.000 options de souscription d'actions le 25 octobre 2001 et 26.000 le 16 juin 2003. 12 salariés ont été concernés par ce plan.

Conformément à la nouvelle autorisation consentie par l'assemblée générale mixte du 26 juin 2003, la gérance a attribué le 29 juillet 2003 à 5 salariés de la Société 123.000 options de souscription.

Le contenu de ces plans est détaillé au paragraphe 3.2.6.2 et au chapitre 5 ci-avant.

Les principaux éléments de ces plans sont les suivants :

Date d'autorisation	Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice	Date d'exercice	Nombre d'options exercées	Nombre d'options résiduelles	Date d'échéance
11 septembre 2001	25 octobre 2001	154 000	12,15 €	26 octobre 2004	0	154 000	sans condition de délai
11 septembre 2001	16 juin 2003	26 000	19,98 €	17 juin 2006	0	26 000	16 juin 2008
26 juin 2003	29 juillet 2003	123 000	17,82€	30 juillet 2003	0	123 000	29 juillet 2008



## CHAPITRE VII

### VOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

#### 7.1 - ÉVOLUTION RÉCENTE

##### 7.1.1 - Domaine minier

###### 7.1.1.1 - Gabon

En date du 26 avril 2004, les Autorités Gabonaises ont approuvé la cession à Maurel & Prom d'une part des intérêts de la société Rockover Oil & Gas détenus dans les permis Ofoubou Ankani et MT 2000.

Le Contrat de Partage de Production correspondant au permis MT 2000 est en cours de finalisation.

###### 7.1.1.2 - Tanzanie

Un Contrat de Partage de Production portant que les zones Bigwa – Rufiji – Mafia devrait être signé avant fin juin 2004 avec les Autorités Tanzaniennes.

Les termes de ce contrat ont été arrêtés en avril 2003 et le contrat prévoit la réalisation d'un puits obligatoire dans les 2 ans après sa signature.

###### 7.1.1.3 - Guinée-Bissau

Un contrat d'exclusivité portant en offshore sur le Bloc 3 et l'ensemble de l'onshore guinéen a été signé le 29 avril 2004 pour une durée de 18 mois. Des études préliminaires avec des engagements financiers minimum permettront de décider ou non de conclure un contrat pétrolier avec la société d'État Petroguin. Les principaux termes et conditions de ce contrat ont déjà été arrêtés.

##### 7.1.2 - Actionariat

###### 7.1.2.1 - Conversion d'OCEANE

Entre le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le 30 avril 2004, 179.190 OCEANE ont été converties en actions, portant le nombre total d'OCEANE converties depuis leur création à 290.936. Ces conversions seront entérinées par une décision de la gérance du 11 mai 2004. Au 30 avril 2004, restent ainsi en circulation 1.221.929 OCEANE.

###### 7.1.3 - Activité de la Société

Chiffre d'affaires du premier trimestre 2004

Le chiffre d'affaires consolidé de Maurel & Prom au premier trimestre 2004 s'est élevé à 13.600 K€ en progression de 30 % par rapport au premier trimestre 2003. En retenant proportionnellement la contribution des intérêts dans Pebercan Inc. traités comptablement par mise en équivalence, le chiffre d'affaires économique de Maurel & Prom au premier trimestre 2004 ressort à 15.100 K€ en progression de 17 % par rapport au premier trimestre 2003.

#### 7.2 - PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives d'avenir afférentes à l'activité de la Société et du Groupe Maurel & Prom sont détaillées au Chapitre IV (Renseignements concernant l'activité du Groupe) du présent document de référence.

Ces aspects sont plus spécifiquement développés aux paragraphes ci-après :

- 4.1.3 – Évolution de l'activité de la Société ;
- sous-paragraphes 4.1.4.2, 4.1.4.2.1, 4.1.4.2.2, 4.1.4.2.3, 4.1.4.2.4, 4.1.4.2.5, 4.1.4.2.6, 4.1.4.2.7 et 4.1.4.2.8 qui détaillent l'évolution récente et les perspectives d'avenir des différentes activités du Groupe Maurel & Prom.

En outre, le site Internet de la Société est régulièrement remis à jour par une société spécialisée. Le présent document de référence pour l'exercice 2003 sera ainsi prochainement " mis en ligne " sur ce site.

Par ailleurs, les événements importants relatifs à l'activité de la Société et du Groupe Maurel & Prom ainsi que les arrêtés provisoires des comptes débattus au cours des Conseils de Surveillance, font régulièrement l'objet de communiqués de presse à l'issue de ces réunions.

Enfin, les perspectives financières du Groupe Maurel & Prom pour l'exercice social 2004, telles que ces perspectives ont été décrites aux investisseurs institutionnels et analystes financiers au cours des différents " road-shows " menés par ses dirigeants sont résumées ci-après :

#### PERSPECTIVES FINANCIÈRES

*"Après les désengagements réalisés et en cours, le Groupe est de plus en plus concentré sur l'activité purement pétrolière.*

*Cette activité peut connaître un environnement économique très fluctuant en raison essentiellement du prix du pétrole brut et de la parité dollar/euro. Par ailleurs, la Société est, principalement au Congo, dans une phase de développement rapide où de nombreux aléas peuvent survenir, notamment au niveau des délais de forage et de la productivité des nouveaux puits mis en service.*

*Dans cet environnement complexe, compte tenu des hypothèses retenues par le Groupe, notamment un prix du baril brut à 24\$, les perspectives financières 2004 envisagées au niveau consolidé sont les suivantes :*

*Chiffre d'affaires 120 à 140 millions d'euros*  
*Résultat net (hors résultat exceptionnel) 45 à 55 millions d'euros*

*Dans ces perspectives, l'équilibre financier 2004 s'établirait ainsi (en millions d'euros) :*

Ressources propres	50 à 64
Dont : Cash flow	50 à 64
Emplois	103
Dont : Investissements	69
Remboursement d'emprunts	34
Besoin de financement	39 à 53
Nouveaux emprunts	19
Trésorerie début d'année	44
Trésorerie fin d'année	10 à 24

De même, la Société a communiqué les objectifs 2005 suivants (intérêts cubains intégrés proportionnellement à 20 %) :

Chiffre d'affaires économique : 250 M€ à 290 M€

Résultat net (hors éléments exceptionnels) : 100 M€ à 120 M€

#### VALORISATION

La Société se livre périodiquement à une analyse de ce qu'elle estime être sa valeur de marché.

Ces analyses sont principalement fondées sur deux méthodes :

- la valorisation de l'actif net,
- la valorisation des réserves.

**Actif net réévalué**

En millions d'euros	OCEANE / Stock options et BSA pris en compte pour le calcul / action	
	Hors rémunération	avec rémunération
	commandite	A commandite
<b>ACTIFS PÉTROLIERS REVALORISÉS</b>	1.159	1.159
Congo	1.117	1.117
Cuba	20	20
Vietnam	22	22
Autres actifs industriels	47	47
Solde Actifs court terme / Dettes long terme	-6	-6
Rémunération commandite* (15 % ANR pétrolier)		-174
ANR	1.200	1.026
Soit en euros/action	122	104

\* Hors prime de contrôle ; estimation Maurel & Prom

L'actif net réévalué (ANR) est calculé pour les actifs pétroliers en actualisant les flux de trésorerie future nets des investissements nécessaires. Avec : prix du baril à 25 \$ ; taux d'actualisation 10 % : €/ \$ long terme = 1

**Valorisation par méthodes des réserves\***

Niveau moyen baril

(valeur marché selon qualité de l'huile) : 5 \$/b pour Congo et 2,5 \$/b pour Cuba

Réserves prouvées	=	430,0 M\$
Réserves probables x 50 %	=	477,0 M\$
Réserves possibles x 10 %	=	109,0 M\$
Total pétrolier	=	1.016 M\$
Autres actifs	=	47,0 M\$
Solde actifs court terme/		
Dette long terme	=	-6,0 M\$
Rémunération commandite*	=	-174,0 M\$
<b>Total</b>	=	<b>883 M€</b>

Soit 90 € par action après toutes dilutions et rémunération de la commandite (parité €/ \$ long terme = 1)

\* hors prime de contrôle

**Moyenne des deux méthodes : 97 euros par action après toutes dilutions.**

Le résultat de ces deux méthodes est très sensible à l'évaluation des facteurs endogènes (niveaux des réserves, productivité des puits, ...) et exogènes (prix du baril, parité Dollar/Euro, valeur des " commodities ", ...).

Il peut ainsi connaître des fluctuations de forte amplitude.

**ANNEXES AU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE****ANNEXE 1 - GLOSSAIRE**

Liste des principaux termes, sigles ou abréviations utilisés dans le document de référence.

<b>b (baril)</b>	Désigne l'unité de mesure volumique du pétrole brut, soit 159 litres (42 gallons américains). Une tonne de pétrole contient environ 7,5 barils.
<b>CAM</b>	Désigne la Compagnie Aquacole du Midi.
<b>CAPEX</b>	" Capital expenditures " : investissements corporels et incorporels/ dépenses de développement.
<b>Complétion</b>	Désigne l'accomplissement de l'ensemble des opérations destinées à rendre un puits opérationnel (mise en place des éléments tubulaires, des vannes, de la tête de puits...).
<b>Contrat de Partage de Production (CPP)</b>	Désigne le contrat passé entre l'État et la société exploitant le permis ; ce contrat détermine l'ensemble des droits et obligations de l'exploitant, et notamment le pourcentage de cost oil (permettant à l'exploitant de se rembourser des dépenses d'exploration et de développement supportées par la société exploitante) et le niveau de profit oil (rémunération).
<b>Déplétion</b>	Désigne la dépréciation d'un gisement de pétrole résultant de son exploitation.
<b>FMB</b>	Désigne la Ferme Marine des Baleines.
<b>Gaz Cap</b>	Remplissage sommital d'une structure par un fluide gazeux.
<b>Liaisons couche trous</b>	Désigne toutes les techniques permettant d'améliorer la mise en communication de la formation en relation avec la surface (notamment perforation, trou ouvert gravelpack...).
<b>mD</b>	Désigne l'unité de mesure de la perméabilité.
<b>Navires polyvalents</b>	Désigne les navires multi-usages.
<b>NGM</b>	Désigne la société New Gold Mali.
<b>OPEX</b>	" Operating expenses " : coûts d'exploitation.
<b>Prospect</b>	Désigne la zone dans laquelle, après études, les géologues estiment qu'il est possible de trouver des hydrocarbures.
<b>Réserves 2P</b>	Réserves prouvées et probables. Les réserves prouvées sont les quantités d'hydrocarbure contenues dans des réservoirs et des blocs reconnus par des puits et qui, d'après les analyses géologiques et réservoir, peuvent avec une certitude raisonnable être commercialement récupérables dans les conditions économiques du moment. Les réserves probables sont les réserves non prouvées mais que l'on espère pouvoir produire notamment (1) par des forages d'extension à l'intérieur du périmètre défini par le contact huile-eau, (2) par la mise en place de méthodes de récupération secondaire.
<b>Réserves 3P</b>	Ce sont les réserves prouvées+probables+possibles. Les réserves possibles sont les réserves non prouvées qui sur la base des interprétations géologiques (1) pourraient exister au-delà des zones définies comme probables, (2) apparaissent séparées de la zone prouvée par une faille majeure, (3) sont situées en position plus basse que la zone prouvée mais au dessus de la fermeture structurale du champ.
<b>Rig</b>	Désigne un appareil de forage.
<b>STOOIP</b>	STOOIP comme Stock Tank Original Oil In Place. Les réserves en place, ou STOOIP, sont le volume de l'huile en condition de fond, remonté à la surface.
<b>Sismique 2D-3D</b>	La sismique est l'une des méthodes de base indispensables en exploration pétrolière. Désigne la méthode de géophysique consistant à émettre des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur propagation dans le sous-sol, permettant ensuite d'obtenir des renseignements sur la structuration du sous-sol. Elle peut être à 2 ou 3 Dimensions.
<b>Work over</b>	Désigne une opération de reprise de puits.

**ANNEXE 2 - PROJETS DE RÉSOLUTIONS  
SOMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 28 JUIN 2004**

**Résolutions à caractère ordinaire.**

**Première Résolution** (Approbation des bilan et compte de résultat consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003). - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité du Groupe Maurel & Prom, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2003 pour le Groupe Maurel & Prom, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**Deuxième Résolution** (Approbation des bilan et compte de résultat sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2003). - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, des rapports du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2003 tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître un bénéfice de 14 825 418,10 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**Troisième Résolution** (Affectation du résultat). - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de la Gérance, décide d'affecter ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2003 :

Report à nouveau avant affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2003	- 17 081 309,61 €
Bénéfice de l'exercice 2003	14 825 418,10 €
Report à nouveau après affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 décembre 2003	- 2 255 891,51 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois précédents exercices sociaux.

**Quatrième Résolution** (Quitus aux gérants et membres du Conseil de Surveillance). - En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne quitus aux Gérants et membres du Conseil de Surveillance de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.

**Cinquième Résolution** (Conventions réglementées). - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.226-10 du Code de Commerce, approuve chacune des opérations conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé qui y sont relatées.

**Sixième Résolution** (Ratification du transfert du siège social). - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie, conformément aux stipulations de l'article 4 " Siège social " des Statuts de la Société, le transfert du siège social, décidé par la Gérance le 24 mai 2004 avec effet à compter du 21 juin 2004, du 66 rue de Monceau à Paris (8ème) au 12 rue Volney à Paris (2ème).

**Septième Résolution** (Ratification de la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance). - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition de la Gérance, ratifie la nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance de M. Fabien Chalandon, décidée par le Conseil de Surveillance lors de ses délibérations du 4 mars 2004 en remplacement de M. Polge de Combret, démissionnaire. L'Assemblée générale prend acte que M. Chalandon a été nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

**Huitième Résolution** (Non-renouvellement de mandat de membre du Conseil de Surveillance). - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Jacques Vandier vient à expiration lors de la présente Assemblée et que Monsieur Jacques Vandier a atteint la limite d'âge stipulée dans les statuts de la Société et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

**Neuvième Résolution** (Non-renouvellement de mandat de membre du Conseil de Surveillance). - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, prend acte que Monsieur Gilles Brac de la Perrière, représentant permanent de la société GLP Conseil au sein du Conseil de Surveillance, a atteint la limite d'âge stipulée dans les statuts de la Société et que la société GLP Conseil ne demande pas le renouvellement de son mandat de membre du Conseil de Surveillance qui vient à expiration lors de la présente Assemblée et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

**Dixième Résolution** (Rémunération de la Gérance). - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe la rémunération brute annuelle de la Gérance à 76.225 € (soixante seize mille deux cent vingt cinq euros) au titre de l'exercice 2004.

**Onzième Résolution** (Jetons de présence pour l'année 2003). - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe à la somme de 63.256,25 € (soixante trois mille deux cent cinquante six euros vingt-cinq centimes) le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003. L'Assemblée générale prend acte que ce montant inclut, à hauteur de 30.480 euros, la part de jetons de présence allouée à Monsieur Jacquard au titre de sa fonction de Président du Comité Stratégique.

**Douzième Résolution** (Autorisation à donner à la Gérance à l'effet d'opérer sur les actions de la Société). - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ayant pris connaissance du rapport de la Gérance, autorise la Gérance, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, et pour une période de dix-huit (18) mois, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

L'Assemblée générale décide que le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions ne devra pas être supérieur à 110 € par action et que le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 70 € par action. Dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le troisième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce précité, le prix de vente sera alors déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social de la Société qui sera, le cas échéant ajusté, pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, plus de 10 % de son capital social.

Au 30 avril 2004, la Société ne détenait aucune action propre, parmi les 7.439.674 actions composant son capital social. Sur ces bases, le nombre maximum d'actions que la Société serait susceptible de racheter en vertu de la présente autorisation s'élève à 743.967 actions et le montant maximal qu'elle serait amené à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 81.836.370 € (quatre-vingt un millions huit cent trente six mille trois cent soixante dix euros).

Cette autorisation est destinée à permettre à la Société, de poursuivre concomitamment les deux objectifs prioritaires suivants, dans la limite de 6 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société :

- régulariser le cours de bourse de l'action de la Société par intervention systématique en contre-tendance sur le marché ;
- consentir des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

Concomitamment aux objectifs décrits ci-avant et dans la limite de 4 % du nombre total d'actions composant le capital social de la Société, ce programme de rachat d'actions pourra également être mis en œuvre par la Gérance en vue de la réalisation, par ordre de priorité décroissante, des objectifs suivants :

- (i) acheter et/ou vendre les actions de la Société en fonction des situations de marché ;
- (ii) conserver les actions de la Société qui auront été achetées, les céder, les remettre à titre de garantie ou les nantir ou, plus généralement dans le cadre de la réglementation boursière en vigueur, les transférer par quelque mode juridique que ce soit, notamment en procédant à des échanges ou à la remise de ces actions, en particulier dans le cadre d'opérations financières, d'opérations de croissance externe, dans le cadre d'engagements de liquidités souscrits par la Société, ou à la suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, ou encore dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière de la Société ;
- (iii) attribuer des actions de la Société aux salariés de l'entreprise, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne entreprise ; et
- (iv) annuler les actions rachetées, sous réserve de l'adoption de la treizième résolution ci-après, notamment à des fins d'optimisation du résultat par action, d'amélioration de la rentabilité des capitaux propres ou de substitution ou de complément à la distribution de dividendes.

Ces opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être effectuées par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, ou encore par le recours à des instruments financiers, notamment des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, tels des options d'achat ou de vente ou toutes combinaisons de celles-ci, à l'exclusion des achats d'options d'achat, ou par le recours à des bons et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que la Gérance de la Société appréciera. La part maximale du capital social acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique initiée par la Société ou visant les titres de celle-ci, sauf en cette dernière hypothèse dans le cas où une telle offre publique comporterait en tout ou partie la remise de titres, sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables en pareille matière, et notamment les dispositions du règlement COB 2002-04.

L'Assemblée générale délègue à la Gérance, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

En outre, l'Assemblée générale confère tous pouvoirs à la Gérance pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et notamment pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, en particulier l'Autorité des marchés financiers, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire aux fins de réalisation des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

Cette autorisation annule et remplace toute délégation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie sous la quinzième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 26 juin 2003.

#### **Résolutions à caractère extraordinaire.**

**Treizième Résolution** (Autorisation à donner à la Gérance d'annuler les actions acquises dans le cadre du rachat de ses propres actions par la Société). - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise la Gérance, conformément à l'article L. 225-209 du Code de Commerce :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, tout ou partie des actions acquises par la Société, en vertu de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions faisant l'objet de la douzième résolution ou d'autorisations ultérieures, dans la limite, par période de vingt-quatre (24) mois, de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération ; et
- à réduire corrélativement le capital social, et à imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation est valable pour une période maximale de vingt-quatre (24) mois à compter de la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs à la Gérance, pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélatrice des statuts, effectuer toutes formalités, toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes, et en particulier auprès de l'Autorité des marchés financiers, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Cette autorisation annule et remplace toute autorisation antérieure de même nature, et en particulier, celle consentie sous la dix-septième résolution de l'Assemblée générale de la Société du 26 juin 2003.

**Quatorzième Résolution** (Délégation à donner à la Gérance à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à des actions de la Société en cas d'offre publique sur les titres de la Société). - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture et pris connaissance des termes du rapport de la Gérance, autorise la Gérance à faire usage, en tout ou partie, dans le cadre des dispositions légales applicables, des délégations qui lui ont été conférées par les seizième, dix-neuvième et vingtième résolutions de l'assemblée générale mixte du 26 juin 2003 pour augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ou autres valeurs mobilières visées auxdites résolutions au cas où interviendraient une ou des offres publiques d'achat, offres publiques d'échange, ou toute autre forme d'offre publique conforme à la loi et à la réglementation applicables, visant les actions et les valeurs mobilières émises par la Société, et ce pendant la période d'offre. La présente autorisation est conférée à la Gérance pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.



**Quizième Résolution** (Modification de l'Article 7ter des Statuts - Information sur les Prises de Participation Significative). - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, décide, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce tel que modifié par la loi n° 2003-706 du 1er août 2003, de modifier, à compter de ce jour, l'article 7ter des statuts de la Société, en son premier alinéa relatif au délai de déclaration de franchissement de seuils en capital et en droits de vote de la Société, ce délai étant désormais de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil.

**Seizième Résolution** (Modification de l'Article 16-1 des Statuts - Assemblées d'Actionnaires). - L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et pris acte de l'abrogation par la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques de l'article L. 225-112 du Code de commerce qui permettait aux statuts de subordonner l'accès aux assemblées générales ordinaires à la possession d'un nombre minimal d'actions, décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 16-1 des statuts de la Société qui stipule que "pour pouvoir participer aux Assemblées Générales Ordinaires, un actionnaire doit posséder ou représenter cinq actions au moins".

**Dix-Septième Résolution** (Pouvoirs pour formalités). - L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts et autres qu'il conviendra d'effectuer.

### ANNEXE 3 - TABLEAU DE CONCORDANCE

INFORMATIONS	Page
<b>ATTESTATIONS DES RESPONSABLES</b>	
• Attestation du responsable du document de référence	24
• Attestation des contrôleurs légaux des comptes	25
• Politique d'information	26
<b>RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL</b>	
<i>CAPITAL</i>	
• Particularités	34
• Capital autorisé non émis	36
• Capital potentiel	41
• Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	45
<b>MARCHÉ DES TITRES</b>	
• Tableau d'évolution des cours et des volumes sur 18 mois	51
• Dividendes	53
<b>CAPITAL ET DROITS DE VOTE</b>	
• Répartition actuelle du capital et des droits de vote	45
• Évolution de l'actionariat	46
• Pactes d'actionnaires	49
<b>ACTIVITÉ DU GROUPE</b>	
• Organisation du Groupe	50-74
• Chiffres clés du Groupe	58
• Informations chiffrées sectorielles	60
• Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	56-72
• Politique d'investissements	73
<b>ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE</b>	
• Facteurs de risques	74 à 81
- Risques de marché	74
- Risques particuliers liés à l'activité	79
- Risques juridiques	78
- Risques industriels et liés à l'environnement	80
• Assurances et couverture des risques	81
<b>PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS</b>	
• Comptes consolidés et annexe	82
• Engagements hors-bilan	104-127
• Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	136
• Comptes sociaux et annexe	110
<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	
• Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	140
• Composition et fonctionnement des comités	146
• Dirigeants mandataires sociaux	140
• Options consenties et levées	153
• Conventions réglementées	137
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES</b>	
• Evolution récente	156
• Perspectives	157

Notes